

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

*Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT*

*SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : gir.maralpin@wanadoo.fr – Internet : www.gir-maralpin.org*

**Ligne à Grande Vitesse
Provence - Alpes - Côte d'Azur**

Perception des enjeux

Étude de contexte

*Étude réalisée sur proposition de la Direction
des Projets Sud-Européens de la SNCF*

État arrêté au 31 mai 2008

Présentation de l'étude

L'importance des enjeux de la LGV-Paca, l'ampleur des débats et la multiplicité des acteurs y intervenant ont suscité des interrogations sur la manière dont pourrait se dérouler la concertation devant se poursuivre tout au long des grandes étapes du projet.

La présente étude de contexte a pour objet de contribuer à y répondre. Élaborée dans une conjoncture particulièrement prégnante¹, l'étude engagée ambitionne pourtant de couvrir l'entièreté du champ spatial concerné par le projet et ses ramifications éventuelles, mais sans porter, plus que nécessaire, un regard rétrospectif, tant sur les prolégomènes du débat LGV que sur tous les autres débats (VRAL et LNLR notamment) qui contribuent certes aussi au climat l'environnant.

Quoi qu'il en soit, la présente étude, dont est présenté ici l'esprit et dont sont soumis ci-après des pans inégalement achevés, a été conçue, non pas de manière extemporanée (comme une simple enquête) mais comme instrument méthodologique compatible avec une exploitation diachronique, en tant que base de référence et tremplin pour des investigations plus fines et plus approfondies, si les besoins s'en faisaient ultérieurement sentir, car, on le constatera tout au long, le plus grand soin a été apporté à la lisibilité des sources qui ont toutes été référencées et spécifiées à quelque niveau que ce soit.

Le Comité de rédaction
Brigitte GOURMANEL, Gabriel JOURDAN, Jacques MOLINARI
Juin 2008

À l'attention des utilisateurs

Toutes les sources sont référencées ; la plupart émanant de bases de données ou de sites (notamment celui de la CNDP pour ce qui concerne le débat public), l'accès à ces sources s'effectue directement par les liens [signalés par un soulignement], et par simple cliquage si la recherche est conduite à partir de la *version CD-Rom du document*.

On remarquera que tous les éléments et cahiers de ce dossier sont identifiables *en page de titre* par un *code* où sont précisées *pagination* et *date de visa*, précautions qui soulignent combien ces documents appellent d'emblée des compléments et mises à jour.



¹ implication du GIR Maralpin, notamment dans le suivi de l'élaboration de deux SCoT, dans l'étude prospective 06 conduite par les services de l'État, dans l'Observatoire des territoires et de la métropolisation dans l'espace méditerranéen

STRUCTURE DU DOSSIER

Le présent dossier est structuré en trois grands volets

- (1) Le cadre général de l'étude auquel sont consacrées les deux premières sections
le cadre de l'étude traité en Section **A**
la gouvernance du projet traité en Section **B**
- (2) Le volet institutionnel avec ses deux aspects
le paysage traité par la Section **C** et
le positionnement traité par la Section **D**
- (3) Le volet "société civile" également abordé sous ses deux aspects
le paysage associatif traité par la Section **E**, et
le positionnement traité par la Section **F**



TABLE DES MATIÈRES

A. CADRE DE L'ÉTUDE

- A.1. Regards sur la démarche
- A.2. Repères chronologiques

B. LA GOUVERNANCE DU PROJET

- B.1. Les acteurs institutionnels
- B.2. Les structures de concertation avec la société civile
- B.3. Commentaires sur la gouvernance du projet

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE

- Cahier C.1 – Gouvernances dans la Région PACA & l'Arc Méditerranéen
- Cahier C.2 – Gouvernances dans le territoire des Alpes-Maritimes
- Cahier C.3 – Gouvernances dans le département des Bouches-du-Rhône
- Cahier C.4 - Gouvernances dans le département du Var
- Cahier C.5 – Agences d'urbanisme et Gouvernances dans la Région
- Cahier C.6 – Chambres de Commerce & Industrie et Gouvernances en Paca
- Cahier C.7 – Chambres d'agriculture et Gouvernances dans la Région

D. LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Analyse du positionnement des acteurs cofinanceurs du projet et des principales collectivités locales en amont, pendant le débat public et à son issue

E. LE PAYSAGE ASSOCIATIF

- Inventaire des associations répertoriées par les services déconcentrés de l'État*
- Cahier E.1 - Données statistiques sur la vie associative en Région PACA
 - Cahier E.2 - Associations agréées dans les départements 06, 13 & 83
 - Cahier E.3 - Associations de la Région PACA répertoriées par la DIREN

F. LE POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Clefs d'accès au positionnement des acteurs de la société civile - De la préparation du débat public au suivi de projet

- Cahier F.1. Place et rôle de la société civile dans la préparation du débat public
- Cahier F.2. Place et rôle de la société civile dans le débat public
- Cahier F.3. Place et rôle de la société civile dans le suivi d'avancement du projet



Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur Perception des enjeux - Étude de contexte
--

A. CADRE DE L'ÉTUDE

A.1. REGARDS SUR LA DÉMARCHE

A.1.1. L'élaboration du projet et ses acteurs

Comme l'a montré le débat public, la problématique de la LGV-Paca est loin de se restreindre au choix d'un tracé. D'autres débats publics qui, dans le même secteur géographique du sud-est de la France, l'ont accompagné (Liaison Grenoble-Sisteron) ou suivi (Contournement routier de Nice, VRAL), se sont ouverts à des réflexions plus générales portant sur l'aménagement du territoire, son devenir, et celui de la société toute entière.

On aurait tort de penser que ce genre de réflexions puisse être l'apanage d'une société civile principalement animée par des soucis d'ordre environnemental et écologique. Non seulement cette dernière a considérablement évolué pour sortir du cadre du "*nimby*" et s'engager, pour une partie d'entre elle, dans des analyses et des études de caractère technique les conduisant à formuler des contre-propositions et à se mesurer aux décideurs.

À l'inverse, on a vu se dessiner chez ces derniers des approches plus nuancées, certaines même anti-conformistes, s'éloignant nettement des démarches technocratiques qui avaient jusqu'alors prévalu dans les décisions relatives aux grands projets d'infrastructure.

Entre la démarche "*nimby*" qui avait pesé dans la réalisation de la Ligne Méditerranée et conduit à des choix de tracé embarrassants, et le débat public sur la Lgv-Paca, se sont instaurées de nouvelles pratiques, celle du débat proprement dit et celle d'un maître d'ouvrage, RFF, qui, pour sa part, a considérablement innové en regard d'autres maîtres d'ouvrage, à la fois en avançant le débat et en mettant à disposition du plus large public ses propres études et éléments d'analyse. De surcroît, ce même maître d'ouvrage n'a pas hésité à prolonger la réflexion au-delà du débat sous la forme de consultations [cf. F.3.], dans l'intention évidente d'affiner à la fois ses propres choix et de préserver le climat de consensus s'étant dégagé sur la nécessité de réaliser des infrastructures ferroviaires nouvelles.

Ce consensus de principe ne doit pas occulter la disparité des propositions avancées, dont certaines se sont très nettement démarquées des faisceaux de variantes soumis en débat par RFF, propositions dont plusieurs sont conjointement soumises par les institutions et la société civile.

Aussi, dresser un état du contexte du projet de Lgv-Paca, relève-t-il de la gageure du fait

- de la multiplicité des paramètres,
- du nombre élevé des acteurs,
- de la diversité de leurs positions respectives,
- de l'évolution de ces positions.

Sans prétendre y parvenir, il a semblé nécessaire de prendre le parti d'une démarche itérative, laquelle ne pouvait s'engager sans que l'on eût, *au préalable*, procédé à un inventaire structuré des acteurs

institutionnels et civils, et, *en second lieu*, jeté un regard rétrospectif sur les positions affichées et déclarées par ces derniers au cours du débat.

La *troisième phase*, engagée mais non achevée, portera sur l'état présent de la position de ces acteurs.

A.1.2. Inventorier les acteurs

La première partie de cette étude est donc consacrée à un *inventaire raisonné* des acteurs.

Lors de la préparation du débat public, la commission particulière (CNDP) constituée à cet effet en avait dressé la classification qui suit

- a) État
- b) RFF
- c) SNCF
- d) Collectivité locale co-financeur du projet
- e) Autre collectivité locale
- f) Agences d'Urbanisme et autre organisme technique dépendant des collectivités territoriales
- g) CCI
- h) Chambre d'agriculture
- i) Association professionnelle agricole
- j) Autre association professionnelle
- k) Association de défense de l'environnement à visée régionale ou nationale
- l) Association de défense de l'environnement ou d'un site à visée locale / *nimby* (sic)
- m) Association relative au champ de l'aménagement du territoire et des transports
- n) Autres associations

classification à laquelle il a été jugé nécessaire d'apporter quelques retouches, dans la mesure où l'on peut faire état aujourd'hui d'une panoplie plus large d'acteurs institutionnels, tandis qu'en revanche, il est apparu présomptueux et maladroit de classer les acteurs de la société civile en fonction de centres d'intérêt dont on verra qu'ils se sont modifiés et surtout étendus au fil des débats.

A.1.3. En dresser des inventaires raisonnés

Les inventaires raisonnés que nous nous sommes proposé d'entreprendre sont de nature très distincte, selon que nous avons à traiter des institutions ou des acteurs de la société civile.

Pour ce qui concerne les acteurs institutionnels, en principe aisés à cerner, nous nous sommes appliqués à en éclairer leur rôle sous l'angle de la *gouvernance* qui constitue, sur l'ensemble du territoire régional et même interrégional, la pierre d'achoppement des enjeux territoriaux et, par voie de conséquence, du projet proprement dit.

En ce qui concerne les acteurs de la société civile, en dresser l'inventaire est une tâche ardue, sinon démesurée, si l'on s'en tient aux statistiques de *l'Observatoire Arcades de la vie associative*² qui dénombrent 80.000 associations en 2003 sur le seul territoire régional Paca.

Afin de ne pas l'alourdir inconsidérément, cet inventaire a été délibérément restreint à ceux dressés

- d'une part par les autorités préfectorales des trois départements qui mettent à disposition les listes d'associations agréées
- d'autre part, par la Direction régionale de l'environnement (Diren-Paca) qui a bien voulu mettre à disposition du GIR une liste d'associations recensées par ses soins.

À ce stade déjà, la tâche entreprise n'était pas aussi aisée que l'on pouvait le présumer, car ces données, par ailleurs fort inégalement renseignées, avaient à être croisées et référencées pour être regroupées dans une liste unique susceptible d'être ultérieurement mise à jour et complétée.

² [http://www.arcades-asso.org/observ1/cd_observatoireva/observatoire.htm]

A.2. REPÈRES CHRONOLOGIQUES

A.2.1. Les dates clés du projet LGV-Paca

[\[http://www.lgvpaca.fr/projet/les-dates-cles.html\]](http://www.lgvpaca.fr/projet/les-dates-cles.html)

Septembre 1991

Abandon de la branche Côte d'Azur du TGV Méditerranée

Décembre 1998

Le gouvernement relance le projet du TGV "Côte d'Azur"

Juin 2001

Mise en service du TGV Méditerranée

Mars 2003

Création du comité d'orientation pour la LGV PACA

Décembre 2003

Le gouvernement inscrit la LGV PACA sur la carte des infrastructures à réaliser à long terme

Fév.-Juil. 2005

Débat public LGV PACA

Septembre 2005

Bilan de la Commission Nationale de Débat Public et compte-rendu de la Commission Particulière du Débat Public

6 décembre 2005

Délibération du Conseil d'Administration de RFF qui décide de poursuivre les études de la ligne à grande vitesse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Publication au Journal Officiel du 17 février 2006

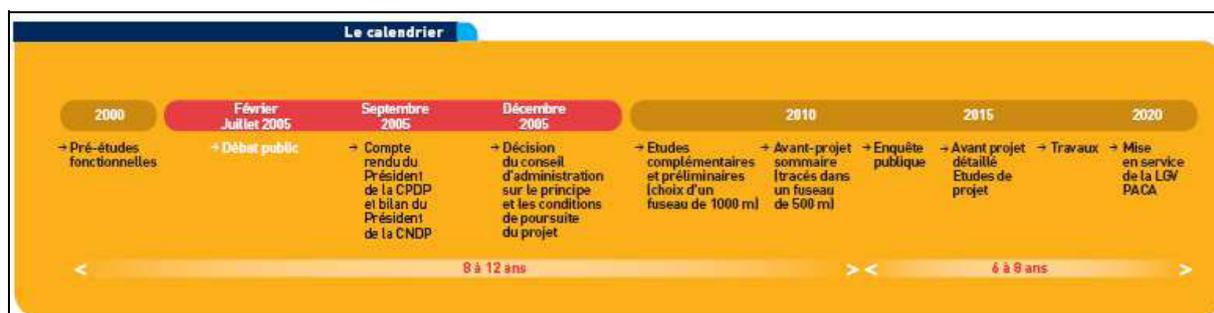
29 juin 2006

Approbation par le comité d'orientation du programme des études complémentaires et du dispositif de consultation des acteurs

A.2.2. Le déroulement du projet

(a) Sa programmation

Le calendrier du déroulement [cf. Tableau ci-dessous] ne fait pas état des préliminaires du débat public.



[\[http://www.lgvpaca.fr/pdf/charte_consultation.pdf\]](http://www.lgvpaca.fr/pdf/charte_consultation.pdf)

(b) Stade d'avancement en 2008 : Le programme d'études complémentaires

[\[http://www.lgvpaca.fr/etude/le-programme-des-etudes-complementaires.html\]](http://www.lgvpaca.fr/etude/le-programme-des-etudes-complementaires.html)

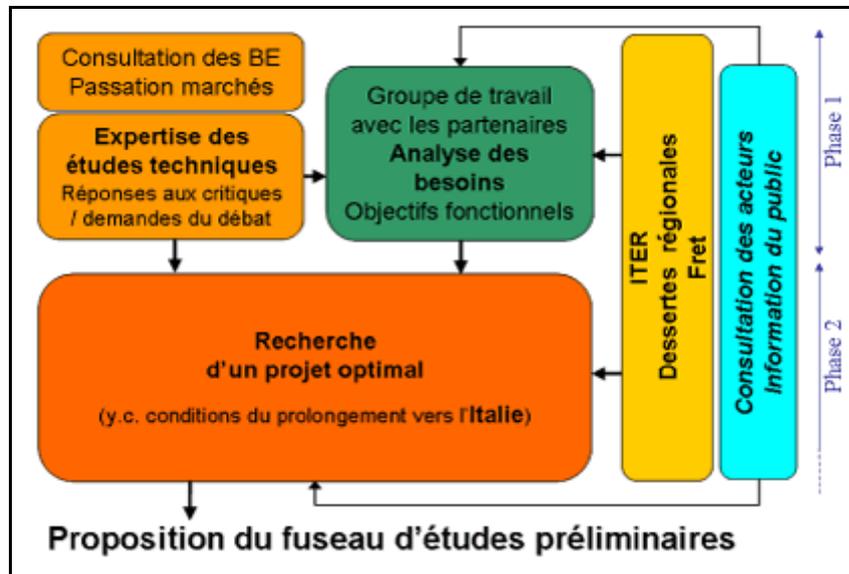
Dans sa décision du 6 décembre 2005, Réseau Ferré de France s'est engagé à poursuivre la concertation initiée avec les membres du Comité d'orientation depuis l'automne 2003 et à instaurer un dispositif de consultation des acteurs et d'information du public. Ce dispositif a été mis en place dès le début du programme d'étude, lequel a démarré en 2006, et comporte 2 phases :

Une première phase de 6 mois :

- Expertises et études techniques
- Analyse des besoins avec les co-financiers

Une deuxième phase d'environ 12 mois pour la recherche d'un projet optimal.

Nota Bene : Le Comité d'Orientation (CODOR), qui s'est tenu le 20 juillet 2007, a enclenché cette phase 2 des études complémentaires. [http://www.lgvpaca.fr/pdf/LGV_Mel_No3_Sept07.pdf]



A.2.3. Les trois principales phases de consultation

(a) La consultation des acteurs préliminaire au débat public

Cette étape préliminaire, importante puisqu'elle a initié la sensibilisation des acteurs au projet, a été amorcée avec la décision du débat public, prise le 5 mai 2004 par la *Commission nationale du débat public* (CNDP), saisie par le Président de Réseau Ferré de France (RFF).

Dès lors, ont été engagées plusieurs séries de consultations des acteurs par RFF et la CPDP. À titre anecdotique indiquons que le GIR Maralpin a reçu le 28 avril 2004 un représentant du Cabinet d'études FRANCOM missionné par RFF pour l'étude de contexte du projet, et s'est vu accorder, le 4 juin 2004, un entretien par M. Philippe Marzolf, Président de la CPDP.

La seconde consultation de la CPDP s'est effectuée sous la forme d'un questionnaire adressé par la Commission particulière à tous les acteurs potentiels recensés.

Ce questionnaire intitulé "*Propositions des acteurs pour la préparation du débat public LGV PACA*" sollicite leur avis sur le cadre et l'objet du débat, sur le contenu du dossier d'information préalable, sur l'organisation du débat, ainsi que sur les moyens jugés nécessaires pour y participer pleinement.

[<http://www.gir-maralpin.org/DpLgvContexte.htm>]

On trouvera en Section F.1. les informations et enseignements dégagés de cette dernière consultation.

Enfin, bien qu'elle sorte du cadre de la présente étude, mentionnons la rencontre organisée à Gênes le 28 janvier 2005, à l'initiative du GIR Maralpin, pour la présentation par la CPDP de la philosophie du débat public et du projet aux autorités régionales ligures.

(b) La seconde phase : le débat public

Le débat public sur le projet de LGV PACA s'est déroulé du 21 février au 8 juillet 2005. Il a donné lieu à

- 3 réunions générales de lancement
- 3 auditions publiques

- 8 réunions thématiques
- 1 atelier pédagogique
- 17 réunions de proximité
- 1 atelier de présentation de solutions alternatives
- 3 réunions de synthèse

[cf. http://www.debatpublic-lgvpaca.org/participer/reunions_publicques.html]

(c) La troisième phase de consultation des acteurs

[http://www.lgvpaca.fr/pdf/charte_consultation.pdf]

C'est dans le cadre du programme d'études complémentaires [cf. A.2.2.(b)] que la nouvelle phase de consultation s'est ouverte.

Hors du cercle des co-financeurs qui relèvent du *Comité d'Orientation* (CODOR), du *Comité technique* (COTEC) et du *Comité de pilotage* (COMPIL), "la consultation s'adresse aux collectivités territoriales, aux services et aux commissions consultatives de l'État, aux associations et aux chambres consulaires qui souhaitent contribuer à l'élaboration d'un projet mieux partagé" (sic).

Leurs travaux concourent, à travers les fiches d'engagements du Maître d'ouvrage qu'ils contribuent à élaborer, au parachèvement de la *Charte* qui constitue le cadre de cette démarche de consultation et d'information et dont elle assure la cohérence.

[N.B. Le dispositif de la consultation est présenté en B.2.1]

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur Perception des enjeux - Étude de contexte

B. LA GOUVERNANCE DU PROJET

Encadré B - Les grandes étapes dans l'élaboration d'un projet de LGV

Chacune de ces étapes doit être officiellement validée par une décision du Conseil d'Administration de RFF et par un décret du Ministre de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement Durable (circulaire SELINGMAN).

- Lancement du débat public
- Conditions de poursuite du projet à l'issue du débat public et choix du fuseau de tracé pour les études d'avant projet (bande de 7 km de large) [dans le cas de la LGV PACA, ces deux étapes ont été dissociées d'où deux décisions ministérielles nécessaires]
- Choix du fuseau de tracé soumis à l'enquête publique (bande de 300 m de large)
- Conditions de poursuite du projet à l'issue de l'enquête publique

Choix du tracé définitif et autorisation de lancer les travaux

B.1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

La LGV PACA : un projet piloté par ses cofinanceurs

B.1.1. Les cofinanceurs du projet de LGV PACA

Les cofinanceurs « initiaux » des études du projet de LGV PACA (études préalables au débat public et débat public) sont :

- L'État.
- RFF
- La SNCF
- Le Conseil Régional PACA
- Les Conseils Généraux des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes
- La Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM)
- Les Communautés d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée (TPM) et de Nice Côte d'Azur (CANCA)

A l'issue du débat public, les acteurs suivants ont rejoint le tour de table des cofinanceurs des études du projet :

- La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence (CPA)
- La Principauté de Monaco

Suite au débat public, qui a eu lieu de janvier à juillet 2005, un programme d'études permettant d'arriver au stade d'avant projet (dossier d'enquête publique) voire de permettre des premières acquisitions foncières, a été inscrit au CPER 2007 – 2013 de la région PACA pour un montant prévisionnel de 135 millions d'euros.

Ces études sont financées avec les clés de répartition suivantes :

- 23,5 % : État
- 23,5 % : RFF
- Le solde (53 %) étant réparti à part égale entre la Principauté de Monaco et les 7 collectivités territoriales qui participent au financement des études (soit 6,625 % par autre cofinancier).
- La SNCF contribue « en nature » aux études en réalisant les études de trafic ainsi que les études de définition des gares (nouvelles ou existantes) liées au projet de LGV PACA. Sa contribution n'est donc pas décomptée dans le tour de table financier des études du projet de LGV PACA inscrites au CPER 2007 – 2013

B.1.2. Le pilotage institutionnel du projet

Les *études* du projet de la LGV PACA sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de RFF, qui sélectionne les bureaux d'études, en assure le suivi et contrôle la diffusion des résultats. Ces études sont pilotées de la manière qui suit.

Les *réunions de cofinanceurs* permettent aux fonctionnaires (techniciens) mandatés par les cofinanceurs d'être informés de l'état d'avancement des études et de réagir aux résultats provisoires présentés par RFF. Elles se déroulent environ une fois par mois.

Ces réunions de travail, organisées régulièrement à l'initiative de RFF, sont strictement limitées aux techniciens mandatés directement par les cofinanceurs pour suivre « au quotidien » le projet.

Les *réunions du comité technique* (COTEC), organisées à l'initiative de l'État (SGAR) sur demande éventuelle de RFF, sont destinées à valider techniquement les principales étapes d'étude du projet. Elles se déroulent deux à trois fois par an.

Ces réunions sont strictement limitées aux techniciens mandatés par les cofinanceurs du projet mais présentent cependant une configuration plus ouverte que les réunions de cofinanceurs (par exemple, les DDE ou la DIREN sont systématiquement invités aux réunions du comité technique, ce qui n'est pas le cas pour les réunions de cofinanceurs).

Avant le débat public, les réunions du *comité technique* étaient réellement l'instance de suivi technique des études du projet de LGV, et avaient lieu presque tous les mois. Depuis, ce rôle est assuré par les réunions de cofinancier et le rôle de comité technique se limite à faire une « répétition » de la présentation des comités de pilotage afin d'en faire valider le contenu par les techniciens présents.

Les *réunions du comité de pilotage* (COFIL), organisées à l'initiative de l'État (Préfecture de Région) sur demande éventuelle de RFF, sont destinées à valider politiquement les principales étapes d'étude du projet et à se prononcer sur les grandes options à retenir pour la poursuite du projet (ex : choix du tracé).

Ces réunions se déroulent sous la présidence du Préfet de Région et associent les responsables politiques des collectivités territoriales qui cofinancent le projet ainsi que de la Principauté de Monaco.

Aux grandes étapes du projet, les décisions du comité de pilotage doivent être validées par le *Comité d'Administration de RFF* puis par le *Ministre de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement Durable*.

B.2. LES STRUCTURES DE CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Parallèlement au pilotage institutionnel du projet de Lgv-Paca, et hors du cercle des co-financeurs qui relèvent du *Comité d'Orientation* (CODOR), RFF a mis en place une procédure de concertation avec les acteurs issus de la société civile ; "la consultation s'adresse aux collectivités territoriales, aux services et aux commissions consultatives de l'État, aux associations et aux chambres consulaires qui souhaitent contribuer à l'élaboration d'un projet mieux partagé" (sic).

Cette procédure découle de la mise en œuvre des recommandations édictées par la CNDP à l'issue du débat public.

B.2.1. Le dispositif de la consultation [http://www.lgvpaca.fr/pdf/charte_consultation.pdf]

Ces acteurs sont représentés de manière équilibrée au sein de chaque instance de travail mise en place dans le cadre de la consultation.

Le dispositif de consultation s'articule autour de trois types d'instance de travail :

- Des "groupes de travail thématiques" réunissant chacun une vingtaine de participants,
- Une "réunion des acteurs" afin de faire un point sur l'avancée des groupes de travail thématiques,
- Un "secrétariat technique", représentant chaque type d'acteurs (collectivités territoriales, services et commissions consultatives de l'État, associations et chambres consulaires). Mis en place par RFF, chargé de la coordination de la consultation, il veille à la bonne mise en œuvre et au respect de la présente charte.

B.2.2. Les Groupes de travail thématiques

Ces groupes de travail ont été créés à la lumière du contenu des débats et constitués par cooptation en tenant compte des contributions à en attendre

- *Milieu humain* (ou "comment protéger les populations contre les nuisances ?")
- *Agriculture et viticulture* (ou "comment limiter ou compenser l'impact du projet sur ces activités ?")
- *Biodiversité et milieu naturel* (ou "comment limiter ou compenser l'impact du projet ?")
- *Aménagement du territoire* (ou "comment prendre en compte les effets socio-économique du projet sur les territoires ?")

La périodicité des réunions, dont on accèdera aux comptes rendus par le tableau ci-dessous, s'est révélée sensiblement bisannuelle (nov. 2006, fév. 2007, juil. 2007, fév. 2008).

Tableau B.2.2 - Comptes rendus des réunions des Groupes de travail thématiques			
<i>Milieu humain</i>	<i>Agriculture et viticulture</i>	<i>Biodiversité et milieu naturel</i>	<i>Aménagement du territoire</i>
C.R. réunion du 14/02/08	C.R. réunion du 14/02/08	C.R. réunion du 21/02/08	C.R. réunion du 21/02/08
C.R. réunion du 29/06/07	C.R. réunion du 03/07/07	C.R. réunion du 05/07/07	C.R. réunion du 04/07/07
C.R. réunion du 19/02/07	C.R. réunion du 21/02/07	C.R. réunion du 20/02/07	C.R. réunion du 22/02/07
C.R. réunion du 14/11/06	C.R. réunion du 20/11/06	C.R. réunion du 23/11/06	C.R. réunion du 30/11/06

Leurs travaux concourent, à travers les fiches d'engagements du Maître d'ouvrage qu'ils contribuent à élaborer, au parachèvement de la *Charte* qui constitue le cadre de cette démarche de consultation et d'information et dont elle assure la cohérence

B.3. COMMENTAIRES SUR LA GOUVERNANCE DU PROJET

B.3.1. Des territoires et des institutions non représentés dans le cercle des cofinanceurs du projet

(a) Les territoires non représentés

Le pilotage institutionnel du projet de Lgv-Paca se fait entre RFF et les cofinanceurs, l'État (Ministre de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement Durable) se situant en position d'arbitre final.

On peut noter que ce système de gouvernance du projet laisse à l'écart des territoires importants qui seront pourtant potentiellement impactés et/ou desservis par le projet de LGV. Il s'agit principalement :

- *Du secteur d'Aubagne* [Communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume].

- *Des communes « périphériques » de l'aire toulonnaise* qui ne sont pas membres de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée [Communauté de communes de la Sud Sainte-Baume ; Communauté de communes de la Vallée du Gapeau (concernées par l'implantation potentielle de la gare TGV de l'aire toulonnaise sur les sites de « Toulon Est ») ; Communes de Pierrefeu du Var et de Cuers (potentiellement concernée par l'implantation de la gare de Toulon Nord)].
- *Des espaces du Centre-Var* [Pays de la Provence Verte (autour de Brignoles et de Saint-Maximin la Sainte-Baume notamment) et du Cœur du Var (sillon Permien entre Carnoules et Le Luc / Le Cannet des Maures)].
- *Des espaces de l'est varois* [Communauté d'agglomération de la Dracénie (qui pourrait accueillir la future gare TGV d'Est Var) et Communauté d'agglomération de Fréjus – Saint-Raphaël].
- *Des espaces de l'ouest des Alpes-Maritimes* [Ville de Cannes (qui souhaiterait être desservie par une gare TGV en cœur de ville) ; Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence (qui inclut notamment Grasse et Mouans-Sartoux où pourrait être implantée la future gare TGV de l'Ouest des Alpes-Maritimes) ; Communauté d'agglomération d'Antibes Sophia-Antipolis].
- *De l'Italie*

Si ces territoires sont représentés par l'intermédiaire des conseils généraux, ils ne sont cependant pas associés directement au financement du projet et donc aux décisions.

Il faut noter que *le système de concertation mis en place par RFF en application de la décision de la CNDP [à l'issue du débat public (cf. B.2.)] ne prévoit aucun dispositif spécifique d'information/concertation en direction des principales collectivités territoriales de ces espaces.*

(b) Des institutions non représentées : les syndicats mixtes porteurs des SCoT

Les *syndicats mixtes porteurs des SCoT* sont les instances où les communes et les structures intercommunales compétentes en matière « d'aménagement de l'espace » construisent ensemble leur projet d'aménagement du territoire.

Il faut cependant signaler qu'un certain nombre de SCoT se font sur le périmètre d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine et sont à ce titre directement portés par cette dernière (ce qui est le cas pour Marseille Provence Métropole, pour les Communautés d'agglomération de Draguignan, de Nice Côte d'Azur (CANCA) et d'Antibes Sophia-Antipolis (CASA).

B.3.2. Une consultation peu convaincante pour la société civile et une bien piètre implication des institutions exclues du cercle des financeurs

Cette concertation s'organise autour de groupes de travail thématiques dont le rôle est purement consultatif. Ces groupes de travail bénéficient d'un niveau d'information sommaire sur l'état d'avancement des études, notamment pour éviter d'ouvrir de nouveaux débats avec la diffusion de « morceaux d'études » inachevés (d'autant plus que le contexte de la proximité des élections municipales de 2008 risquait de raviver des oppositions au projet) mais aussi pour préserver la liberté de choix des cofinanceurs.

Cet état de fait n'est pas étranger à la défection progressive des représentations institutionnelles "non financeurs".

Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur Perception des enjeux - Étude de contexte

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE

Encadré C

INTRODUCTION

Rappel sur les grandes étapes dans l'élaboration d'un projet de LGV

Chacune des étapes de l'élaboration d'un projet de LGV doit être officiellement validée par une décision du Conseil d'Administration de RFF et par un décret du Ministre de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement Durable (circulaire SELINGMAN).

- Lancement du débat public
- Conditions de poursuite du projet à l'issue du débat public et choix du fuseau de tracé pour les études d'avant projet (bande de 7 km de large) [dans le cas de la LGV PACA, ces deux étapes ont été dissociées d'où deux décisions ministérielles nécessaires]
- Choix du fuseau de tracé soumis à l'enquête publique (bande de 300 m de large)
- Conditions de poursuite du projet à l'issue de l'enquête publique

Choix du tracé définitif et autorisation de lancer les travaux

Sept Cahiers en guise d'invitation à la lecture de la Section D

Tout au long de ces étapes, les réflexions engagées bien longtemps avant le débat public, se sont approfondies pendant le débat, et les antagonismes qui s'y sont fait jour devront, sinon se résoudre, se négocier avant une prise de décision.

Avant de présenter l'analyse qui fait l'objet de la **Section D** traitant du "*positionnement des acteurs cofinanceurs du projet et des principales collectivités locales en amont, pendant le débat public et à son issue*", le GIR Maralpin a jugé utile de soumettre au lecteur quelques informations, sinon sur les protagonistes de la scène et ses acteurs, tout au moins sur les paysages de la Gouvernance et sur quelques mécanismes institutionnels.

sur.

Pour ne rien dissimuler du caractère sommaire de la démarche, les informations recueillies, souvent rudimentaires, disparates et d'intérêt fort inégal, ont été collationnées sous forme des **sept cahiers** ci-joints dont l'état d'ébauche appelle de substantiels compléments.

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE

TABLE DES MATIÈRES

Cahier 1 – Gouvernances dans la Région PACA & l'Arc Méditerranéen

- C.1.1. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en Région PACA (Source Dre-Paca)
 - (a) Contexte
 - (a) Avancement
- C.1.2. La nécessité de changer d'échelle de réflexion territoriale
Quatre planches

Cahier 2 – Gouvernances dans le territoire des Alpes-Maritimes

- C.2.1. Organisation du territoire
 - (a) Cantons
 - (b) Communautés de communes et communautés d'agglomération
- C.2.2. Planification
 - (a) SCoT
 - (b) PDU & AOTU
 - Le PDU de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA)
 - Le PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
 - Le PDU du Syndicat Intercommunal de Transport Public (SITP) de Cannes, Le Cannet, Mandelieu La Napoule.
 - (c) État d'avancement des POS, PLU, CC
- 2.3. L'Organisation territoriale et sa gouvernance
Dix planches

Cahier 3 – Gouvernances dans le département des Bouches-du-Rhône

- C.3.1. L'organisation territoriale
 - (a) EPCI
 - (b) Infrastructures, transports, projets d'implantation - Les grands projets en cours
- C.3.2. Quelques configurations de structures territoriales buccorhodaniennes
Cinq planches

Cahier 4 - Gouvernances dans le département du Var

- C.4.1. Les SCoT du Var
- C.4.2. Le projet agricole de territoire du SCoT du Var
- C.4.3. Regards sur les SCoT du Var
Trois planches

Cahier 5 – Agences d'urbanisme et Gouvernances dans la Région

- C.5.1. Les Agences d'urbanisme de l'Arc Méditerranéen se constituent en réseau
 - (a) Le bouleversement récent de l'espace géographique
 - (b) Les rapprochements entre Agences
 - (c) Une avancée : la charte des agences d'urbanisme de la région Paca
Les enjeux
- C.5.2. Les Agences d'urbanisme Provence Alpes Côte d'Azur [cf. Planche 1]
Une planche

Cahier 6 – Chambres de Commerce & Industrie et Gouvernances en Paca

- C.6.1. Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Provence Côte d'Azur Corse
 - (a) Mandature
 - (b) Aménagement et compétitivité du territoire - Les projets stratégiques
 - (c) Animation du réseau consulaire
 - (d) International

C.6.2. Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

(a) Un territoire, cinq agences

(b) Parc d'activités de Signes

Cahier 7 – Chambres d'agriculture et Gouvernances dans la Région

C.7.1. Les Chambres d'agriculture de la Région Paca

Chambre régionale et chambres départementales d'agriculture de PACA

C.7.2. Chambre régionale Paca

La Charte de partenariat entre la Région et la Chambre régionale

C.7.3. Chambre départementale d'agriculture du Var

Le projet agricole de territoire du SCoT du Var Contacts GIR

Tableau Les Territoires de la Chambre d'Agriculture du Var sont ceux des SCoT

C.7.4. Chambre départementale d'agriculture des Alpes-Maritimes

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 1 **Gouvernances dans la Région Paca & l'Arc Méditerranéen**

C.1.1. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en Région PACA (Source Dre-Paca)

[\[http://www.paca.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=239\]](http://www.paca.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=239)

(a) Contexte

En région PACA, dans un contexte législatif incitant à la coopération intercommunale (Chevènement, Voynet, Gayssot), face à une pression foncière forte sur des espaces contraints (relief, zones de protection, risques), une extension urbaine mal maîtrisée et coûteuse, un grand nombre de communes de la région, traditionnellement peu enclines aux rapprochements intercommunaux, ont su saisir l'opportunité de ces législations pour définir de façon concertée les grandes orientations de leur développement, notamment au travers de démarches SCoT.

Depuis l'entrée en vigueur de loi SRU (1er avril 2001), 27 périmètres de SCoT ont été définis (arrêtés, ou élargis). L'ensemble de ces périmètres englobe 545 communes dont 537 communes de PACA (soit 56 % de la région) et une population régionale de près de 4 millions d'habitants (source : Recensement Général 1999) (soit 89 % de la région).

(a) Avancement

Sur les 27 périmètres, 18 SCoT ont été prescrits dont 2 ont été approuvés :

- SCoT de Manosque et sa région en vigueur sur 11 communes, mis en révision (adhésion de 3 nouvelles communes) ;
- SCoT des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, suspendu par le Préfet (habitat, loi littoral).

La procédure d'élaboration n'est pas formellement engagée sur les 9 autres périmètres.

Règle d'urbanisation limitée

En dehors de la région de Cannes qui s'était engagée dans la révision de son Schéma Directeur mais dont la structure porteuse a été dissoute, les communes assujetties à cette règle sont couvertes par un périmètre de SCoT.

Pour en savoir plus [note non datée]

[DDE des Hautes-Alpes](#)

[DDE des Bouches du Rhône](#)

[DDE du Var](#)

[DDE du Vaucluse](#)

C.1.2. La nécessité de changer d'échelle de réflexion territoriale

L'exemple des SCoT de la Région PACA et ceux des autres instruments de gouvernance [cf. Cahiers Départements 06, 13, 83] illustre l'absence de cohérence à toutes les échelles [schémas régionaux d'aménagement, directives territoriales d'aménagement, schémas régionaux de transports, schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plans de déplacements urbains, etc.].

De cette dizaine de documents censés cadrer l'aménagement du territoire, "et en dépit d'une part considérable d'énergie dépensée pour en justifier l'articulation, l'ensemble de ces documents ne proposent aucune stratégie cohérente et ne dégage *aucune politique d'aménagement du territoire dans l'espace méditerranéen*, dans une région qui s'est métropolisée, mais qui l'ignore".

(Dominique Musslin 2007 - *Regard(s) sur un espace méditerranéen en «voies» de mutation*)

[\[http://www.gir-maralpin.org/AtArcMediterraneeen.htm\]](http://www.gir-maralpin.org/AtArcMediterraneeen.htm)

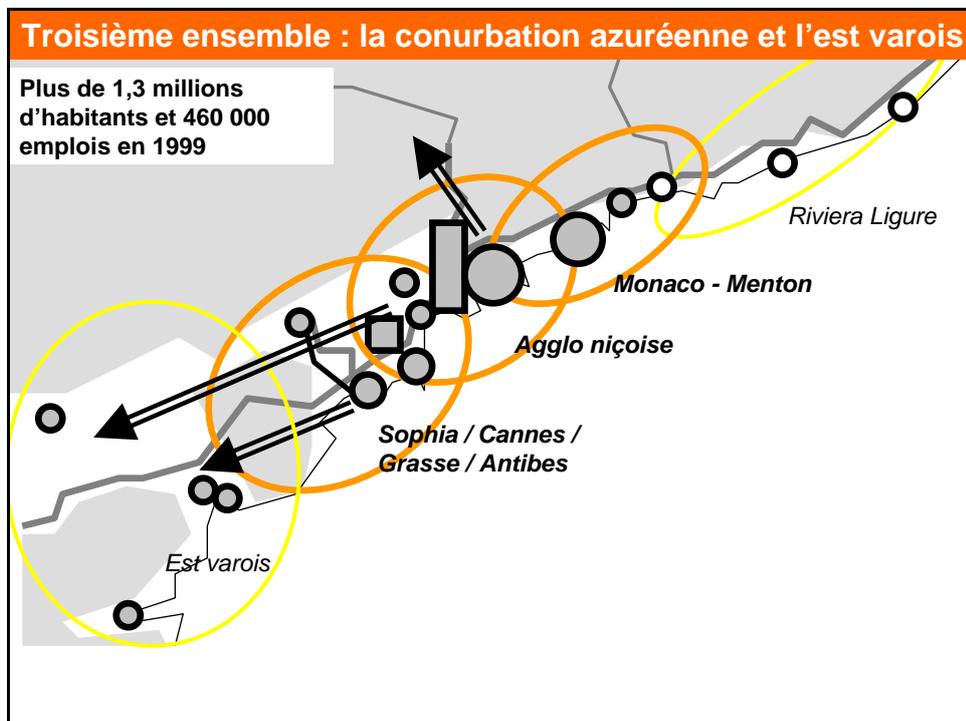
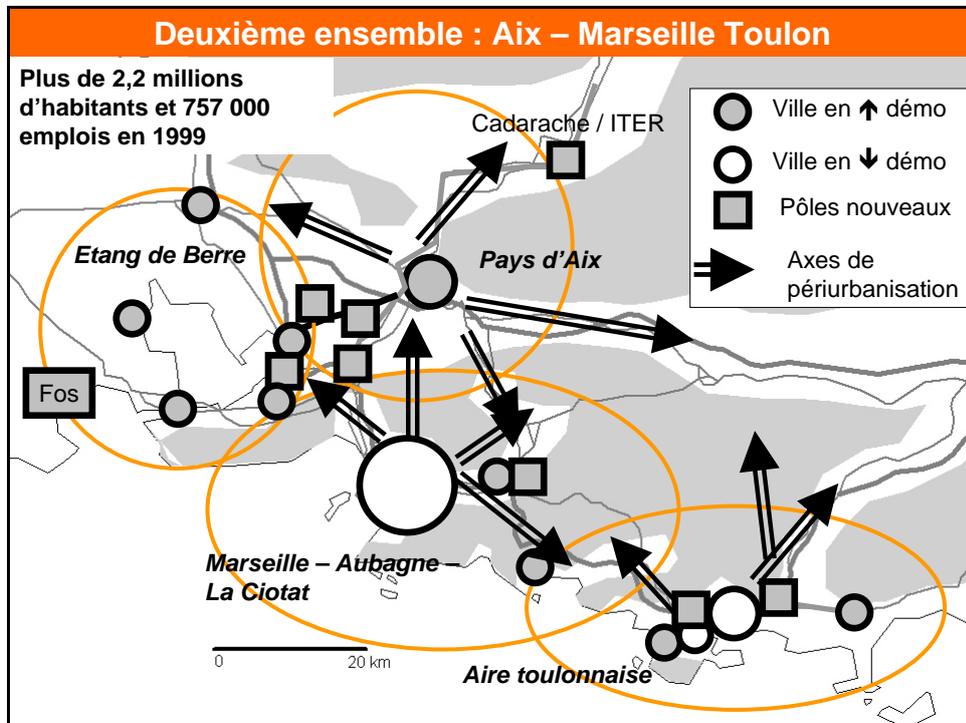
[cf. Illustrations Planches 1 à 4]

Planche 2 (Page précédente) **3 & 4**

Les enjeux de demain : changer d'échelle de réflexion territoriale, assumer une politique de mobilité territoriale, promouvoir un développement économique plus équilibré

(Dominique Musslin 2007 - *Regard(s) sur un espace méditerranéen en «voies» de mutation*)

[<http://www.gir-maralpin.org/AtArcMediterraneen.htm>]



C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 2 **Gouvernances dans le département des Alpes-Maritimes**

C.2.1. Organisation du territoire

(a) Cantons

La population des cantons des Alpes-Maritimes est très inégale, ainsi, en 1999, on relevait notamment :

Saint-Martin-Vésubie : 1121 habitants

Coursegoules : 1772 habitants

Menton-Ouest : 13914 habitants

Cagnes-sur-Mer-Ouest : 22433 habitants

Pour corriger au sein de l'assemblée départementale la sous-représentation des agglomérations, la loi autorise le gouvernement à procéder au redécoupage éventuel des cantons par décret et après avis du Conseil d'État.

C'est ainsi que Nice, qui comptait alors 6 cantons, a été découpée en 11 cantons en 1973, puis en 14 cantons en 1982. Le dernier canton créé dans les A.M. l'a été en 1997 (canton de Menton-Ouest).

[http://www.adaam06.fr/observatoire_des_territoires/communautes_d_agglomerations]

(b) Communautés de communes et communautés d'agglomération

76 communes du département se sont regroupées au sein de **8 Communautés de Communes** dans les Alpes-Maritimes.

[http://www.adaam06.fr/observatoire_des_territoires/communautes_de_communes]

4 Communautés d'Agglomérations (CA) se sont constituées depuis 2002 dans les Alpes-Maritimes : CA Sophia-Antipolis (CASA), CA Nice Côte d'Azur (CANCA), CA Pôle Azur Provence (PAP) et CA de la Riviera Française (CARF).

[http://www.adaam06.fr/observatoire_des_territoires/communautes_d_agglomerations]

C.2.2. Planification

(a) SCoT

Dans les Alpes-Maritimes, cinq SCOT sont en cours d'élaboration ; au mois d'avril 2006, aucun n'est validé. Ils se situent sur la bande littorale des Alpes-Maritimes et concentrent 98 % de la population totale du département

(b) PDU & AOTU [http://www.adaam06.fr/la_planification/pdu]

Sur les six Autorités Organisatrices de Transport Urbain (AOTU) des Alpes-Maritimes, trois ont obligation d'élaboration d'un PDU : CANCA, CASA et SITP (AOTU de Cannes, Le Cannet et Mandelieu La Napoule).

La CANCA et la CASA ont bientôt terminé la procédure d'élaboration de leur PDU et le SITP Cannes-Le Cannet-Mandelieu La Napoule l'a adopté depuis 2004.

Le PDU de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA)

S'appuyant sur les PDU, antérieurs à la loi SRU, de Nice, La Trinité, Cagnes-sur-Mer et BUS VARMER, ainsi que sur les études en cours concernant la définition du Schéma Directeur TCSP de l'agglomération niçoise, le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur a été *engagé suite à la délibération du 1er juillet 2002*. Les premières études ont débuté après la délibération du 15 septembre 2003.

Le PDU de la CANCA a pour objectifs la mise en œuvre d'un *réseau de transports collectifs sur des voies réservées*, la *maîtrise des déplacements automobiles* dans l'agglomération et le *stationnement en centre-ville*, ainsi que des *mesures incitatives pour promouvoir les modes doux*.

La procédure d'élaboration étant actuellement dans la phase d'approbation interne du projet de PDU, le document devrait être *validé au cours du deuxième semestre 2008*.

Le PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)

S'appuyant sur les PDU antérieurs de BUS VARMER et de SILLAGES, le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis a été *engagé suite à la délibération du 24 novembre 2003*. La première phase d'études sur le diagnostic des déplacements a été lancée à la même période. La délibération du 22 décembre 2003 a permis de lancer la deuxième phase comprenant l'étude sur les transports en commun en site propre (TCSP) et les gares multimodales. Enfin, la délibération du 2 avril 2004 a permis d'engager la troisième et dernière phase du PDU de la CASA.

L'objectif du PDU de la CASA repose sur *l'identification du potentiel d'intermodalité des gares SNCF* de l'Agglomération, la faisabilité d'un *pôle multimodal en gare SNCF d'Antibes* et d'une *liaison en TCSP entre Antibes et le parc d'activités de Sophia Antipolis*.

Au mois d'avril 2006, il en est à la phase de définition des actions, *l'approbation du PDU de la CASA est prévue pour la fin de l'année 2006*.

Le PDU du Syndicat Intercommunal de Transport Public (SITP) de Cannes, Le Cannet, Mandelieu La Napoule.

Le PDU du Syndicat Intercommunal Cannes – Le Cannet – Mandelieu La Napoule a été *approuvé le 11 mai 2004*, conformément aux prérogatives de la loi sur la Solidarité et le Renouveau Urbain.

Il a pour objectif de répartir les trafics, d'optimiser le stationnement, de favoriser les modes doux, de créer des pôles multimodaux d'échanges, de développer les transports collectifs et de préserver l'environnement.

Au mois d'avril 2006, le PDU du SITP est dans sa phase de mise en œuvre.

Il est le premier PDU du département des Alpes-Maritimes conforme à la Loi sur la Solidarité et le Renouveau Urbain de 2000.

(c) État d'avancement des POS, PLU, CC

Tableau général au 31 mars 2008 [DDE 06]

[\[http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=78\]](http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=78)

Aucune autre information sur l'intercommunalité n'est disponible, ni sur le site de la Préfecture 06, ni sur celui de la DDE 06.

C. 2.3. L'Organisation territoriale et sa gouvernance

Dix Planches

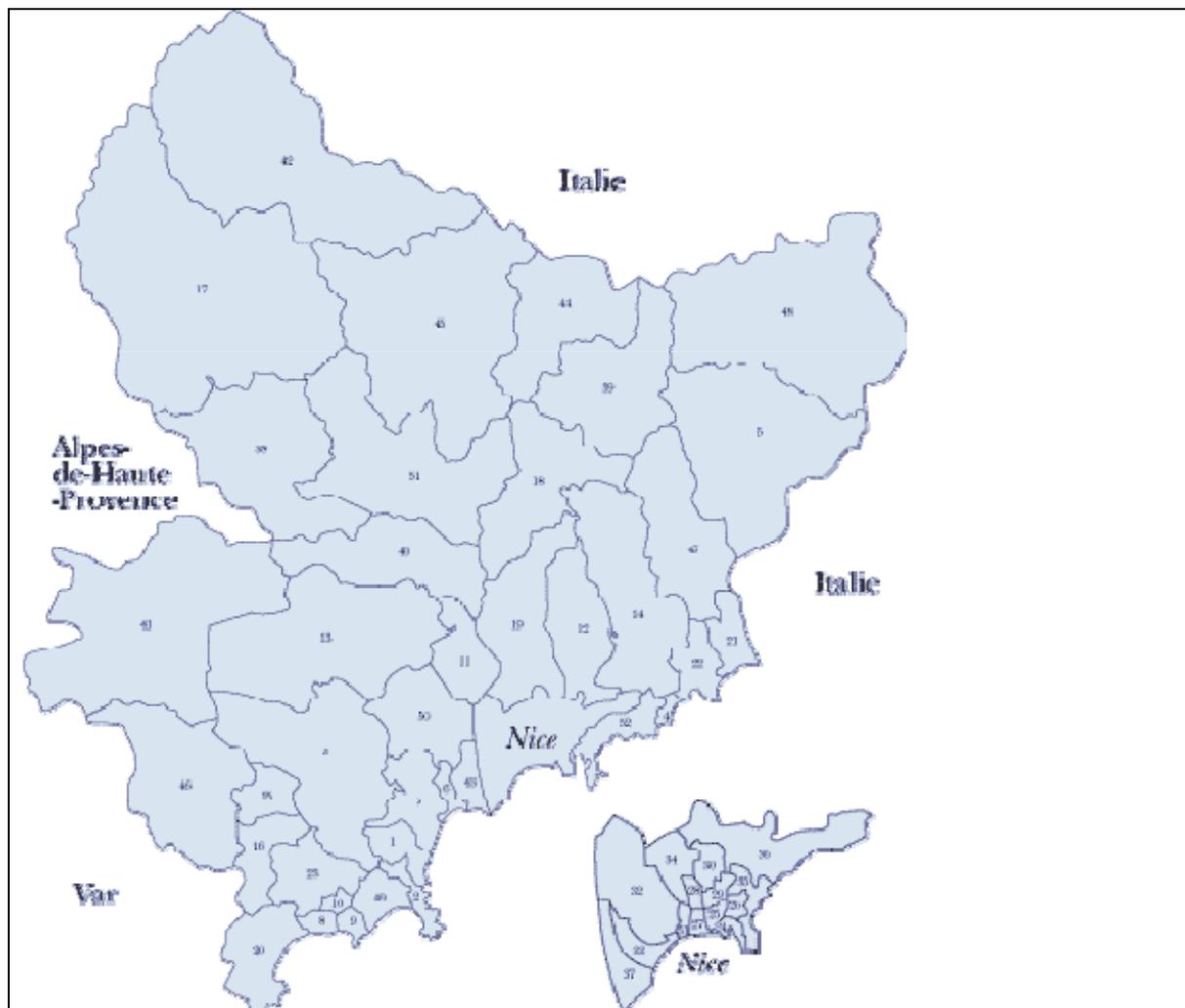
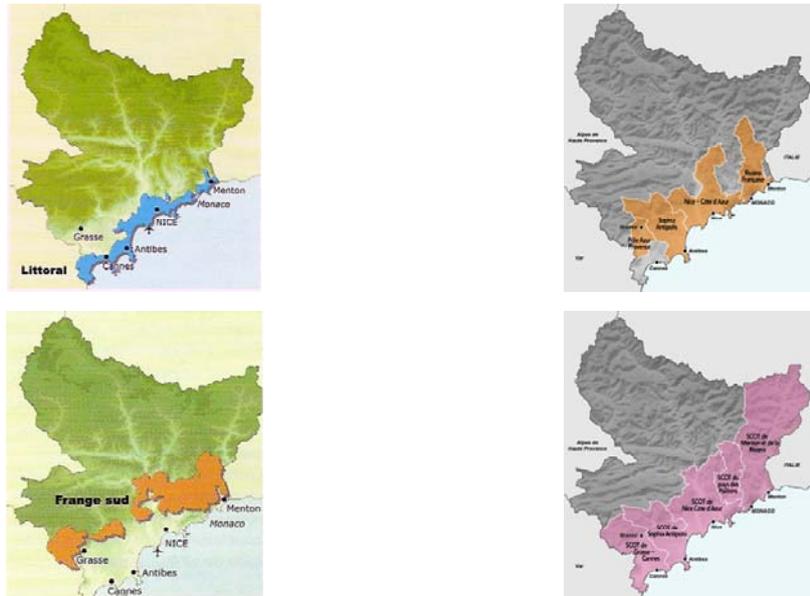


Planche 1. Découpage cantonal des Alpes-Maritimes
<http://www.cg06.fr/cg/geo-cantons.html>

Lois Littoral & Montagne [DTA 06 (1997-2003)] Communautés d'agglô & SCoT



GIR Maralpin/JM – Débat public VRAL – Nice 12.07.2006

10

Planche 2

Ce montage [<http://www.gir-maralpin.org/DpVralContributionsGir.htm>] illustre les discordances prévalant entre l'application des lois Littoral et Montagne mise en œuvre dans la Directive territoriale des Alpes-Maritimes (DTA 06) et les dispositions ultérieurement prises pour la gestion territoriale du département.

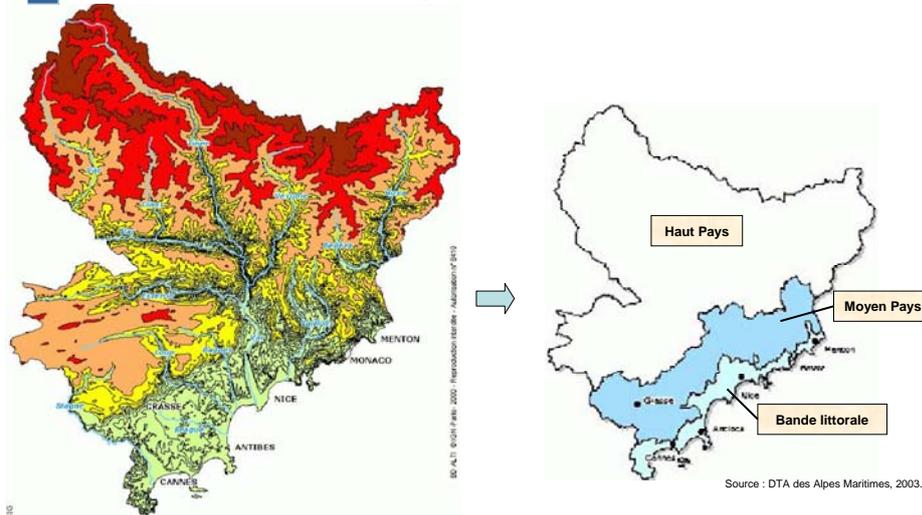
Sur les deux planches de gauche sont délimitées, *en haut*, les 16 communes du littoral ayant façade maritime et soumises à l'application de la loi "Littoral" et, *au dessous*, les 32 communes de la bande côtière soumises à la loi "Montagne" et qui cernent peu ou prou cette "bande côtière" qui a fait l'objet des réflexions de la DTA.

[<http://www.adaam06.fr/var/plain/storage/original/application/c1821024bffd3b275d417637fb70ffd5.pdf>]

Sur les deux planches de droite figurent respectivement, *en haut*, les territoires des quatre communautés d'agglomération, et, *au dessous*, ceux des cinq SCoT dont on remarquera que ni les uns ni les autres ne correspondent aux 3 schémas directeurs initiaux qui, eux, couvraient l'espace des 74 communes de la bande côtière.

Planches 3 & 4 - Le cadrage du territoire selon la DTA 06 (Pl. 3) et selon le constat 2008 (Pl. 4)
Planches 5 à 8 (pages suivantes) – Les divers périmètres de gouvernance et l'urbanisation
 [Source : *Réalisation d'une prospective territoriale - Rapport final* ; Direction départementale des Alpes-Maritimes – RTC & Ifaces Développement ; Mars 2008 ; diaporama ; 92 planches]

Quelques éléments de cadrage du territoire

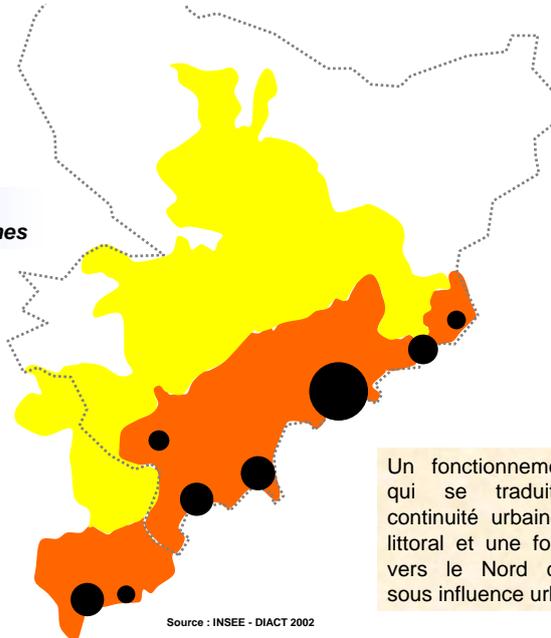


Un relief fortement structurant et contraignant, qui induit une lecture du territoire départemental en trois secteurs.

Des territoires qui fonctionnent de manière imbriquée...

Aires urbaines et communes périurbaines

- Communes urbaines
- Communes périurbaines

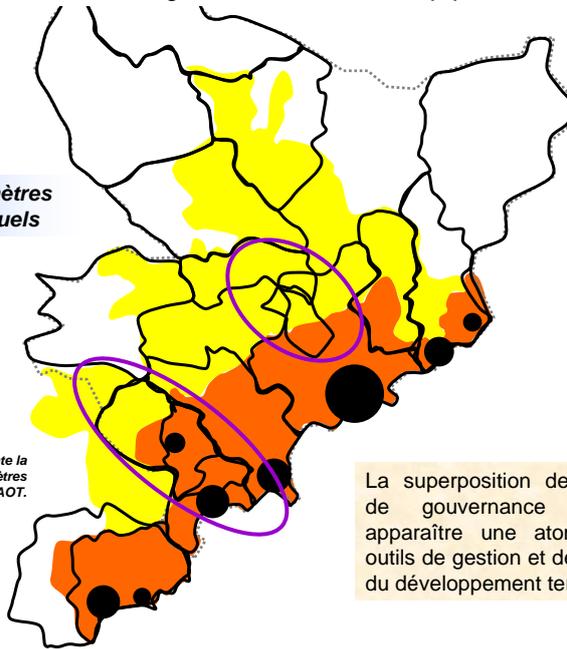


Un fonctionnement territorial qui se traduit par une continuité urbaine le long du littoral et une forte extension vers le Nord des espaces sous influence urbaine.

...mais des périmètres de gouvernance beaucoup plus restreints

Les différents périmètres de gouvernance actuels

Cette carte présente la superposition des périmètres d'EPCI, de SCOT et les AOT.



La superposition des périmètres de gouvernance locale fait apparaître une atomisation des outils de gestion et de planification du développement territorial.

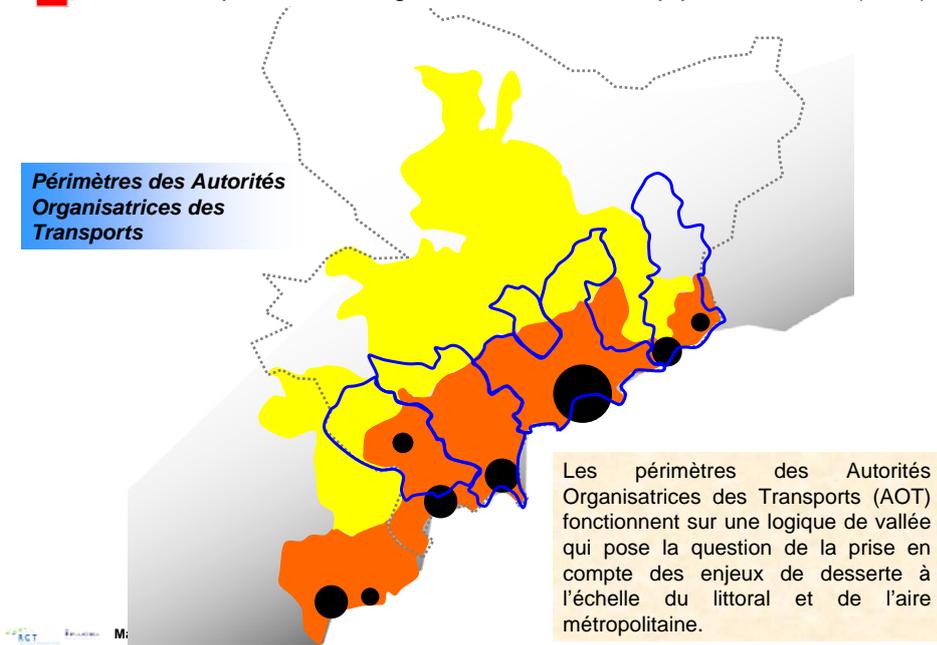
...mais des périmètres de gouvernance beaucoup plus restreints (suite)

Communautés d'agglomération et communautés de communes

Un fractionnement des structures de gouvernance : quelle gestion cohérente de l'espace métropolitain ?

■ ...mais des périmètres de gouvernance beaucoup plus restreints (suite)

Périmètres des Autorités Organisatrices des Transports



■ ...mais des périmètres de gouvernance beaucoup plus restreints (fin)

Schémas de cohérence territoriale

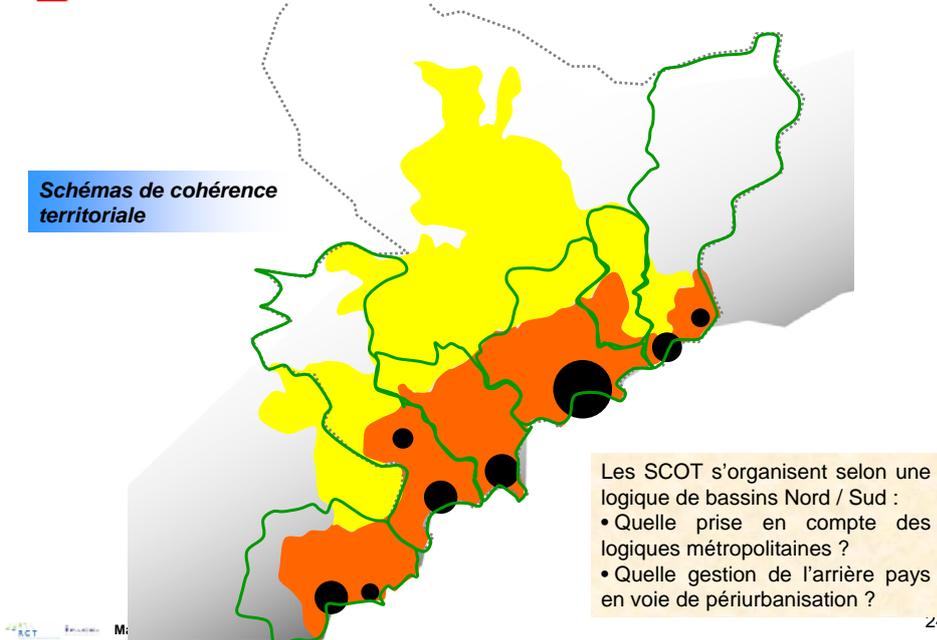


Planche 9 – L'échelle métropolitaine à prendre en considération en regard de sa gouvernance

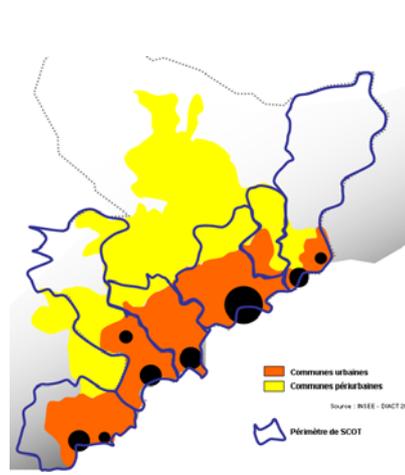
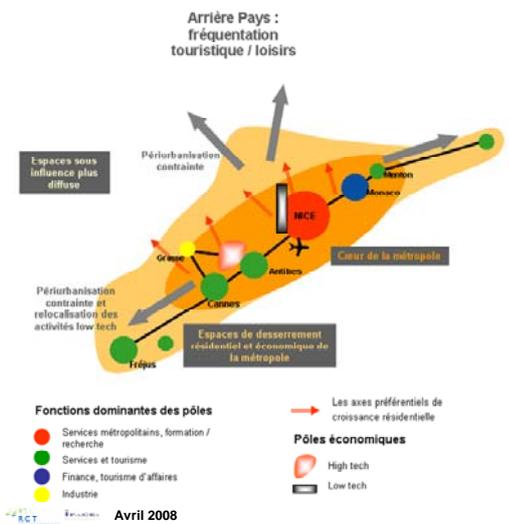
Planche 10 – Des pressions environnementales aggravées

[Source : Réalisation d'une prospective territoriale – Synthèse du rapport final ; Direction départementale des Alpes-Maritimes – RTC & Ifaces Développement ; Avril 2008 ; diaporama ; 9 planches]

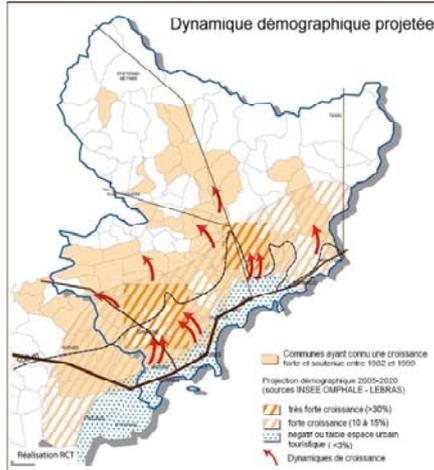
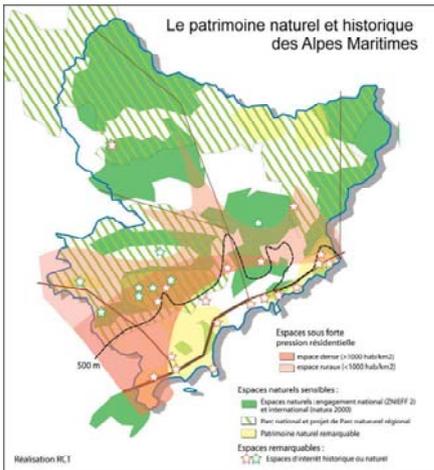
Un espace métropolitain encore insuffisamment structuré

Le système azuréen : un fonctionnement à l'échelle de l'aire métropolitaine, de la Ligurie à l'Est du Var...

...mais des outils de gouvernance fragmentés.



Des pressions croissantes sur les espaces naturels



La croissance démographique et résidentielle se reporte de plus en plus sur des espaces de grande qualité environnementale et paysagère.

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 3 **Gouvernances dans le département des Bouches-du-Rhône**

C.3.1. L'organisation territoriale (Source Préfecture 13)

[\[http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/frameset.php\]](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/frameset.php)

(a) EPCI

On compte 10 *établissements publics de coopération intercommunale* (EPCI) à fiscalité propre dont le siège se situe dans le département :

Issus de la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République

- 3 communautés de communes regroupant 27 communes et 90 392 habitants.

Issus de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

- 5 communautés d'agglomération regroupant 65 communes et 681 602 habitants.
- 1 communauté urbaine regroupant 18 communes et 991 953 habitants.

Créé antérieurement

- 1 syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence (6 communes et 92 843 habitants)

EPCI Sans fiscalité propre

Ils sont *au nombre de 57* dont : 51 SIVU (Syndicat à Vocation Unique) & 6 SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple)

(b) Infrastructures, transports, projets d'implantation - Les grands projets en cours

[\[http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/depart/index.php\]](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/depart/index.php)

- Achèvement de la rocade L2, Marseille
- Euroméditerranée, projet urbain, Marseille
- Gare TGV, Marseille
- Plate-forme multimodale Grans/Miramas et Distriport
- Aménagement du réseau express ferroviaire régional Aubagne-Marseille, Aix-Miramas et Aix-Marseille

C.3.2. Quelques configurations de structures territoriales buccorhodaniennes

Planche 1 - **SCoT 13**

Planche 2 - **Les Plans Locaux d'Urbanisme 13**

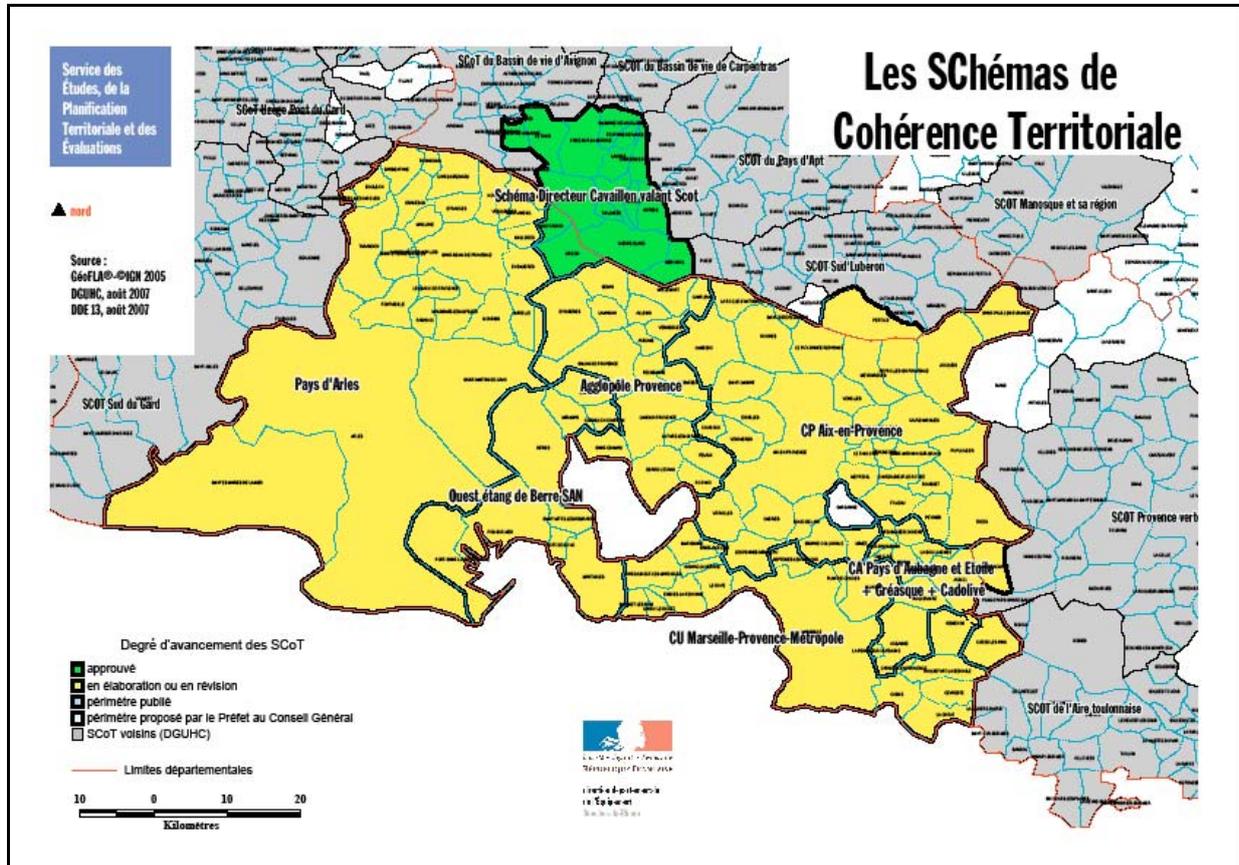
Planche 3 - **Gouvernances et transports urbains dans l'aire marseillaise**

Planche 4 - **La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM)**

Planche 5 - **Le Syndicat mixte du SCoT de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, de Gréasque et de Cadolive**

Planche 1 - SCoT 13

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document de planification stratégique à l'échelle d'un territoire de coopération, pluri communal. Il fixe les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme et exprime un projet global cohérent pour le long terme. Il est arrêté par le préfet.



État en septembre 2007 – (Source DDE 13)

http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/doc_urb.html

Planche 2

Plans locaux d'urbanisme des Bouches-du-Rhône – État d'avancement (mise à jour avril 2003)

(Source DDE 13) [http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/plu.pdf]

Le *Plan Local d'Urbanisme* (PLU) permet aux communes de mieux exprimer leur projet. Les PLU sont une évolution des *Plan d'Occupation des Sol* (POS) qui se limitaient souvent à préciser le droit des sols. Les communes passent du POS au PLU à l'occasion d'une procédure de révision. Toutes les communes des Bouches du Rhône, à l'exception de Mézoargues disposent d'un POS, certains d'entre eux sont en cours de révision (procédure PLU).

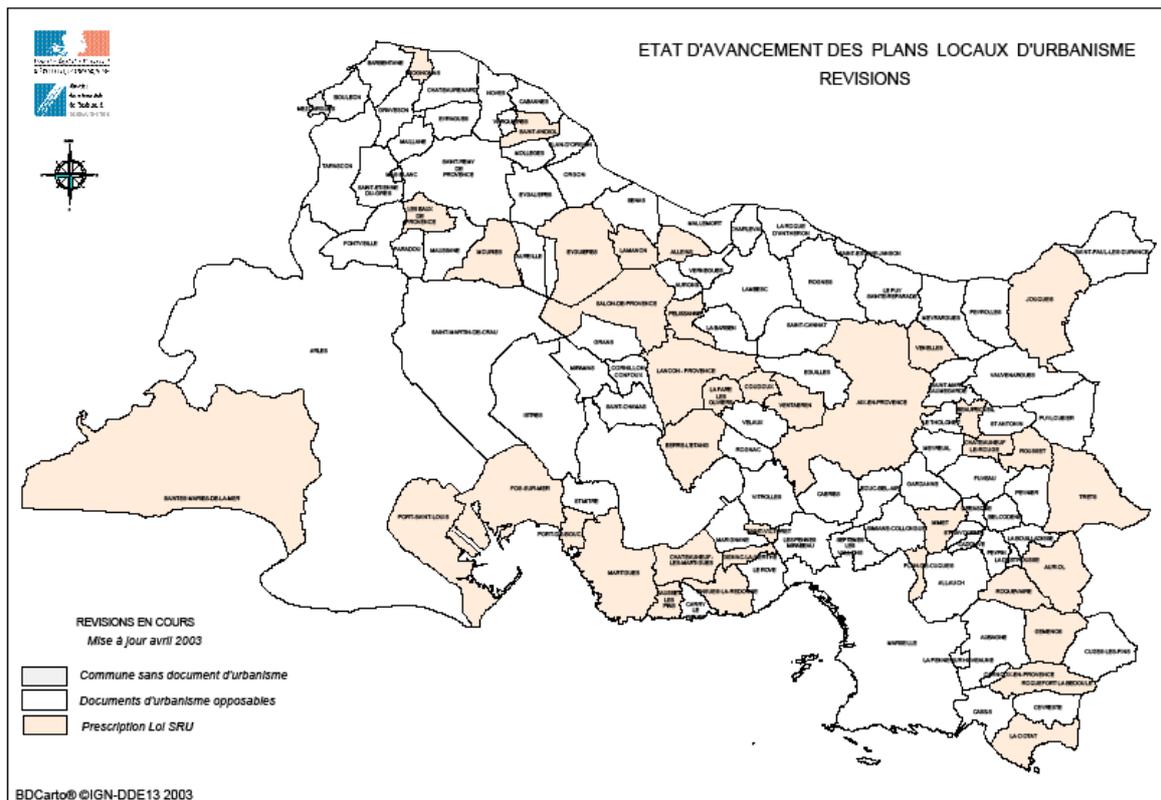


Planche 3

Gouvernances et transports urbains dans l'aire marseillaise

Communauté urbaine, Communautés d'agglomération et Syndicats de transports de l'aire marseillaise

(Source AGAM/Marseille Provence Métropole)

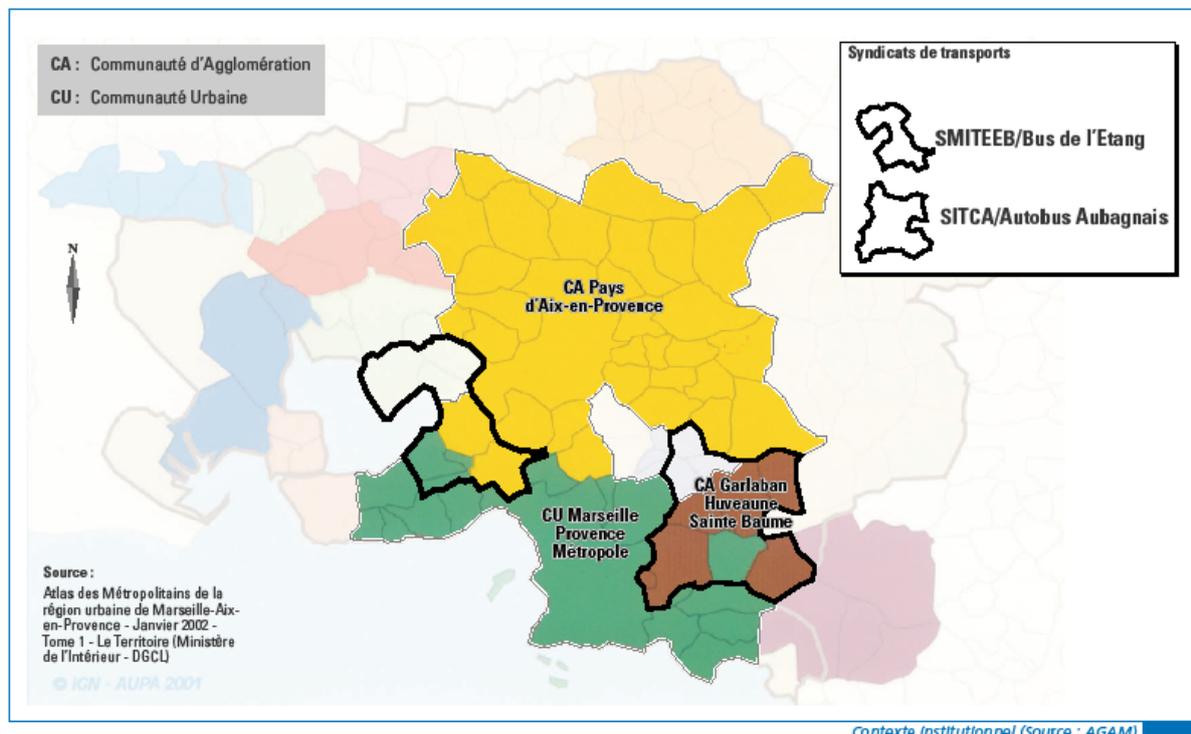


Planche 4 - La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM)

(Source AGAM/Marseille Provence Métropole)



18 communes solidaires

Créée en juillet 2000, la Communauté Urbaine regroupe 18 communes autour de 3 objectifs : réaliser les grands équipements d'agglomération, moderniser les services urbains et développer l'économie locale. Bref, relever les défis d'une grande métropole entrant dans le troisième millénaire.

3ème Agglomération de France

La population de Marseille Provence Métropole s'élève à 980 791 habitants soit 53 % de la population des Bouches du Rhône.

Le territoire de la Communauté Urbaine s'étire sur 60 475 hectares qui représentent 12% du département (source INSEE, recensement de la population 1999).

(Source : Communauté urbaine MPM) [<http://www.marseille-provence.com/>]

Planche 5

Le Syndicat mixte du SCoT de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, de Gréasque et de Cadolive

Le périmètre du Scot de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, de Gréasque et de Cadolive est inclus dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence. Il est situé à l'est de cette aire urbaine, au carrefour de communication entre Aix-en-Provence (au nord), Marseille (à l'ouest) et Toulon (au sud). Constitué de douze communes buccorhodaniennes et d'une varoise (Saint-Zacharie), il présente une discontinuité puisque la commune de Cuges-les-Pins est séparée du reste du territoire, vestige de l'ancienne communauté de villes des années quatre-vingt-dix.

Couvrant environ 250 km², il s'organise le long des vallées de l'Huveaune et du Merlançon, autour d'un pôle urbain (Aubagne - La Penne-sur-Huveaune) et d'un tissu de petites villes et de villages. Le Scot est bordé par les massifs de la Sainte-Baume, du Garlaban et de Regagnas, qui font l'objet de multiples classements en zones protégées, notamment deux sites d'intérêt communautaire Natura 2000.

Urbain et périurbain, cet espace ménage cependant de larges poches préservées, modelées par l'activité agricole ou formées de collines et vallons.

La population du Scot dépasse 100 000 habitants, soit 6,5 % de la population totale de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence. Les deux tiers se situent dans la vallée de l'Huveaune, le long des axes autoroutiers, avec, en s'éloignant de Marseille, les communes de La Penne-sur-Huveaune (6 150 habitants), Aubagne (43 500 habitants), Roquevaire (8 300 habitants) et Auriol (11 500 habitants).



Le périmètre du SCoT de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, de Cadolive et de Gréasque a été délimité par les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Var le 23 mai 2006 sur les treize communes de la communauté d'agglomération Garlaban-Huveaune-Sainte Baume (GHB) et de la communauté de communes de l'Étoile et du Merlançon. A la dissolution de cette dernière, cinq communes ont rejoint la communauté d'agglomération GHB, devenue "Pays d'Aubagne et de l'Étoile", désormais composée de onze communes. Deux communes ne sont pas incluses dans cette intercommunalité, mais sont membres du syndicat mixte du Scot constitué le 4 juillet 2007.

[Scot du Pays d'Aubagne et de l'Étoile-Gréasque-Cadolive : un territoire attractif aux portes de Marseille ; Sud INSEE – L'essentiel ; n° 115 ; février 2008 ; 4 pages]

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 4 **Gouvernances dans le département du Var**

C.4.1. Les SCoT du Var (Source Préfecture 83) [*Mise à jour le 30/11/2007*]

[\[http://www.var.pref.gouv.fr/action.php3?id_article=666\]](http://www.var.pref.gouv.fr/action.php3?id_article=666)

L'État est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Cartes Communales (CC).

Il transmet à la collectivité compétente un *Porter à Connaissance* (PAC) en début d'élaboration puis tout au long de la phase d'élaboration du document. L'État formule ensuite un avis sur les documents arrêtés, puis enfin en assure le contrôle de la légalité lorsqu'ils ont été approuvés.

Dans le Var, plusieurs périmètres de SCoT ont été arrêtés par le préfet : (cf. le document joint)

A ce jour, seul le SCoT des cantons de Grimaud et de St Tropez a été approuvé.

Une agence d'urbanisme, l'AUDAT a été créée pour réaliser le SCoT de l'aire toulonnaise (SCoT Provence Méditerranée) : <http://www.fnau.org/>

Pour en savoir plus :

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>

<http://www.var.equipement.gouv.fr>

<http://www.cdig-83.org>

Sur les SCoT dans le Var, un site à visiter :

Le SCoT Provence Méditerranée : <http://www.scot-pm.com>

C.4.2. Le projet agricole de territoire du SCoT du Var (Source DDE 83)

[Mise à jour le 17.07/2007] [\[http://www.var.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=201\]](http://www.var.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=201)

Étude réalisée par la Chambre d'Agriculture du Var

- [Aire Dracénoise](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.1 Mo)
- [Aire Dracénoise - Secteur de Comps](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- [Golfe de Saint-Tropez](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- [Haut Var Verdon](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- [Cœur du Var](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.1 Mo)
- [Canton de Fayence](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.1 Mo)
- [Provence Méditerranée](#) Juillet 2006 (format PDF - 6.8 Mo)
- [Provence Verte](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- [Var Estérel](#) Juillet 2006 (format PDF - 1.3 Mo)

C.4.3. Regards sur les SCoT du Var

Planche 1 - **Découpage communal, Projets agricoles de territoire et SCoT dans le Var**

Planche 2 - **Carte des SCoT du Var - État d'avancement** (DDE 83/SADD – Juillet 2007)

Planche 3 - **Le SCoT Provence Verte dans son environnement territorial**



Planche 1 - Découpage communal, Projets agricoles de territoire et SCoT dans le Var
 (Source : Chambre d'Agriculture du Var) [http://www.ca83.fr/sdrep/page_territoires.php#dra]

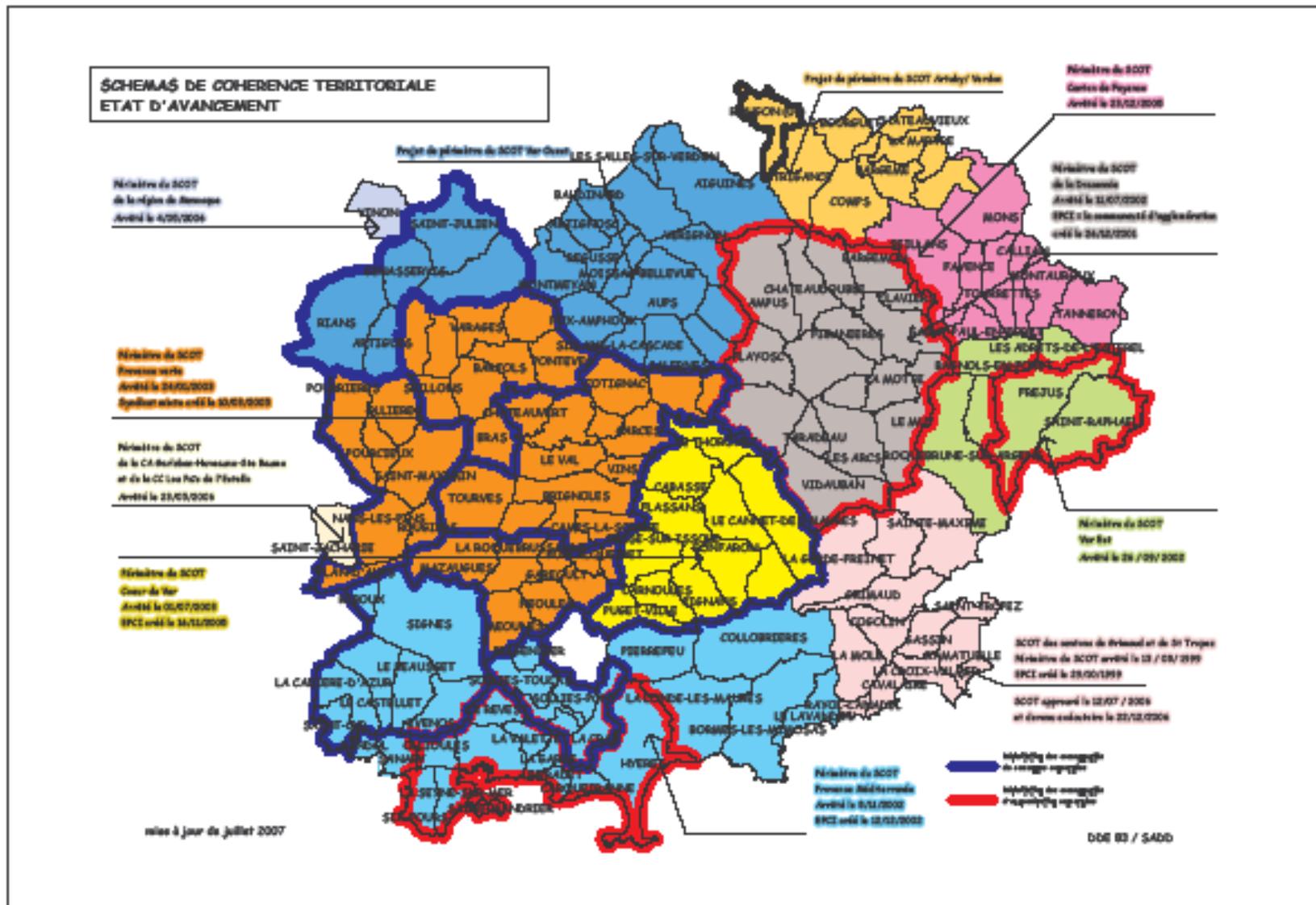


Planche 2 - Carte des SCoT du Var - État d'avancement (DDE 83/SADD – Juillet 2007) [<http://www.cdig-var.org/virtual/1/lots/SCOT.pdf>]

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 5 Agences d'urbanisme et Gouvernances dans la Région

C.5.1. Les Agences d'urbanisme de l'Arc Méditerranéen se constituent en réseau

(Source : *Charte des Agences d'urbanisme Provence Alpes Côte d'Azur*)
[paca-29-06-2. qxd 29/06/2005 ; 16 pages]

(a) Le bouleversement récent de l'espace géographique

L'histoire et la géographie ont façonné un territoire urbain original.

Chapelet de villes hérité d'une histoire urbaine riche et ancienne, le territoire de l'urbain en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été totalement bouleversé ces 50 dernières années. En voie de métropolisation, il est devenu la terre d'élection de 8 habitants sur 10.

Les quatre principales aires urbaines accueillent 3 305 180 habitants soit 73,3 % de la population et 79,2 % de la population urbaine. En termes d'emplois, elles regroupent 1 163 535 emplois soit 73,8 % de l'emploi régional.

Les agences d'urbanisme sont des outils pluridisciplinaires partenariaux d'aide à la décision qui ont capacité à apporter un potentiel d'expertise dans les différents domaines de l'aménagement.

La situation des agences d'urbanisme a profondément évolué le long de la façade méditerranéenne. Cinq agglomérations, parmi lesquelles quatre chefs lieux de département, et un département, sont désormais dotées d'agences d'urbanisme :

- les aires d'Aix, Marseille et Nîmes l'étaient depuis plus de 10 ans,
- les aires d'Avignon, Toulon et le département des Alpes-Maritimes l'ont été en 2003 et 2004.

(b) Les rapprochements entre Agences

Depuis 2001, les agences d'urbanisme de la façade méditerranéenne ont mis en œuvre des rapprochements et des coopérations de proximité :

- dès 2001, par le biais d'un forum d'échanges, le "club des ingénieries urbaines", en associant, autour des agences, les urbanistes de l'État et des principales collectivités territoriales et ce à l'échelle de l'ensemble de la façade méditerranéenne,
- depuis 2003, dans le cadre de la réalisation conjointe de l'atlas de l'arc méditerranéen, en appui des Directions Régionales de l'Équipement, par les agences d'Aix et de Nîmes,
- depuis 2003, par la rencontre régulière des présidents des agences d'urbanisme, à l'initiative de Claude VALETTE, vice-président de l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise et vice président de la FNAU,
- depuis 2004, par des partenariats bi ou tri latéraux, sur des démarches plus ciblées, telles que :
 - l'appel à projets métropolitains pour Aix, Marseille et Toulon,
 - les démarches inter-SCOT pour les territoires d'Aix-Marseille-Toulon, et de Nîmes-Avignon-(Arles),
 - les réflexions croisées des agences d'urbanisme pour le compte des agglomérations d'Aix, Marseille, Toulon et le département des Alpes-Maritimes par rapport à la future LGV PACA.

Une nouvelle étape est en vue, celle de la constitution d'un réseau des agences d'urbanisme de l'arc méditerranéen.

Dans l'attente du renforcement des agences en Languedoc Roussillon, le réseau peut commencer à prendre forme en Provence-Alpes-Côte d'Azur où quatre agglomérations sur cinq et un département comptent aujourd'hui une agence d'urbanisme en exercice.

(c) Une avancée : la charte des agences d'urbanisme de la région Paca

Les agences d'urbanisme suivantes décident de s'associer et de constituer le réseau des agences d'urbanisme de Provence Alpes Côte d'Azur :

- l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise,
- l'agence d'urbanisme du pays d'Aix,
- l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise,
- l'agence d'urbanisme de la région avignonnaise,
- l'agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes.

Les enjeux

Ce réseau constitue la première étape d'un futur réseau des agences d'urbanisme de l'arc méditerranéen. Il s'inscrit dans la politique de développement du réseau défini par la FNAU qui se traduit, d'une part, par la création de nouvelles agences mais aussi par le développement de réseaux régionaux. En effet, le temps n'est plus de mise où chaque agence d'urbanisme limitait ses investigations à l'aire urbaine de son agglomération d'élection.

Le besoin d'affirmer la vocation des agglomérations de l'arc méditerranéen à l'échelle d'une Europe en mutation, l'accélération des évolutions urbaines, les contraintes nouvelles nées dans une région en voie de métropolisation, constituent autant de facteurs qui incitent les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur à renforcer leurs échanges, leur coopération et la mise en réseau de leurs savoir-faire.

C.5.2. Les Agences d'urbanisme Provence Alpes Côte d'Azur [cf. Planche 1]

AGENCE DE DEPLACEMENTS ET D'AMENAGEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Agence d'urbanisme 06

Directeur : Christine CESARI-GEIGER

ARENAS. Immeuble ARENICE 455, promenade des Anglais 06291 NICE Cedex 3

tel : 04 93 72 69 30 - fax : 04 93 72 69 39

email : info@adam06.asso.fr - www.adam06.asso.fr

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION MARSEILLAISE

Directeur : Christian BRUNNER

"Le Louvre et Paix" 49, La Canebière BP 41858 13222 MARSEILLE Cedex 01

tél : 04.88.91.92.93 - fax : 04.88.91.92.66

email : agam@agam.org - www.agam.org

AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX

Directeur : Edouard MANINI

26 Rue du Puits Neuf 13100 AIX-EN-PROVENCE

tél : 04 42 23 12 17 - fax : 04 42 96 56 35

email : aupa@aupa.asso.fr - www.aupa.asso.fr

AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE

Directeur : Daniel DROZ VINCENT

Parc Technopôle Var Matin 83190 OLLIOULES

tél : 04 94 62 20 71 - fax : 04 94 62 11 57

AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE AVIGNONNAISE

Directeur : Dominique MUSSLIN

881 Chemin de Gigognan (proximité gare TGV) BP 40936 84091 AVIGNON cedex 09

tél : 04 90 82 84 80 - fax : 04 32 76 38 60

email : contact@urbavignon.fr

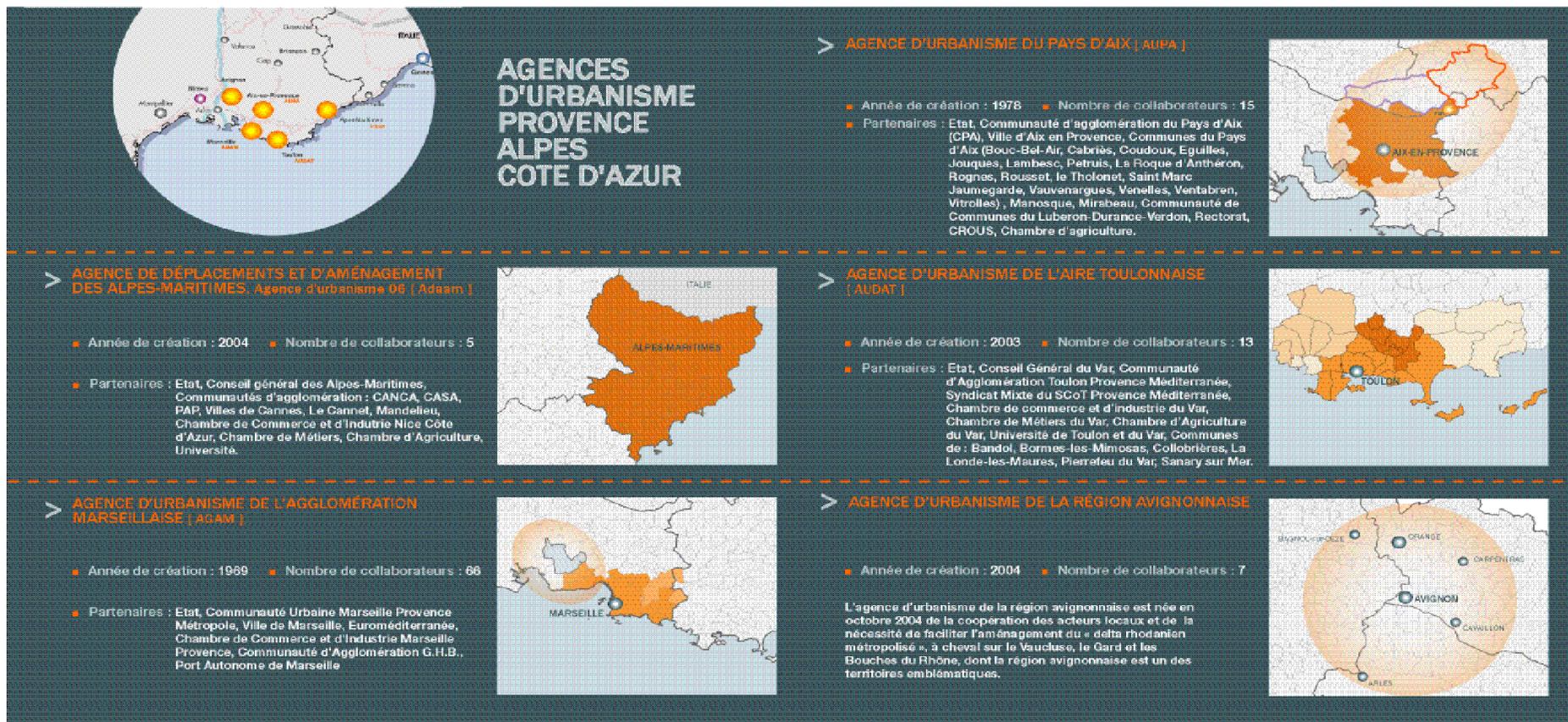


Planche 1

Fiches descriptives et territoires d'exercice des cinq agences d'urbanisme de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

(Source : *Charte des Agences d'urbanisme Provence Alpes Côte d'Azur*)

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 6 Chambres de Commerce & Industrie et Gouvernances en Paca

C.6.1. Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Provence Côte d'Azur Corse

(a) Mandature (source CRCI-Paca)

[\[http://www.pacac.cci.fr/presentation/index1_3.cfm\]](http://www.pacac.cci.fr/presentation/index1_3.cfm)

Missions d'Établissement public

Les Chambres régionales de Commerce et d'industrie ont qualité d'établissement public, qualifié par la doctrine et la pratique administrative comme établissement public administratif sui generis.

L'article 6 de ce décret fixe les missions des Chambres régionales :

- Représenter, auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs des intérêts régionaux du commerce et de l'industrie.
- Assurer la liaison entre les Chambres de commerce et d'industrie de la circonscription et coordonner les efforts en vue de la réalisation d'entreprise d'intérêt régional.
- Apporter leur contribution aux études techniques et économiques effectuées sur le plan régional en vue, notamment, de l'élaboration et de l'application des politiques de développement régional.
- Assurer des prestations de services publics.

Organisation

L'organisation de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse s'appuie sur les textes organiques suivants :

- Décret-loi du 14 juin 1938 portant organisation des Chambres régionales de commerce et d'industrie, modifiant les articles 18 et 21 de la loi du 9 avril 1898 relative aux Chambres de commerce et d'industrie.
- Décret du 28 septembre 1938 modifié par le décret du 30 mai 1950, par le décret n° 64-1199 du 4 décembre 1964 et le décret du 18 juillet 1991.

Circonscription

L'appellation Chambre régionale de commerce et d'industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse a été faite en application de l'article premier du décret du 28 septembre 1938, modifié par le décret n° 64-1199 du 4 décembre 1964 qui en a fixé la circonscription aux Chambres de commerce et d'industrie de :

- Ajaccio, Arles, Avignon, Bastia, Digne, Gap, Marseille, Nice, Toulon.

Dénomination

Par délibération du 4 octobre 1976, la Chambre régionale de commerce et d'industrie a décidé de sa nouvelle dénomination

- "Provence Alpes Côte d'Azur Corse".

(b) Aménagement et compétitivité du territoire - Les projets stratégiques

[\[http://www.pacac.cci.fr/amenagement.cfm\]](http://www.pacac.cci.fr/amenagement.cfm)

Le développement économique de la région dépend fortement de la réalisation de quelques grands projets d'équipement sur le thème de "*La grande accessibilité*". Les procédures décisionnelles sont engagées et il n'est pas toujours facile d'en suivre les étapes. Est proposé ce recueil de documents restituant la problématique et l'état d'avancement de ces projets.

Val de Durance : l'indispensable accès direct à l'Italie du Nord et à l'Europe centrale

- Tunnel ferroviaire sous le Montgenèvre
- Accès sud du Val de Durance aux réseaux TGV, TER et fret

Création de l'arc méditerranéen de la grande vitesse

- LGV Provence Côte d'Azur
- Projet ARCOMED (programme INTEREG IIIB Medocc)

- Connexion ouest de la Provence au réseau LGV

Structuration du maillage routier et autoroutier régional

- Achèvement de la liaison autoroutière A51 Grenoble-Gap-Marseille
- Réalisation barreau autoroutier Cadarache-Iter/Saint Maximin (A 510)
- Autoroute A55 (déviation de Port de Bouc)
- Autoroute A56 (Salon de Provence-Fos)
- Contournement autoroutier

Sillon rhodanien : saturation et alternative

- Saturation routière couloir rhodanien : développement des modes et itinéraires alternatifs

Les enjeux aéroportuaires

- Accessibilité aéroportuaire : intégration air-rail

Expertises diverses sur la problématique des transports

- Études prospectives
- Arc Alpin
- Arc Méditerranéen

(c) Animation du réseau consulaire

[\[http://www.pacac.cci.fr/animation/\]](http://www.pacac.cci.fr/animation/)

Traiter collectivement les dossiers pertinents à l'échelon régional et fédérateurs des neuf CCI de Provence Alpes Côte d'Azur Corse.

(d) International

- La région PACA occupe le 8ème rang des régions françaises à l'exportation et seulement 1500 entreprises seulement ont une démarche structurée à l'export.
- La Région PACA et la CRCI PACA Corse ont uni leurs efforts pour mettre en place un mode de fonctionnement permettant l'élaboration et la conduite d'une politique régionale à l'international innovante, maîtrisée et volontariste.
- L'action en réseau régional des CCI en matière internationale est un impératif.
- Pour mieux aider les entreprises régionales à appréhender les marchés extérieurs, les CCI de Provence Alpes Côte d'Azur Corse ont entrepris une vaste réorganisation de leurs actions à l'international.
- Une stratégie de groupe, en partenariat avec la Région, reposant notamment sur :
 - *Réalisation d'études* Portant sur une filière, une destination, un benchmarking national ou européen comme aide à la décision pour mener des missions opérationnelles.
 - *Conduite d'une opération annuelle d'envergure* : Une opération phare sera conduite chaque année sur un pays cible à fort potentiel économique.
 - *Conduite de missions collectives à caractère exploratoire et innovant* ; Accompagner des chefs d'entreprises sur des marchés avec un programme clef en main et sur mesure ; Créer des synergies et des économies d'échelle entre les entrepreneurs.
 - *Réalisation d'un programme de formation action ou programme pour les primo exportateurs*
 - *Mise en place de nouveaux outils* : Création de communautés utilisant des plateformes de coopération interactives, animées par des correspondants des deux pays et permettant d'avoir une animation permanente des flux d'affaires. Ces communautés d'intérêts permettront d'assurer la continuité entre les différentes missions et serviront de base d'information aux entreprises.
 - *La Conférence régionale du commerce international* : Lieu de rencontre de tous les acteurs du dispositif public d'appui au commerce extérieur, la Conférence devient un élément clef de la politique régionale à l'international.

C.6.2. Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (source : CCI 83)

[\[http://www.var.cci.fr/fr/site_entreprise/contenu/la_cciv/un_territoire_cinq_agences\]](http://www.var.cci.fr/fr/site_entreprise/contenu/la_cciv/un_territoire_cinq_agences)

(a) Un territoire, cinq agences

Symboles de la Proximité constituant l'un des axes politiques majeurs de la CCI du Var, les cinq agences (Brignoles, Draguignan, Hyères, Golfe de Saint-Tropez, Saint-Raphaël / Fréjus) ont récemment bénéficié d'un redécoupage géographique de leur périmètre d'intervention, calqué sur les *Schémas de Cohérence Territoriaux* (SCoT) du Conseil général du Var. Cette évolution permet d'affiner et de renforcer ces relations de proximité, d'animer et de développer des actions pertinentes adaptées aux spécificités et aux réalités des entreprises implantées sur chaque territoire.

Une proximité portée par une équipe d'élus locaux et conseillers territoriaux, tous chefs d'entreprise, à l'écoute de leurs pairs pour les représenter et défendre leurs intérêts auprès des Pouvoirs publics. Ils orientent et conseillent les collectivités dans leur politique de développement économique local.

Les agences territoriales abritent un carrefour de services : centres de formalités des entreprises, information économique, création reprise ou transmission d'entreprise, formation, lieux d'échanges privilégiés pour tous les acteurs et décideurs locaux.

Le point fort des agences : identifier les besoins des entreprises sur le territoire, permettre ainsi à la CCI du Var de faire entendre la voix des dirigeants et proposer des solutions pour ensuite initier et conduire en partenariat des projets adaptés à chaque territoire.

"De quelle agence je dépends ?" Téléchargez la carte interactive de nos agences.



Rubriques (*non renseignées*) :

- Grands dossiers
[http://www.var.cci.fr/fr/site_entreprise/contenu/la_cciv/les_grands_dossiers_varois2]
- Projets structurants

(b) Parc d'activités de Signes

[<http://www.businesspark-signes.com/>]

N.B. *Pas d'informations à son sujet sur le Site de la CCI 83*

Conçu et commercialisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, le Parc d'Activités de Signes-en-Provence répond avec succès à un objectif ambitieux : proposer aux entreprises un site d'implantation unique leur permettant de conjuguer croissance économique et qualité de et commercialisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

Le Parc d'Activités de Signes-en-Provence se distingue par la qualité de son environnement et par les conditions d'installation qu'il propose

Une vaste superficie

Le Parc d'Activités dispose d'une superficie totale de 240 hectares. 185 hectares sont dédiés aux entreprises et 55 hectares sont réservés aux activités de services et aux aménagements paysagers (massifs boisés, pelouses d'ornement, plan d'eau...).

Le site a un potentiel foncier très important.

Un environnement harmonieux et convivial

Le Parc d'Activités se situe au pied du massif de la Sainte-Baume, à 455 mètres d'altitude, dans un espace préservé de 5 500 hectares de forêts et pinèdes. Il est également à proximité du littoral méditerranéen.

Cet environnement lui procure un air d'une très grande pureté.

Un aménagement maîtrisé

Le Parc d'Activités a été réalisé avec le plus grand soin dans le respect d'une charte d'aménagement et d'urbanisme. Un cahier des charges définit les droits et les obligations de chacune des parties engagées ; un règlement d'aménagement précise les conditions architecturales auxquelles doivent répondre les constructions.

Le Parc d'Activités est agrémenté d'une signalétique et d'un mobilier urbain soignés.



[\[http://www.businesspark-signes.com/parc-d-activites/pepiniere-entreprises.html\]](http://www.businesspark-signes.com/parc-d-activites/pepiniere-entreprises.html)

C. PAYSAGES DE LA GOUVERNANCE - Cahier 7 Chambres d'agriculture et Gouvernances dans la Région

C.7.1. Les Chambres d'agriculture de la Région Paca

[Source : *Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)*]

[<http://paris.apca.chambagri.fr/apca/data/adresse/tr1019.htm>]

Chambre régionale d'agriculture de PACA et Chambres départementales

Maison des Agriculteurs - Avenue Henri Pontier - 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX

Tél : 04 42 17 15 00 - Fax : 04 42 17 15 01

contact@paca.chambagri.fr

Président : André PINATEL - Directeur : Jean-Pierre BOURDIN

Site web : [Site extranet régional](#)

Départements	Coordonnées	Sites web
Alpes-de-Haute-Provence	66 boulevard Gassendi BP 117 - 04004 DIGNE CEDEX Tél : 04 92 30 57 57 - Fax : 04 92 32 10 12 accueil@ahp.chambagri.fr Président : André PINATEL - Directeur : Bernard SAVORNIN	www.ahp.chambagri.fr Site extranet
Hautes-Alpes	8 ter rue Capitaine de Bresson - 05010 GAP CEDEX Tél : 04 92 52 53 00 - Fax : 04 92 52 53 09 Ca05@club-internet.fr Président : Pierre-Yves MOTTE - Directeur : Michel ESPOSITO-FAVA	www.hautes-alpes.chambagri.fr
Alpes-Maritimes	MIN fleurs 17 - Box 85 - 06296 NICE CEDEX 3 Tél : 04 93 18 45 00 - Fax : 04 93 18 45 25 general@alpes-maritimes.chambagri.fr Président : Michel DESSUS - Directeur : Eric COLLIN	
Bouches-du-Rhône	Maison des Agriculteurs - 22 avenue Henri Pontier 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 Tél : 04 42 23 06 11 - Fax : 04 42 63 16 98 accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr Président : André BOULARD - Directeur : Pascal LINOSSIER	www.agri13.fr
Var	11 rue Pierre Clément - 83000 DRAGUIGNAN Tél : 04 94 50 54 50 - Fax : 04 94 50 54 51 chambagri.cda.83@wanadoo.fr Président : Alain BACCINO - Directeur : Gaston GUYON	
Vaucluse	Maison de l'agriculture - Site Agroparc - 84912 AVIGNON CEDEX 9 Tél : 04 90 23 65 65 - Fax : 04 90 23 65 40 accueil@vaucluse.chambagri.fr Président : Jean-Pierre BOISSON - Directeur : Cécile ARRIGHY	www.vaucluse.chambagri

C.7.2. Chambre régionale Paca

[<http://www.pacainfoeco.com/dossiers/charteagriculture.htm>]

La Charte de partenariat entre la Région et la Chambre régionale

Approuvée par les élus régionaux lors de l'assemblée plénière du 21 mars 2002, cette charte de partenariat entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture permet de concrétiser leur coordination en faveur de :

- l'économie agricole et rurale
- l'emploi salarié de la production, de la transformation, des services
- la qualification professionnelle
- la recherche de cohésion du développement local, en voie d'émergence dans les politiques de pays et d'agglomération
- l'impulsion d'un développement durable, par la défense et l'illustration de systèmes de production traditionnellement respectueux de l'environnement et des ressources naturelles

C.7.3. Chambre départementale d'agriculture du Var (Source : Site Dde 83)

[http://www.var.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Composition_scot_Provence_verte_cle683ea6.pdf]

Le projet agricole de territoire du SCOT du Var (Étude réalisée par la Chambre d'Agriculture du Var)

- Aire Dracénoise Juillet 2006 (format PDF - 1.1 Mo)
- Aire Dracénoise - Secteur de Comps Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- Golfe de Saint-Tropez Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- Haut Var Verdon Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- Cœur du Var Juillet 2006 (format PDF - 1.1 Mo)
- Canton de Fayence Juillet 2006 (format PDF - 1.1 Mo)
- Provence Méditerranée Juillet 2006 (format PDF - 6.8 Mo)
- Provence Verte Juillet 2006 (format PDF - 1.2 Mo)
- Var Estérel Juillet 2006 (format PDF - 1.3 Mo)

L'accès à ces dossiers s'effectue plus aisément par le Site du Conseil général 83

[http://www.ca83.fr/sdrep/page_territoires.php#dra]

À chacun des fascicules de projets agricoles par SCOT [9 fascicules dont 2 pour l'aire dracénoise] sont attachés la carte communale du SCOT correspondant ainsi que les listes des élus référents et techniciens (chargés de mission territoriaux).

[L'ensemble de ces renseignements est regroupé dans le **Tableau synoptique C.7.** (cf. pages 2 & 3)]

Contacts GIR

M. CALVELLI Chef Service Développement rural Animation à Draguignan

M. ALTERO, collaborateur en charge des SCOT Tel. 04 94 50 54 73

Entretien avec JM le 19.05.08

Master en développement. A travaillé à l'AUDAT avec Gabriel Jourdan

Collaboration CA 83 avec CG 83 : accompagnement territorial

Projets agricoles de territoire ; charte foncière ;

Espace agricole = espace de reconquête

Joindre M. Bernard SANTON CA 83 Aménagement territoire

CA 06 Maylis PORTE Charte agricole Pôle Azur Provence (charte "exemplaire")

Tableau C.7 - Les Territoires de la Chambre d'Agriculture du Var sont ceux des SCoT
[\[http://www.ca83.fr/elus/page_elus_cons_dep.php\]](http://www.ca83.fr/elus/page_elus_cons_dep.php)

<p>Territoire Provence Méditerranée</p> <p>Élus référents : ► Chargés de mission territoriale :</p> <p>A. BACCINO JP EMERIC M GUEIRARD B SIMONDI P. VACHE JP. BOYER C. DE SALVO A. THIOLLIER</p> <p>E. ALTERO Tél Fixe: 04 94 50 54 73 Fax : 04 94 50 54 51 Courriel : altero@var.chambagri.fr</p> <p>P. ROBIN Tél Fixe: 04 94 15 32 83 Fax : 04 94 12 32 80 Courriel : probin@var.chambagri.fr</p>		
<p>Territoire Cœur de Var</p> <p>Élus référents : ► Chargé de mission territorial :</p> <p>S. AUDEMARD J. BONHOMME E. PASTORINO</p> <p>T. ROSPARS / (F. FOURMENT) Tél Fixe: 04 94 99 74 10 Fax : 04 94 99 73 99 Courriel : thomas.rospar@laposte.net</p>		
	<p>Territoire Provence Verte</p> <p>Chargée de mission territoriale :</p> <p>G. CAUVIN Tél Fixe : 04 94 50 54 83 Fax : 04 94 50 54 58 Courriel : gilcov@netcourrier.com</p>	
	<p>Élus référents : F. JOLY ; Y. JULLIEN ; E. PAUL ; J. PAUL</p>	
<p>Territoire Golfe de Saint Tropez</p> <p>Élus référents : ► Chargé de mission territorial :</p> <p>L. de SALENEUVE A. PASTORELLI R. PERTUSA-PAMIES</p> <p>E. ALTERO Tél Fixe: 04 94 50 54 73 Fax : 04 94 50 54 51 Courriel : altero@var.chambagri.fr</p>		
<p>Territoire Dracènie</p> <p>Élus référents : ► Chargés de mission territorial :</p> <p>R. CALVELLI Tél Fixe : 04 94 50 54 70 Fax : 04 94 50 54 58 Courriel : renato.calvelli@netcourrier.com</p> <p>JC. HENRY JG. REBUFFEL</p> <p>JP MESGUEN Tél Fixe : 04 94 12 32 91 Fax : 04 94 12 32 80 Courriel : jmesguen@var.chambagri.fr</p>		
<p>Territoire Fayence</p>		

<p>Élus référents : ► Chargés de mission territorial : R. PECOUT R. BONETTO Tél Fixe : 04 94 99 74 07 D. BOURG Fax : 04 94 73 99 O. CIAMOUS Courriel : remi.pecout@var.chambagri.fr JF. ROSMINI JP. MESGUEN Tél Fixe : 04 94 12 32 91 Fax : 04 94 12 32 80 Courriel : jpmesguen@var.chambagri.fr</p>	
<p>Territoire Var Est</p>	
<p>Élus référents : ► Chargée de mission territorial : JP. MESGUEN O. CIAMOUS Tél Fixe : 04 94 12 32 91 JF. ROSMINI Fax : 04 94 12 32 80 Courriel : jpmesguen@var.chambagri.fr</p>	
<p>Territoire Haut Var Verdon</p>	
<p>Élus référents : ► Chargée de mission territorial : A. GRECH / (F. TILLOTA) R. BAGARRE Tél Fixe : 04 94 50 54 81 C. CHEILAN Fax : 04 94 50 54 58 G. FOUQUOU Courriel : a.grech@var.chambagri.fr</p>	

C.7.4. Chambre départementale d'agriculture des Alpes-Maritimes

Contacts GIR :

Mme Maylis PORTE, Chargée d'études service Foncier

Charte agricole du Pôle Azur Provence

Principes et programmes d'actions 2007-2012

Octobre 2007 ; 54 pages

[document considéré comme exemplaire]

Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur
Perception des enjeux - Étude de contexte

**D. LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS
INSTITUTIONNELS**

*Analyse du positionnement des acteurs cofinanceurs du projet
et des principales collectivités locales
en amont, pendant le débat public et à son issue*

TABLE DES MATIÈRES

D.1. La vision défendue par le maître d'ouvrage (RFF) dans le cadre des études préalables au débat public

D.1.1. Rappel de la commande initiale du CIADT (comité interministériel pour l'aménagement et le développement durable du territoire)

D.1.2. Le parti adopté par RFF

(a) Trois familles de tracés

(b) Un tronc commun

D.1.3. Les présuppositions de RFF

(a) Une réflexion focalisée sur la réduction du temps de parcours entre Nice et Paris, qui écarte Marseille et Toulon de la future LGV

(b) Une réflexion qui s'appuie sur une vision contestable du territoire régional et de son évolution

(c) La réflexion sur le transport du fret est rapidement évacuée du projet de LGV PACA

D.2. Une vision de RFF rapidement contestée par certains cofinanceurs du projet

D.2.1. Un consensus des collectivités territoriales cofinanceuses pour demander à RFF d'étudier sérieusement la connexion de la LGV PACA au réseau italien

D.2.2. À l'Ouest, une puissante opposition à l'évitement de Marseille et Toulon

(a) Le projet défendu par RFF apparaît en décalage avec la réalité de l'organisation territoriale de PACA et les projets d'aménagement défendus par les acteurs du Var et des Bouches-du-Rhône

(b) Les cofinanceurs de l'Ouest de PACA ne souhaitent pas limiter la LGV PACA à une simple liaison entre Nice et Paris

D.2.3. L'opérateur ferroviaire SNCF prend progressivement conscience de l'intérêt de renforcer la desserte de Marseille et de Toulon

(a) Un marché plus complexe, vaste et prometteur qu'imaginé

(b) La SNCF (et les collectivités cofinanceuses) souhaitent mettre en avant la desserte des centres-villes

D.2.4. Un maître d'ouvrages réticent à intégrer les demandes des cofinanceurs de l'Ouest de PACA et de la SNCF dans les études préalables au débat public

D.3. L'alliance implicite des cofinanceurs de l'Ouest de la région PACA pour obtenir l'inscription dans le débat public d'un scénario passant par Marseille et Toulon

D.3.1. Dans les Bouches-du-Rhône : plus d'un an avant le débat public, l'émergence précoce d'un consensus autour du passage de la LGV par Marseille

D.3.2. La question de la desserte de Toulon amène les cofinanceurs varois à défendre le passage de la LGV par Marseille, puis à étudier une hypothèse de tracé passant par la capitale varoise qui sèmera le trouble dans le débat public !

- (a) La prise de conscience de la mauvaise qualité de desserte de l'aire toulonnaise dans l'hypothèse de LGV privilégiée par RFF
- (b) Une concertation avec Marseille pour convenir d'une tracé satisfaisant aux deux métropoles
- (c) Les péripéties d'une étude trop tardive
- (d) Vers une gare Toulon-TGV en centre ville ?

D.3.3. La gare d'Est Var : un point consensuel du projet de LGV PACA

D.4. Les cofinanceurs azuréens (CG06, CANCA, puis Monaco)

D.4.1 Une position initiale en phase avec le scénario privilégié par RFF

D.4.2 Un coup de théâtre à la fin du débat public

D.5. Des "Dei ex machina" ?

D.5.1. Le silence trompeur de l'État

D.5.2. Un Conseil régional ambigu peu impliqué dans le débat mais implicitement favorable aux solutions initialement envisagées par RFF

D.6. Conclusion

Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur Perception des enjeux - Étude de contexte

D. LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Analyse du positionnement des acteurs cofinanceurs du projet et des principales collectivités locales en amont, pendant le débat public et à son issue

D.1. LA VISION DÉFENDUE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE (RFF) DANS LE CADRE DES ÉTUDES PRÉALABLES AU DÉBAT PUBLIC

D.1.1. Rappel de la commande initiale du CIADT (comité interministériel pour l'aménagement et le développement durable du territoire)

La commande du CIADT (décembre 2003) vis-à-vis du projet de LGV PACA mettait en avant trois fonctions : les déplacements sur l'arc méditerranéen, l'accessibilité au Var et aux Alpes-Maritimes et l'amélioration des déplacements internes à la région.

« La réalisation de la ligne à grande vitesse (LGV) PACA Provence Alpes Côte d'Azur vers Toulon, Nice et l'Italie a fait l'objet d'une décision de principe du CIADT du 15 décembre 1998. Sur la base de cette décision, une étude d'opportunité sur le développement de la grande vitesse a été réalisée, dont les conclusions ont été déposées le 24 janvier 2003.

*La LGV PACA, **chaînon manquant de l'arc méditerranéen**, améliorera l'accessibilité du Var et de la Côte d'Azur depuis le nord et améliorera les déplacements à l'intérieur de la région. Construite jusqu'aux environs de Nice, elle offrira un temps de parcours de 3h30 à 4h00 entre Nice et Paris »*

(Dossier de presse du CIADT du 18 décembre 2003, p. 19. Le texte en gras l'est aussi dans le document original)

D.1.2. Le parti adopté par RFF

(a) Trois familles de tracés

Suite à cette « commande » du CIADT, RFF a étudié de nombreux scénarios de tracé de la LGV PACA dans le cadre des études préliminaires au débat public. Ils peuvent se regrouper en trois familles :

- **Desserte sur un axe** : passage par Marseille et Toulon (qui restent desservies par leurs gares existantes) en réutilisant les voies existantes dans la traversée des deux agglomérations et en réalisant des tronçons de LGV entre Aubagne et l'Ouest toulonnais, puis entre l'Est toulonnais et la Côte d'Azur. Cette famille n'a pas été considérée par RFF comme à approfondir, car devant conduire à un temps de parcours trop important vers Nice et à un renforcement de la saturation ferroviaire dans les traversées de Marseille et de Toulon.
- **Desserte sur trois axes** : liaison directe vers Nice se débranchant de la LGV Méditerranée entre Aix-en-Provence et Avignon, complétée par une antenne reliant l'Est toulonnais au Centre Var pour permettre une desserte vers la gare existante de Toulon. Cette famille n'a pas non plus été

considérée comme devant être approfondie car trop coûteuse (longueur de ligne à réaliser), mais aussi en raison des difficultés d'organiser la desserte de Toulon (le potentiel de trafic offert par Toulon ne permettant pas de justifier un grand nombre de dessertes directes dédiées à cette ville).

- **Desserte sur deux axes :** liaison directe vers Nice se débranchant de la LGV Méditerranée entre Aix-en-Provence et Avignon, avec une inflexion de la ligne vers le sud pour aller desservir une gare TGV dite de « Toulon Nord » localisée entre Cuers et Carnoules. Cette famille a été considérée comme la plus intéressante par le maître d'ouvrage qui a notamment identifié deux scénarios de tracés « privilégiés » à approfondir, qui prévoient un débranchement de la LGV immédiatement au nord ou immédiatement au sud de la gare d'Aix-en-Provence TGV.

(b) Un tronçon commun

Tous les scénarios étudiés ont un tronçon commun entre l'Est varois (secteur compris entre Le Luc et Les Arcs) **et l'ouest de Nice** (secteur de Cagnes sur Mer / Villeneuve Loubet ou est prévu le raccordement entre la LGV et la ligne classique). Deux gares nouvelles sont envisagées sur ce tronçon commun :

- Gare TGV « Est Var » (dans le secteur du Muy)
- Gare TGV « Ouest Alpes-Maritimes » (entre Cannes et Grasse)

Enfin, si la gare terminus de l'essentiel des TGV restera Nice-Ville (gare actuelle « grandes lignes » de Nice), il est prévu que la (quasi) totalité des TGV desservent le pôle d'échange multimodal de Saint Augustin prévu à l'entrée de Nice (connexion avec l'aéroport). Ce pôle d'échange, implanté sur la voie classique, se localiserait à peu près à mi-chemin entre la gare de Nice-Ville et le point de raccordement LGV/ligne classique entre Cagnes et Villeneuve-Loubet.

D.1.3. Les présuppositions de RFF

(a) Une réflexion focalisée sur la réduction du temps de parcours entre Nice et Paris, qui écarte Marseille et Toulon de la future LGV

Dans le cadre des études préliminaires au débat public, RFF a eu tendance à mettre en avant de manière prépondérante le critère « temps de parcours entre Nice et Paris » et à rester dans une logique de desserte ou la relation vers Paris reste prépondérante.

Ainsi, dans le schéma de desserte associé à la famille de tracé « sur deux axes » privilégié par RFF, la desserte de Marseille n'évolue pas, que ce soit en temps de parcours ou en nombre de TGV quotidiens. La desserte du centre-ville de Toulon est quasiment abandonnée (3 à 4 A/R jour vers Paris) et l'essentiel de l'offre est reporté vers la gare TGV de Nord Toulon, cette gare étant desservie par l'essentiel des TGV en provenance ou à destination de Nice. Certains d'entre eux peuvent en outre desservir la gare d'Aix-en-Provence TGV, à condition que le débranchement de la LGV PACA se fasse au sud de la gare de l'Arbois.

Pour RFF, ce schéma permet également de contribuer à résoudre les problèmes de capacité ferroviaire que rencontre le réseau ferroviaire classique en PACA. Pour Marseille, le nombre de TGV reste stable et il n'y a presque plus de TGV qui continuent au-delà de Marseille vers Toulon et Nice (gain de capacité au niveau de la gare en cul de sac de Saint Charles et de la section Marseille – Aubagne – Toulon). De même, la traversée de Toulon est libérée de la quasi-totalité des TGV. Seule l'arrivée sur la Côte d'Azur peut rester problématique entre le point de raccordement envisagé (entre Villeneuve Loubet et Cagnes sur Mer) et Nice.

(b) Une réflexion qui s'appuie sur une vision contestable du territoire régional et de son évolution

Ce schéma défendu par RFF est également porteur d'une vision du fonctionnement territorial de la région PACA³ dans laquelle :

- L'organisation urbaine de PACA se structure autour de deux grands ensembles urbains : Aix-Marseille-Toulon d'un côté, et la Côte d'Azur, élargie à l'Est varois de l'autre.
- Le « nœud » de connexion entre l'ensemble urbain Aix-Marseille-Toulon et le reste du territoire national et européen est amené à se localiser de plus en plus autour d'Aix-en-Provence (aéroport de Marseille Marignane, carrefour autoroutier, gare TGV qui pourrait, dans le schéma de desserte privilégié par RFF, devenir une halte majeure pour les TGV desservant « l'aire métropolitaine marseillaise » et continuant au-delà vers Nice et l'Italie).
- De même, la centralité de l'ensemble urbain Aix – Marseille est appelée à se déplacer vers Aix-en-Provence et l'Étang de Berre, Marseille étant une ville « cul de sac » à l'étroit dans son site contraint, alors que le secteur d'Aix-en-Provence dispose encore d'importantes réserves de développement.
- L'aire toulonnaise est vue comme une agglomération secondaire à l'échelle régionale, ne justifiant pas une desserte dédiée
- Les gares extra urbaines sont vues comme des lieux accessibles sur une aire géographique élargie et comme pouvant être supports de pôles de développement économique potentiels, alors que les gares urbaines sont vues comme difficilement accessibles et localisées dans des centres-villes souvent en déclin démographique ou économique.

Il faut souligner que, l'État ne s'est jamais clairement exprimé sur sa vision de l'aménagement du territoire régional même si, par ailleurs, il a été le maître d'ouvrage des DTA⁴ des Alpes-Maritimes (approuvée en 2003) et des Bouches-du-Rhône (approuvée en 2006 mais à l'étude – comme celle des Alpes-Maritimes – dès 1997).

De même, la Région PACA n'était pas à l'époque dotée d'un SRADT (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire⁵) à même de guider les réflexions de RFF.

On peut cependant supposer [cf. point D.5.2 ci-après] que le Conseil régional PACA, qui a toujours soutenu - de manière au-moins officieuse – le projet de LGV PACA tel qu'imaginé initialement par RFF, adhère au moins en partie avec cette vision de l'aménagement du territoire. Adopté en 2006, le SRADT de PACA évoque peu la question urbaine, et ne met pas les grandes villes au cœur de l'organisation du territoire régional, alors que ce dernier abrite trois des 10 plus grandes aires urbaines françaises : Marseille – Aix, Nice Côte d'Azur et Toulon !

A contrario, cette vision du territoire sera fortement contestée par les cofinanceurs du Var et des Bouches-du-Rhône [cf. point D.2.2 ci-après], qui mettent en avant le poids économique et

³ Cette question est loin d'être anecdotique. D'une part, on la retrouve souvent dans le discours de certains responsables de RFF en charge du projet de LGV. D'autre part, RFF s'est très tôt dans le projet fait accompagné par un Consultant en urbanisme et aménagement du territoire (SETEC Organisation – Charles LAMBERT) qui défend largement ce modèle d'aménagement de la région PACA basé sur l'essor des espaces périurbains comme alternative aux centres-villes saturés.

⁴ La DTA (Directive territoriale d'aménagement) est un document de planification urbaine élaboré par l'État sur son initiative ou sur demande du Conseil régional. Ce document exprime les objectifs de l'État en matière d'aménagement du territoire, de développement urbain et de protection des espaces naturels et agricoles sur un territoire particulier. Les documents d'urbanisme locaux (élaborés par les collectivités territoriales : SCoT et PLU) doivent être compatibles avec les orientations des DTA. Actuellement, 6 DTA sont en vigueur en France dont deux en PACA (Bouches du Rhône et Alpes-Maritimes).

⁵ Le SRADT est un document élaboré par le Conseil régional qui précise les grandes orientations souhaitables pour l'aménagement du territoire à l'échelle de chaque région administrative de la France métropolitaine. Contrairement aux DTA, le SRADT n'est qu'indicatif (les SCoT et les PLU ne doivent pas être compatibles avec ce dernier). Cependant, les orientations du SRADT peuvent guider la sélection des mesures financées dans le cadre des contrats de projet État Région (CPER – ex contrats de plan) ainsi que l'exercice des différentes missions exercées par le Conseil régional en matière d'aménagement et de développement des territoires (à commencer par le transport ferroviaire régional).

démographique ainsi que la dynamique de redynamisation des cœurs métropolitains de Marseille et de Toulon, ce qui les amènera à enrichir les fonctionnalités attendues de la future LGV.

(c) La réflexion sur le transport du fret est rapidement évacuée du projet de LGV PACA

Dès le début des études préalable au débat public, RFF prend parti pour une ligne uniquement dédiée au transport des voyageurs. Cette position, qui peut apparaître surprenante au regard de l'ampleur du trafic poids lourds constaté à Vintimille et du choix de la mixité fret/voyageur engagé sur la future LGV Languedoc (contournement de Nîmes et de Montpellier), est défendue par RFF au nom de trois arguments :

- Le fret routier qui franchit la frontière à Vintimille correspond en grande majorité à des mouvements entre l'Italie du Nord (Piémont et Lombardie) et la Péninsule Ibérique, ainsi que, dans une moindre mesure, l'Ouest de la région PACA (Marseille – Fos). De ce fait, ce trafic pourra être pris en charge par le futur axe ferroviaire Lyon – Turin et ses connexions ferroviaires vers le sud (ligne du Sillon Alpin Chambéry – Valence ; axe fret de la Vallée du Rhône vers le Port de Marseille d'une part et l'Espagne d'autre part par l'intermédiaire du contournement fret/voyageur de Nîmes et de Montpellier, de la future LGV Languedoc et de la LGV Perpignan - Figueras).
- Une part significative du fret routier circulant entre les régions littorales d'Espagne et d'Italie (ex : liaison Gênes – Barcelone) pourrait également être intéressé par le développement des « autoroutes de la mer » (trafic RoRo) dont le développement est soutenu par les politiques européennes.
- L'aménagement d'une LGV mixte « fret/voyageurs » renchérirait fortement le coût de la future LGV PACA tout en renforçant considérablement ses difficultés d'insertion dans une région fortement urbanisée et accidentée (nécessité d'augmenter les rayons de courbure et d'atténuer les pentes). Un tel surcoût ne se justifierait par ailleurs pas au regard du fait que le marché du fret ferroviaire sur la ligne littorale de PACA restera peu développé (cf. arguments précédents) et qu'il subsiste des capacités significatives d'optimisation de l'usage des sillons fret existants⁶.

La pertinence de cet argumentaire n'a jamais été remise en cause par les cofinanceurs du projet de LGV PACA ; elle a même été indirectement étayée auprès de nombre d'acteurs par la pression exercée par la Région PACA et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence Métropole pour promouvoir le projet de percée ferroviaire du Montgenèvre présenté comme devant à la fois assurer le débouché piémontais du Port de Marseille et écouler le trafic de transit international fret, et, de façon implicite, porter ombrage au projet Lyon-Turin (*La Transalpine*) considéré comme rival.

D.2. UNE VISION DE RFF RAPIDEMENT CONTESTÉE PAR CERTAINS COFINANCEURS DU PROJET

D.2.1. Un consensus des collectivités territoriales cofinanceuses pour demander à RFF d'étudier sérieusement la connexion de la LGV PACA au réseau italien

Dans les études préalables au débat public, RFF (mais aussi la SNCF) oublie largement les liaisons vers l'Italie et conçoit la LGV (ainsi que le schéma de desserte TGV associé) comme une liaison entre Nice et le reste de la France.

Pourtant, la ligne littorale ligurienne est en cours de reconstruction entre Vintimille et Gênes (doublement de la voie et relèvement de la vitesse de circulation des trains entre 160 et 200 km/h selon les sections) et un nouvel axe ferroviaire rapide entre Gênes et Milan (Terzio Valico) est programmé à l'horizon 2015.

⁶ RFF avance l'argument du faible remplissage et de la faible longueur des trains de fret circulant actuellement en PACA ainsi que la sous utilisation des sillons actuellement attribués au fret sur la ligne historique Marseille - Vintimille. Par ailleurs, les études de capacité ont intégré dans le scénario de référence l'hypothèse de créer un sillon fret supplémentaire sur l'axe historique en heure de pointe.

De ce fait, la LGV PACA pourrait, en se raccordant au réseau italien grâce à l'aménagement d'une section de ligne nouvelle entre Nice et Vintimille, être connectée au réseau italien par l'infrastructure ligure considérablement renforcée et offrir une possibilité de liaison vers Milan, principal nœud ferroviaire de l'Italie du Nord.

Ce point fait consensus parmi l'ensemble des collectivités territoriales cofinanceuses.

Au-delà des positions prises par chaque collectivité, cette position a été notamment mise en avant à l'initiative du Préfet Leblond pour rallier, sous la bannière de l'Association TGV Côte d'Azur créée le 14 février 2003, les acteurs institutionnels au Projet et inscrire ce dernier dans le maillage ferroviaire européen.

D.2.2. À l'Ouest, une puissante opposition à l'évitement de Marseille et Toulon

(a) Le projet défendu par RFF apparaît en décalage avec la réalité de l'organisation territoriale de PACA et les projets d'aménagement défendus par les acteurs du Var et des Bouches-du-Rhône

Alors que RFF défend un projet qui évite Marseille et passe au large de Toulon, les cofinanceurs des Bouches-du-Rhône et du Var soulignent que :

- Malgré le développement important de l'urbanisation et de l'activité économique autour d'Aix-en-Provence et de l'Étang de Berre, *le pôle marseillais* reste (en lui adjoignant les agglomérations limitrophes d'Aubagne et La Ciotat), *le premier bassin démographique et économique de la région urbaine de Marseille – Aix.*
- *L'État et les collectivités territoriales investissent massivement dans le renouveau de Marseille, avec notamment l'opération d'aménagement d'intérêt national *Euroméditerranée*⁷.*
Ce renouveau se manifeste également sur un plan démographique : la commune de Marseille regagne des habitants et accueille près de 50 % de la croissance démographique de la région urbaine entre 1999 et 2005.
Parallèlement, le grand projet de développement d'un pôle tertiaire « de dimension européenne » sur le Plateau de l'Arbois (autour de la gare TGV d'Aix) a été réduit dans ses ambitions (notamment pour préserver l'environnement mais aussi pour éviter une logique de concurrence avec l'opération *Euroméditerranée*).
- *Pour ce qui concerne Toulon, le bassin de vie élargi de l'agglomération accueille près de 600 000 habitants, soit un poids démographique comparable à celui Grenoble ou Montpellier, et accueille des fonctions touristiques et économiques importantes (notamment en matière de défense et de recherche – industries associées). Par ailleurs, l'aire toulonnaise ambitionne de renforcer sa centralité économique, démographique et touristique en s'appuyant de manière prioritaire sur le renforcement des espaces du cœur urbain de l'agglomération notamment autour de la Rade.*

(b) Les cofinanceurs de l'Ouest de PACA ne souhaitent pas limiter la LGV PACA à une simple liaison entre Nice et Paris

De ce fait, le schéma de desserte proposé par RFF a été très tôt contesté par les collectivités territoriales de l'Ouest de la région PACA (Bouches-du-Rhône et Var : cf. ci-après), au nom de trois arguments :

⁷ *Euroméditerranée* est une opération d'aménagement d'intérêt national (OIN) ce qui signifie qu'à l'intérieur de son périmètre, c'est l'État qui exerce (par l'intermédiaire d'un établissement public d'aménagement) la compétence de gestion de l'urbanisme en lieu et place de la commune.

Les objectifs du projet *Euroméditerranée* sont de faire de Marseille un pôle tertiaire de dimension européenne (objectif à moyen/long terme de dépasser 1 million de m² de bureaux sur le site) tout en renforçant l'attractivité urbaine et résidentielle de son grand centre-ville, grâce à la reconquête d'un vaste périmètre s'étendant de la gare Saint Charles aux bassins portuaires de La Joliette. Devant le succès de l'opération, son périmètre a été étendu vers le nord.

- *Les fonctionnalités de la ligne* : si le schéma proposé par RFF permet de répondre aux besoins de liaisons entre les métropoles de PACA et l'Île de France (sauf dans le cas de Toulon où l'éloignement de la gare TGV est fortement pénalisant), il permet difficilement de mettre en réseau les villes de la région PACA et de les connecter de manière efficace aux autres métropoles de l'arc méditerranéen mais aussi aux autres grandes villes françaises ou européennes, notamment, car la LGV passe à l'écart de Marseille et de Toulon⁸.
- *L'aménagement du territoire* : la LGV PACA et les gares associées desserviront des espaces localisés en dehors des cœurs métropolitains (Aix TGV, Toulon Nord) alors même que les collectivités territoriales et l'État investissent dans le renouveau urbain de Marseille et de Toulon. Par ailleurs, alors que l'État et les collectivités mettent en avant le renforcement du positionnement de la ville de Marseille comme pôle structurant de la région urbaine de Marseille – Aix, et souhaitent faire de la cité phocéenne un pôle tertiaire directionnel à vocation euro-méditerranéenne, la future LGV PACA « chaînon manquant de l'arc méditerranéen » passerait à l'écart de cette ville.
- *Les capacités qui seront effectivement libérées sur le réseau classique pour le développement du TER* : le nœud ferroviaire marseillais fonctionne actuellement en limite de capacité et le schéma de desserte associé à la LGV PACA offre au final peu de marges de manœuvres pour le développement du TER interne à la métropole, sauf à devoir envisager de lourds travaux (comme la création d'une déviation dénivelée permettant aux TER desservant Aix-en-Provence de pouvoir bénéficier d'un accès dédié à la gare Saint Charles !)

D.2.3. L'opérateur ferroviaire SNCF prend progressivement conscience de l'intérêt de renforcer la desserte de Marseille et de Toulon

(a) Un marché plus complexe, vaste et prometteur qu'imaginé

La SNCF, en tant qu'aménageur des gares et organisateur de l'offre TGV future, prend conscience du fait que le marché « Paris – Province » est loin d'être le seul. Cette prise de conscience est facilitée par plusieurs éléments :

- *La réforme de l'organisation interne de la SNCF et, notamment, le développement d'une « direction de la stratégie »* chargée notamment d'observer finement l'évolution du comportement de la clientèle et de réaliser des exercices prospectifs approfondis sur l'évolution des trafics, en lien notamment avec l'essor des projets de ligne TGV mais aussi du TER (favorisé par la « régionalisation » de ces derniers).
- *La montée en puissance des TGV « inter-secteurs » (liaisons directes Province – Province),* dont le trafic est en croissance rapide, notamment depuis la mise en service de la LGV Méditerranée qui a permis des gains importants de temps de parcours (et donc de clientèle) sur les liaisons en direction de PACA mais aussi du Languedoc. Ainsi, la liaison Marseille – Lyon offre maintenant plus d'un TGV par heure et par sens, dont 5 A/R jour sont prolongés à l'Est vers Toulon et Nice, et dont la plupart sont prolongés au nord jusqu'à Lille.
- *L'émergence d'un nouveau produit : le TER-GV (TER à grande vitesse)⁹,* mis en place par le Conseil régional Nord Pas de Calais en 2000. Ce dernier achète à la SNCF des places dans des TGV « grandes lignes » ou fait circuler des TGV « dédiés » pour permettre aux voyageurs régionaux d'accéder à la grande vitesse (utilisation de la LGV Nord Europe pour les liaisons rapides entre les villes de la région) tout en bénéficiant d'une tarification et d'une souplesse d'utilisation proche de celle du TER.

⁸ En effet, les études de desserte conduites par la SNCF indiquent que les TGV assurant des liaisons « province – province » (TGV dits « inter-secteurs ») doivent pouvoir capter dans le même train le potentiel de clientèle offert par Nice, Toulon et Marseille, afin d'optimiser le taux de remplissage mais aussi la fréquence de desserte. De ce fait, ces TGV pourront également assurer des liaisons rapides entre les villes de PACA.

⁹ Que la SNCF désignera plus tard (et désormais) IC-GV, la désignation TER étant réservée aux circulations relevant des conventions de co-gestion régionale

- *La capacité d'expertise mobilisée par les collectivités territoriales et leurs agences d'urbanisme* : la question de la construction des dessertes TGV (par où passeront les TGV et quelles gares desserviront-ils) a été l'un des points importants dans l'argumentation critique développée par les collectivités territoriales vis-à-vis du scénario de desserte initialement privilégié par RFF. Dans ce cadre, les Agences d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et de l'Agglomération Marseillaise ont notamment cherché à comprendre comment l'offre TGV actuelle est construite (afin d'en déduire comment l'offre future pourrait l'être) et ont fait appel à un consultant indépendant spécialiste des dessertes TGV. L'objectif était notamment de démontrer :
 - D'une part, qu'une desserte « en ligne » des principales métropoles (Marseille, Toulon et Nice) dopera la clientèle des TGV sur les liaisons inter-secteurs (Province-Province) et intra régionales, tout en optimisant les gains de capacité sur la ligne classique.
 - D'autre part, que les quelques minutes de perdues sur le « meilleur temps de parcours » (Paris Nice sans arrêt) peuvent être compensées si l'on raisonne en terme de temps moyen de parcours (en intégrant les arrêts intermédiaires). En effet, si la LGV ne passe pas par Marseille, il est nécessaire d'associer la desserte de Toulon avec celle de Nice pour les liaisons vers Paris, inversement, si la LGV passe par Marseille, Toulon peut être desservi par le prolongement de TGV Marseille – Paris (soit en moyenne un arrêt intermédiaire de moins pour les TGV Nice – Paris).

(b) La SNCF (et les collectivités cofinanceuses) souhaitent mettre en avant la desserte des centres-villes

En lien avec cette prise de conscience, qui par ailleurs rejoint les demandes des collectivités territoriales, la SNCF tend à évoluer dans sa « philosophie » de conception des dessertes sur la future LGV PACA. Cette évolution conduit progressivement la SNCF (mais aussi les collectivités territoriales du Var et des Bouches-du-Rhône qui ont souvent devancé la SNCF sur ces arguments) à mettre en avant les points suivants :

- *Le caractère stratégique des liaisons TGV « Inter-secteurs » (Province – Province) qui, pour être rentables, doivent desservir les trois grandes aires métropolitaines de PACA (Côte d'Azur, Toulon et Marseille), afin de « mutualiser » leur potentiel de clientèle. Cette mutualisation permettra par ailleurs de garantir un effet fréquence très attractif notamment sur le « tronc commun » aux dessertes vers le nord, l'est et l'ouest de la France (axe Nice – Toulon – Marseille – Aix - Avignon – Valence - Lyon).*
- *L'importance de conserver des dessertes TGV au départ des centres-villes, notamment car ces derniers « concentrent » la majeure partie du potentiel de clientèle des liaisons TGV et qu'ils sont facilement accessibles par les transports collectifs et le TER. Cette question est notamment déterminante pour la desserte de Marseille mais aussi celle de Toulon. De ce fait, la SNCF évolue dans la conception de ces schémas de desserte en indiquant que les TGV « inter-secteurs » en provenance ou à destination de Nice desserviront tous la gare de Marseille Saint Charles (l'arrêt à Aix TGV n'étant pas suffisant pour capter le marché de l'aire métropolitaine de Marseille – Aix). Cette évolution de la conception des dessertes induit une forte pression sur la capacité ferroviaire dans le nœud marseillais dans l'hypothèse, privilégiée par RFF, d'une LGV PACA se débranchant dans le secteur d'Aix-en-Provence¹⁰.*
- *La nécessité d'envisager le développement de dessertes rapides internes à la région PACA, qui utiliseraient la LGV pour offrir des liaisons à grande vitesse entre les principales villes de la région.*

¹⁰ Dans cette hypothèse, les TGV inter-secteur en provenance ou à destination de Nice (une quinzaine d'allers et retours par jour dans les hypothèses de desserte du débat public) devraient tous « rebrousser » jusqu'à la gare Saint Charles depuis Aix TGV ou le raccordement LGV PACA / LGV Méditerranée implanté aux environs de cette dernière. Outre les problèmes de capacité induits en gare Saint Charles et sur les premiers kilomètres de la ligne PLM, ce rebroussement serait fortement pénalisant pour le temps de trajet vers l'Est de PACA.

D.2.4. Un maître d'ouvrages réticent à intégrer les demandes des cofinanceurs de l'Ouest de PACA et de la SNCF dans les études préalables au débat public

Les demandes des collectivités territoriales cofinanceuses, mais aussi la meilleure compréhension des fonctionnalités de la future LGV PACA ont fait émerger, avant même le lancement du débat public, l'idée de ce qui allait devenir le scénario des Métropoles (passage de la LGV par Marseille et Toulon, tout en optimisant sous l'angle « vitesse » et « capacités » la traversée des nœuds ferroviaires métropolitains).

En effet, ce scénario est apparu comme permettant de combiner au mieux les fonctionnalités attendues de la future LGV (liaisons vers Paris, liaisons vers les autres grandes villes françaises et européennes notamment sur l'arc méditerranéen, liaisons rapides internes à la région, libération de capacité sur la ligne classique pour y développer le TER, gares facilement accessibles notamment en transport public, localisées dans les cœurs métropolitains en cohérence avec les stratégies territoriales des métropoles concernées).

*Pourtant, RFF a été très réticent pour intégrer ce scénario dans les études préalables au débat public. L'introduction dans les « scénarios privilégiés » d'un passage de la LGV par Marseille a été obtenu *in extremis* par les collectivités territoriales des Bouches-du-Rhône, soutenues en cela par celles du Var, suite à une contre expertise indépendante en démontrant la faisabilité qui a été financée par Marseille Provence Métropole (par ailleurs cofinanceur des études de RFF !). Le passage par le cœur d'agglomération toulonnais n'a par contre pas pu être intégré dans les scénarios privilégiés du débat (cf. ci-après). RFF n'a procédé que tardivement à un examen très sommaire des conditions de prolongement du projet vers l'Italie.*

Ces fortes réticences de RFF à « sortir » de sa vision initiale du projet et à approfondir l'étude d'autres familles de solution, alors même qu'une partie des cofinanceurs le lui demandaient, s'explique difficilement.

On peut cependant souligner que durant la période préparatoire au débat public, les cofinanceurs des Alpes-Maritimes ont parallèlement fait fortement pression pour mettre en avant le caractère non négociable d'un temps de parcours Nice Paris inférieur à 3h35 / 3h40 voire 3h45 en dernière limite pour que la future LGV puisse concurrencer l'aérien.

Parallèlement, le Conseil régional PACA a toujours été opposé au passage de la LGV par Marseille et les représentants de l'État n'ont jamais insisté auprès de RFF pour ce dernier prenne en compte les solutions alternatives proposées par les Bouches-du-Rhône et le Var.

Enfin, on peut supposer que RFF craint l'inflation des coûts de réalisation du projet s'il cède trop facilement aux demandes des financeurs. On peut également supposer que RFF peine à sortir des schémas de tracé imaginés dans les années 1990 pour la réalisation de la branche Côte d'Azur de la LGV Méditerranée (et ce d'autant plus que plusieurs responsables de RFF en Région PACA ont été impliqués dans la réalisation du projet de LGV Méditerranée).

D.3. L'ALLIANCE IMPLICITE DES COFINANCEURS DE L'OUEST DE LA RÉGION PACA POUR OBTENIR L'INSCRIPTION DANS LE DÉBAT PUBLIC D'UN SCÉNARIO PASSANT PAR MARSEILLE ET TOULON

D.3.1. Dans les Bouches-du-Rhône : plus d'un an avant le débat public, l'émergence précoce d'un consensus autour du passage de la LGV par Marseille

Dans les Bouches-du-Rhône, la position des acteurs cofinanceurs du projet s'est structurée durant la période des études préalables au débat public, dès la mi-2004 (alors que le débat public n'a commencé qu'en février 2005).

La Communauté Urbaine de Marseille Provence et le Conseil général des Bouches-du-Rhône ont toujours eu une vision convergente sur la nécessité de renforcer le positionnement de Marseille sur l'arc méditerranéen, ce avec le soutien des milieux économiques locaux (CRCI PACA et CCI de Marseille notamment). De ce fait, ils se sont très tôt positionnés pour un passage de la LGV par

Marseille, afin de permettre à la Cité Phocéenne d'améliorer ses liaisons vers l'Italie et l'Est de la région PACA, tout en se situant au cœur du futur axe ferroviaire à grande vitesse reliant Barcelone à Gènes et Milan, cette stratégie s'inscrivant à long terme en synergie avec les actions de redynamisation urbaine et économique du cœur de Marseille (opération d'intérêt national *Euroméditerranée*).

Parallèlement, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence a très tôt refusé l'implantation d'un nouveau couloir de nuisance sur son territoire et s'est donc ralliée à la position du passage de la LGV par Marseille.

La communauté urbaine de Marseille Provence Métropole et le Conseil général des Bouches-du-Rhône ont fait pression sur RFF dès le début de l'année 2004, car le maître d'ouvrage refusait d'étudier sérieusement une variante de passage de la LGV par Marseille dans le cadre des études préalables au débat public¹¹.

Devant le refus de RFF, la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole a mandaté l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) – dont elle est le principal membre et financeur – pour examiner, avec l'aide d'experts indépendants, la faisabilité d'un passage de la LGV par Marseille en combinant la réutilisation des voies existantes (avec relèvements de vitesse et augmentation de capacité), la réalisation d'un tunnel court dans la partie centrale de Marseille et la création d'une gare TGV souterraine.

Cette variante, développée durant l'année 2004, a été présentée à RFF puis intégrée *in extremis* dans les variantes « privilégiées par le maître d'ouvrage » proposées lors du débat public¹², sous la pression des élus des Bouches-du-Rhône (et probablement du Var) qui siègent au Comité de Pilotage du projet.

Initialement, la Ville d'Aubagne et la Communauté d'agglomération de « Garlaban Huveaune Sainte-Beaume » était prête à rejoindre la « position commune » du Conseil général des Bouches-du-Rhône, de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole et de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix demandant le passage de la LGV par Marseille.

Ces collectivités ont finalement décidé de ne pas se rallier à cette position, notamment au regard de la crainte des impacts prévisibles du projet sur leur territoire. On peut également se demander dans quelle mesure la ville d'Aubagne, dirigée par un maire de sensibilité communiste, ne s'est pas ralliée à la position du Vice Président (communiste) en charge des transports au Conseil régional PACA.

La solution de tracé proposée par les acteurs des Bouches-du-Rhône a également suscité l'opposition d'autres communes traversées, notamment Cuges-les-Pins (Bouches-du-Rhône) et Signes (Var).

D.3.2. La question de la desserte de Toulon amène les cofinanceurs varois à défendre le passage de la LGV par Marseille, puis à étudier une hypothèse de tracé passant par la capitale varoise qui sèmera le trouble dans le débat public !

(a) La prise de conscience de la mauvaise qualité de desserte de l'aire toulonnaise dans l'hypothèse de LGV privilégiée par RFF

Dans le Var, le point de débat principal a porté sur la desserte de l'aire toulonnaise.

La solution de compromis, initialement trouvée entre RFF et les cofinanceurs varois (Conseil général du Var et Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée) lors du lancement des

¹¹ Deux solutions étaient proposées par RFF dans les études préalables au débat public :

- Un passage des TGV sur les voies existantes entre le débouché de la LGV Méditerranée et Aubagne, sans relèvement de vitesse, et en conservant l'arrêt des TGV dans la gare en cul de sac de Saint Charles (solution non satisfaisante en termes de temps de parcours et de désaturation du nœud ferroviaire marseillais).
- La construction d'un tunnel ferroviaire de près de 30 km (solution non satisfaisante en termes de coût).

¹² Il faut souligner que la variante de passage par Marseille présentée par RFF lors du débat public est moins performante que la variante défendue par Marseille Provence Métropole notamment, car elle ne prévoit pas de relèvements de vitesse dans le cadre de la réutilisation des voies existantes dans la Vallée de l'Huveaune. Il y a également eu de nombreux désaccords sur le coût du projet entre RFF et Marseille Provence Métropole.

études préalables au débat public, a été de prévoir une desserte de l'aire toulonnaise par une gare TGV située entre Cuers et Carnoules (variantes privilégiées par RFF).

Cependant, cette gare TGV est apparue comme éloignée de l'aire toulonnaise [plus de 25 km (soit la distance séparant Amiens de la gare Picardie TGV !)], d'autant plus que les schémas de desserte étudiés à l'époque prévoyaient un quasi-abandon de la gare de Toulon Centre (qui n'aurait été desservie que par 2 à 4 aller/retour TGV vers/depuis Paris en situation de projet).

L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (Audat) ainsi que les techniciens mandatés par le Conseil général du Var et la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée ont alerté leurs élus respectifs sur ce point, dès le début des études préalables au débat public sur la LGV, au printemps 2004. Ils ont également demandé à RFF d'étudier des solutions de desserte de Toulon permettant de rapprocher la gare TGV du cœur de l'agglomération, mais sans succès.

Ce débat sur le positionnement de la gare TGV de l'aire toulonnaise s'est inscrit dans un contexte favorable où le nouveau maire de Toulon, Hubert FALCO, cherchait à redynamiser l'économie et le positionnement de Toulon et à fédérer les élus de son agglomération après la « parenthèse » du Front National entre 1995 et 2001. Ainsi, parallèlement aux réflexions sur le projet de LGV, l'aire toulonnaise (au sens des 31 communes de l'aire du SCoT Provence Méditerranée en association avec le Conseil général du Var et divers acteurs institutionnels) a présenté sa candidature à l'appel à projet sur la « coopération métropolitaine » par la DATAR (actuel DIACT), destiné à faire émerger des projets capables de stimuler le positionnement européen des métropoles régionales françaises. Préparée dès 2004, cette candidature (qui a été retenue par la DIACT) a été déposée début 2005.

(b) Une concertation avec Marseille pour convenir d'une tracé satisfaisant aux deux métropoles

La variante de tracé passant par Marseille étudiée par Marseille Provence Métropole en 2004 est alors apparue intéressante pour l'aire toulonnaise, à deux titres :

- Elle permettrait d'améliorer la desserte TGV de l'aire toulonnaise, notamment en rendant possible plus facilement le prolongement de TGV depuis Marseille vers la gare de Toulon Centre.
- Elle permettrait d'envisager une variante pour localiser la gare TGV au cœur de l'aire toulonnaise.

De ce fait, en concertation avec la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, le Conseil général du Var a demandé à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise de solliciter les mêmes experts indépendants que ceux mobilisés par l'AGAM pour étudier la faisabilité de la partie « varoise » du scénario de passage de la LGV par Marseille (liaison entre la frontière Ouest du Var, dans le secteur de Signes, et le secteur de Cuers/Carnoules). Cette étude a été lancée à l'automne 2004. Deux variantes ont été étudiées :

- Une variante offrant un positionnement de la gare TGV dans le secteur de Cuers/Carnoules (« Toulon Nord »), dans la logique de l'ancien « tracé Ferrier » proposé dans les années 1990 lors des études de la branche azurienne de la LGV Méditerranée.
- Une variante offrant un positionnement de la gare TGV dans le secteur de la zone industrielle de Toulon Est (« Toulon Est »), en articulation plus étroite avec les pôles majeurs du cœur de l'agglomération toulonnaise (centre-ville de Toulon et Hyères à une dizaine de kilomètres), qu'il serait possible de desservir efficacement grâce à des liaisons TER cadencées vers Hyères, Toulon et les communes de l'Ouest, ainsi que vers Cuers et les communes du nord-est¹³.

¹³ La principale mesure d'accompagnement au projet de gare TGV de Toulon Est proposée dans la contribution de l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et le cahier d'acteurs du SCoT Provence Méditerranée est de déplacer le raccordement de l'antenne ferroviaire desservant Hyères au droit de la future gare TGV afin de permettre sa desserte par les deux branches du futur « RER toulonnais » (Saint-Cyr – Toulon – Hyères et Saint-Cyr – Toulon – Cuers). Ces contributions proposaient également le maintien de tous les TGV Paris – (Marseille) - Toulon au départ de la gare centrale de Toulon, la gare TGV n'étant utilisée que pour les TGV « Province – Province » (intersecteurs).

La première variante a été étudiée préalablement au débat public, et a permis de conforter la demande des acteurs des Bouches-du-Rhône aboutissant à l'introduction, dans les scénarios « privilégiés » du débat public, d'une variante de passage de la LGV par Marseille et Toulon Nord.

L'étude de la seconde variante (gare de Toulon Est) a été finalisée alors que le débat public avait largement commencé. Elle a été officiellement versée au débat public en mai 2005, après validation par un « comité syndical du SCoT Provence Méditerranée¹⁴ » spécialement organisé sur la thématique de la LGV PACA.

Malgré ce comité syndical du SCoT (qui a permis une présentation formelle des tracés), l'étude a été versée au débat public sans que les élus des communes et structures intercommunales aient pu examiner et valider en détail la proposition. Cela s'explique notamment par la brièveté des délais impartis pour que la proposition puisse s'inscrire dans le cadre du débat public¹⁵ (la publication tardive de cette variante ayant notamment contribué à la décision de la CPDP de prolonger de débat public jusqu'en juillet 2005). On peut également supposer que les différents techniciens en charge du dossier n'ont pas envisagé qu'une telle proposition puisse susciter des fortes oppositions locales (ce qui a pourtant été très rapidement le cas).

(c) Les péripéties d'une étude trop tardive

On est ici dans une situation différente de celle des études conduites dans les Bouches-du-Rhône (traversée de Marseille) où les collectivités territoriales ont largement anticipé, ce qui leur a permis de disposer d'une solution alternative et de la discuter avec toutes les communes concernées avant même le début du débat public, pour parvenir *in fine* à ce que cette solution soit finalement portée par RFF en devenant l'un des trois scénarios privilégiés du débat public. Par ailleurs, la solution marseillaise réutilise largement des couloirs ferroviaires existants, ce qui n'est pas le cas de la solution toulonnaise par Toulon Est qui implique la réalisation d'environ 25 km de ligne supplémentaire (par rapport au passage par Toulon Nord) dont une quinzaine impactant des terroirs viticoles, ainsi que la réalisation d'un long tunnel sous le massif karstique du Mont Coudon.

La large diffusion de l'étude dans le cadre du débat public¹⁶, et le fait que cette dernière comportait des plans relativement détaillés des tracés envisageables¹⁷, a probablement suscité une prise de conscience sur l'ampleur des impacts potentiels que pourrait induire la LGV sur le territoire.

Cette prise de conscience a été accrue par le fait que les hypothèses de tracé envisagées par l'aire toulonnaise passaient sur les terres de deux Président de Syndicat viticole (M. Guy GASPERINI, Président à l'époque du Comité Interprofessionnel des Vins de Provence, et M. Alain BACCINO, à

¹⁴ Le comité syndical du « syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée » regroupe les maires ou les représentants élus de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, de la Communauté de communes de la Sud Sainte-Beaume, de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau et de 7 communes qui ne sont pas membres d'une structure intercommunale de projet. Ces institutions représentent les 31 communes du SCoT Provence Méditerranée (et l'aire toulonnaise). Hubert FALCO, Maire de Toulon et Président de la Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée a assisté en personne à cette réunion ce qui est relativement exceptionnel.

¹⁵ La CPDP a d'ailleurs fortement insisté pour que l'étude soit rendue publique le plus rapidement possible.

¹⁶ Cette diffusion s'est faite sur support papier : « Cahier d'acteurs du SCoT Provence Méditerranée », diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires (notamment dans le cadre des réunions du débat public) ainsi que sur le site Internet du débat public. Outre le cahier d'acteur du SCoT, ont été mis en ligne le texte intégral de l'étude technique ainsi que la contribution de l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise qui détaille les enjeux socio-économiques relatifs à l'amélioration de la desserte toulonnaise et les articulations entre le projet d'implantation d'une gare dans le secteur de Toulon Est et les problématiques d'aménagement du territoire.

¹⁷ Les documents présentés par l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et dans le cahier d'acteur du SCoT présentaient une visualisation des hypothèses de tracé envisageables sous la forme d'un trait (bande de quelques centaines de mètres de large) sur un fond de plan au 1:100 000 alors que les documents présentés par RFF (dossier du débat public et études détaillées disponibles sur le site Interne du débat public) présentaient une visualisation des hypothèses de tracé envisageables sous la forme d'une bande de 7 km de large présentée (sur la plupart des supports) sur un fond de plan à l'échelle 1:1 000 000.

l'époque président du syndicat des vins Côte de Provence et, depuis 2006, président de la Chambre d'Agriculture du Var).

Enfin, de nombreux élus n'avaient pas pris pleinement conscience de l'ampleur de la diffusion qui serait donnée aux études dans le cadre du débat public et ont été largement dépassés par l'ampleur des oppositions qu'ont suscitées les tracés proposés (milieu viticole, associations de riverains, mais aussi divers opposants politiques dans les municipalités concernées).

De ce fait, un certain nombre de communes et communautés de communes membres du SCoT (Pierrefeu-du-Var, Communauté de communes de la Vallée du Gapeau, commune de Signes) se sont officiellement désolidarisées de la position défendant le passage par Toulon Est et ont demandé que le cahier d'acteurs du SCoT Provence Méditerranée fasse mention de leur opposition à tout tracé pouvant porter atteinte à l'intégrité de leur territoire.

Les principaux élus (Horace LANFRANCHI, Président du Conseil général du Var, Hubert FALCO, Président de la Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée) se sont trouvés en porte à faux entre une solution qu'ils défendent pour améliorer la desserte de Toulon et les conséquences de cette solution en termes de mobilisation des populations mais aussi et surtout du monde viticole. Pour Hubert FALCO, la position est d'autant plus difficile que ce dernier avait refusé (en tant que président du Conseil général du Var et député puis sénateur du même département) le prolongement de la LGV Méditerranée vers Nice au milieu des années 1990 au nom notamment de la défense des intérêts viticoles !

On touche ici aux limites de la maîtrise d'ouvrage et de la concertation interinstitutionnelle autour d'un grand projet d'infrastructure tel que la LGV PACA. Le fait que RFF ait refusé de reprendre à son compte (préalablement au débat public) une solution offrant une meilleure desserte de l'aire toulonnaise (alors même que le Conseil général du Var et la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée – pourtant cofinanceurs du projet – le demandaient) a imposé à ces collectivités territoriales de « prendre la place du maître d'ouvrage » ... et d'en supporter les conséquences (négatives) en termes de difficile acceptabilité du projet.

La polémique autour du tracé de la future LGV PACA dans l'aire toulonnaise a été un enjeu de débat durant les élections municipales de 2008, notamment pour un certain nombre de communes concernées par l'hypothèse de tracé par Toulon Est et par ailleurs membres de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (Le Revest-les-Eaux, La Valette du Var, La Garde). De ce fait, Hubert FALCO a dû prendre l'engagement que « la LGV PACA ne passera, ni sous le Coudon, ni sur le lac du Revest » (principaux secteurs de ces communes impactées par le tracé « par Toulon Est »).

(d) Vers une gare Toulon-TGV en centre ville ?

Cette récente prise de position de H. FALCO suivie peu de temps après par sa nomination le 18 mars 2008 au Secrétariat d'État à l'Aménagement du territoire, rouvre la porte sur des réflexions relatives à la traversée et la desserte du centre ville de Toulon, qui avaient été initialement éludées en 2005 par les cofinanceurs varois pour deux raisons principales :

- Le « dogme » jusqu'alors prégnant du « temps de parcours seuil » Nice-Paris exigé par les cofinanceurs azuréens (Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur et Conseil général des Alpes-Maritimes).
- La crainte qu'un passage par le centre-ville de Toulon (par le biais d'une réutilisation des voies existantes dans la traversée de l'agglomération) vienne pénaliser le développement du TER (soucis de capacités) et/ou nécessite des aménagements lourds générateurs d'impacts urbains et d'un surcoût élevé (nécessité d'une troisième voire d'une quatrième voie dont le coût avait été chiffré par RFF entre 400 et 600 millions d'euros¹⁸).

¹⁸ Ce surcoût de 400 à 600 millions d'euros estimé par RFF sur la base d'une étude de la SNCF (Direction de l'ingénierie) ne prenait en compte que la réalisation d'une troisième voire d'une quatrième dans la traversée de l'agglomération toulonnaise (entre Ollioules et La Garde). Il n'intégrait pas le segment de LGV à construire entre Ollioules et le secteur de Signes pour rejoindre le tracé « de base » vers Aubagne et Marseille.

Le nouveau paysage politique pourrait-il, au prix de quelque négociation (et pourquoi-pas un phasage favorable aux niçois ?) susciter la réflexion sur un tracé tout à fait réalisable à moindre coût¹⁹ qui n'aurait finalement que des avantages pour la ville²⁰ et l'ensemble de l'arc méditerranéen²¹ ?

D.3.3. La gare d'Est Var : un point consensuel du projet de LGV PACA

La gare d'Est Var (qui se localiserait dans le secteur du Muy) est toujours apparue comme un élément invariant du projet, qui n'a jamais suscité de débat particulier.

Elle est notamment défendue par le Conseil général du Var mais aussi par la Communauté d'agglomération de Draguignan [CAD], collectivité territoriale non cofinanceur du projet. Le projet d'agglomération de la CAD souligne notamment l'importance stratégique de la future gare TGV et indique que la Communauté d'agglomération sera porteuse d'un véritable projet d'aménagement autour de cette dernière.

D.4. LES COFINANCEURS AZURÉENS (CG06, CANCA, PUIS MONACO)

D.4.1 Une position initiale en phase avec le scénario privilégié par RFF

Durant la phase des études préalables au débat public, les cofinanceurs azuréens (Conseil général des Alpes-Maritimes et Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur) défendent une position commune qui va dans le sens des propositions initiales de RFF, en mettant en avant trois arguments forts :

- La Côte d'Azur est la seule métropole française de plus d'un million d'habitants à ne pas être desservie de manière performante par le TGV²². En conséquence, les efforts doivent porter sur l'amélioration de la desserte de la Côte d'Azur et ne pas se « disperser » vers l'amélioration de la desserte des villes qui bénéficient déjà du TGV (Marseille et, dans une moindre mesure, Toulon).
- Le temps de parcours Nice-Paris doit rester inférieur à 3h45 voire à 3h40. Ce point est présenté comme non négociable, notamment pour la sélection des scénarios privilégiés dont les études ont été approfondies en vue du débat public. En effet, il conditionne le report modal de l'avion vers le TGV sur lequel compte l'aéroport de Nice Côte d'Azur pour redéployer ses capacités vers l'international.
- La desserte des Alpes-Maritimes doit se faire à partir de trois gares : une gare nouvelle à l'Ouest des Alpes-Maritimes, localisée dans le Moyen Pays au droit de l'intersection entre la ligne Cannes-Grasse et la future LGV ; la gare multimodale de Nice-St. Augustin pour offrir une connexion avec l'aéroport, et la gare de Nice-Ville.

Parallèlement, les études du tracé par Toulon Est estimaient à moins de 600 millions d'euros le surcoût total de cette variante par rapport au tracé par Toulon Nord, ce qui en faisait une variante a priori moins coûteuse que celle prévoyant le passage par Toulon Centre.

¹⁹ En effet, les premiers résultats des études « complémentaires au débat public » encore en cours semblent indiquer que le scénario Toulon Centre pourrait être, au final, moins coûteux que le scénario par Toulon est.

²⁰ La gare de Toulon Centre se situe dans une position réellement centrale au sein de l'aire toulonnaise (par rapport à la gare de Toulon Est) et offre un bassin de chalandise future plus important que celui de la gare de Toulon Est. Elle se situe sur un nœud de transport public et à l'avantage de se situer à proximité immédiate des espaces de futur développement urbain et économique de la Rade de Toulon (centre-ville élargi de Toulon et espaces du « pôle Ouest » entre La Seyne sur Mer et Ollioules).

²¹ Le rôle militaire et économique de Toulon est appelé à se renforcer en lien avec l'émergence progressive d'une Défense Européenne (Toulon constituant la première base navale européenne en Méditerranée de par l'importance de la flotte française mais aussi de ses emprises et de ses équipements de maintenance navale) et avec la reconnaissance du pôle de compétitivité économique « mer » à vocation mondiale dont le siège et l'essentiel des "entreprises leader" sont à Toulon. Le projet de l'aire toulonnaise vise par ailleurs à faire de la Rade de Toulon un espace de référence y compris sur le plan urbain et touristique.

²² En réalité, la Côte d'Azur partage ce triste privilège avec Toulouse dont l'aire urbaine a dépassé le million d'habitants au début des années 2000.

Durant le débat public, les cofinanceurs des Alpes-Maritimes, mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (gestionnaire notamment de l'aéroport) ont largement rappelé cette position commune.

Cependant, la Ville de Cannes (collectivité non cofinanceur du projet) demande l'étude d'une desserte « en ligne », en infléchissant le tracé de la LGV vers le sud afin de positionner une gare sur le territoire communal (hypothèse notamment d'une gare TGV souterraine sous la gare actuelle).

Parallèlement, quelques (timides) oppositions émergent parmi les collectivités territoriales vis-à-vis de la localisation de la gare TGV « Ouest Alpes-Maritimes » (notamment la commune de Mouans-Sartoux, potentiellement concernée), ainsi que des impacts possibles de la LGV notamment dans sa traversée du territoire de la Communauté d'agglomération d'Antibes Sophia-Antipolis.

Enfin, le débat public sera l'occasion, pour la Principauté de Monaco, de faire valoir son vif intérêt pour le projet, au point de devenir cofinanceur de la phase d'études complémentaires au débat public.

D.4.2 Un coup de théâtre à la fin du débat public

La principale évolution, qui apparaît pour beaucoup comme un véritable coup de théâtre, sera la prise de position de Christian ESTROSI (alors Président du Conseil général des Alpes-Maritimes mais aussi Secrétaire d'État à l'Aménagement du Territoire) qui, à quelques jours de la clôture du débat public, se ralliera à la position du passage de la LGV PACA par Marseille et Toulon.

On peut supposer que ce revirement traduit avant tout la prise de conscience que si la Côte d'Azur défend son projet de liaison « directe » Nice–Aix–Paris, elle ne recevra pas le soutien des autres grandes collectivités territoriales de PACA (à l'exception du Conseil régional). Ce manque de consensus régional risque de mettre à mal la crédibilité du projet face à l'État dans un contexte où les projets « concurrents » se multiplient, voire sa faisabilité (risque de voir ressurgir les forts mouvements d'opposition qui, avec le soutien de certains grands élus varois comme Hubert FALCO, avaient fait capoter le projet de « branche Côte d'Azur » de la LGV Méditerranée dans les années 1990) et, dans tous les cas sa « finabilité » (risque que les collectivités territoriales du Var et des Bouches-du-Rhône refusent de participer au financement de la réalisation du projet).

D.5. DES "DEI EX MACHINA" ?

D.5.1. Le silence trompeur de l'État

L'État n'a jamais officiellement pris position pour une variante donnée dans le cadre du débat public ou dans les études préliminaires à ce dernier.

Il n'a cependant rien fait pour inciter RFF à étudier, sérieusement et en amont du débat public, les solutions de passage de la LGV par Marseille et Toulon suggérées par les acteurs des Bouches-du-Rhône et du Var.

L'État étant l'organisme de tutelle de RFF, peut-on aller jusqu'à dire que les positions de RFF engagent l'État ? Ou ce dernier préfère-t-il ne pas s'immiscer dans les affaires de son gestionnaire d'infrastructure ferroviaire et, par là même, le laisser « maître de la conduite du projet » sans chercher à prendre parallèlement position ?

Dans tous les cas, ce silence de l'État interroge d'autant plus que, sans prendre directement parti pour l'une des solutions proposées, il aurait pu expliciter les éléments qui sont pour lui « en jeu » en matière d'aménagement du territoire et de structuration de l'armature urbaine de PACA.

Cette parole de l'État aurait été d'autant plus légitime que ce dernier est un partenaire fort de l'aménagement de la région PACA, et ce à plusieurs titres : au travers des directives territoriales d'aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, du fait qu'il ait accepté les candidatures de l'*aire métropolitaine de Marseille–Aix*, de l'*aire toulonnaise* et de la *métropole azurienne* au titre de l'appel à projet sur la coopération métropolitaine et l'accroissement du

rayonnement européen des métropoles françaises lancé en 2004 par la DIACT, ou du fait qu'il finance largement l'opération d'aménagement d'intérêt national *Euroméditerranée* à Marseille, etc.

En revanche, on ne peut passer sous silence une surprenante déclaration du Préfet de Région en faveur du scénario Côte d'Azur faite en avril 2008 [cf. D.6. Conclusion]

D.5.2. Un Conseil régional ambigu peu impliqué dans le débat mais implicitement favorable aux solutions initialement envisagées par RFF

Lors du débat public, en dehors d'une position de principe favorable à la réalisation du projet de LGV, le Conseil régional n'a pas pris position sur le « fond » du dossier (question du scénario de tracé à privilégier) et est resté très silencieux.

Comme pour l'État, ce silence est étonnant, car les compétences des Conseils Régionaux intègrent notamment le développement des liaisons ferroviaires régionales (TER) et l'aménagement du territoire régional (au travers notamment de l'élaboration du « schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire » [SRADDT²³], mais aussi de l'élaboration et du cofinancement des « contrats de projet État Région » [CPER] destinés à financer la réalisation d'infrastructures, d'équipements ainsi que la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de développement).

Dans les phases d'études préliminaires au débat public, le Conseil régional n'a pas été un acteur fortement présent, même s'il s'est souvent opposé « à demi-mot » à la solution de passage de la LGV par Marseille et Toulon en mettant l'accent sur son coût, les risques de non faisabilité technique ou sociale, voire son incompatibilité avec le projet inscrit au contrat de projet État Région de l'implantation d'une troisième voie sur la ligne historique entre Marseille et Aubagne.

Le Vice-président en charge des transports en Conseil régional (Gérard PIEL²⁴), a toujours affirmé son opposition au passage de la LGV par Marseille et Toulon, soit au travers d'interventions directes (en dehors cependant des instances du débat public), soit par l'intermédiaire de l'association « TGV développement Var Nice Côte d'Azur » créée en 2000 sur son initiative et qui compte parmi ses membres M. Joël GIRAUD, président de la Commission Transports du Conseil régional PACA.

Toutefois, juste avant la clôture du débat public, le Président du Conseil régional (Michel VAUZELLE) s'est rallié « du bout des lèvres » et avec de nombreuses réserves (portant notamment sur la question du financement et des impacts du projet) à la solution de passage de la LGV par Marseille et Toulon.

Il est difficile d'expliquer la position du Conseil régional PACA (à majorité « gauche plurielle » PS/PC/Verts) d'autant plus qu'elle est en opposition avec celle des grands élus socialistes des Bouches-du-Rhône (Conseil général des Bouches-du-Rhône et, depuis 2008, avec celle du nouveau président de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole).

Dans le même temps, le Conseil régional qui court plusieurs lièvres à la fois [la poursuite du réseau autoroutier alpin (A51 Grenoble-Sisteron, le doublement du tunnel routier de Tende), l'in vraisemblable percée ferroviaire du Montgenèvre], s'est fait désigner chef de file du projet Arcomed "*De Barcelone à Gênes, l'Europe du Sud choisit le train*" du Programme européen Interreg III MEDOCC, projet qui prône une intention bien proche de celle du tracé des métropoles et de surcroît une composante fret étrangement absente des préoccupations des acteurs institutionnels.

²³. Lors du débat public sur la LGV PACA, la Région n'était pas encore dotée de son schéma d'aménagement et de développement durable du territoire. Après plus de 5 ans d'études, le SRADDT de la région PACA a été approuvé fin 2006. Ce document se caractérise notamment par sa faible prise en compte du fait urbain et métropolitain, pourtant structurant dans une région qui accueille deux conurbations de plus d'un million d'habitants (Marseille – Aix et la Côte d'Azur, une conurbation de près de 600 000 habitants (l'aire toulonnaise) et une aire urbaine de près de 300 000 habitants (Avignon), sans compter l'espace urbain en cours de structuration de l'Est varois qui accueille également près de 300 000 âmes !

²⁴ Élu communiste, Gérard PIEL est originaire d'Antibes.

D.6. CONCLUSION

Le débat public n'a pas débouché sur le choix clair d'une famille de scénarios de tracés. En effet, la décision de RFF, validée par le Ministre de l'Équipement, a été de lancer un cycle d'études « complémentaires au débat public » devant aboutir (mi-2008, soit trois ans après la clôture du débat public), au choix d'une famille de tracés parmi les trois qui ressortent de la synthèse du positionnement des acteurs vis-à-vis du projet établi par la CNDP à l'issue du débat public :

- *La famille « Côte d'Azur »* : la Côte d'Azur et l'Est varois sont desservis par une LGV PACA qui se débranche de la LGV Méditerranée entre Aix-en-Provence et Avignon et ne dessert pas l'aire toulonnaise.
- *La famille « Métropoles du Sud »* (considérée comme « la famille de référence ») où la LGV passe par Marseille et Toulon avec différentes options de traversées des nœuds métropolitains [pour Marseille : localisation d'une nouvelle gare TGV souterraine au droit de la gare Saint Charles ou de celle de La Blancarde ; pour Toulon, option de localisation d'une gare au nord (entre Cuers et Puget Ville), à l'Est ou au centre (gare actuelle)].
- *La famille « Solutions alternatives »*, basée sur l'établissement d'une liaison TGV directe vers la Côte d'Azur réutilisant au maximum la ligne Carnoules – Gardanne qui serait restructurée et électrifiée.

Ce report du choix peut avoir plusieurs explications :

- La crainte, de la part de l'État, de valider l'engagement d'études lourdes (recherche d'un tracé permettant d'obtenir une DUP) sur la base d'une proposition (la famille des métropoles du sud) qui s'avèrerait au final difficilement réalisable et finançable.
- La volonté, pour RFF, de réétudier les solutions proposées par les collectivités territoriales (scénario des métropoles du sud) pour en vérifier finement la faisabilité technique et en évaluer le coût mais aussi la rentabilité socio-économique sur des bases solides.
- La crainte, notamment de la part des grands élus varois, qu'un choix trop rapide, intervenant immédiatement après le débat public et à moins de deux années d'importantes échéances électorales (législatives de 2007 et municipales/cantoniales de 2008), n'aboutisse qu'à radicaliser les oppositions issues du débat public et mette de nombreux élus « en porte à faux » par rapport à leur électorat.
- La volonté, pour les acteurs azuréens, de ne pas se « fermer » trop vite la possibilité de revenir vers une solution de type « Côte d'Azur », plus performante en termes de temps de parcours entre Nice et Paris.
- La fragilité, perçue ou réelle, du consensus politique qui s'est dessiné in extrémis à l'issue du débat public (ralliement de toutes les « grandes collectivités », y compris du Conseil régional PACA et des cofinanceurs azuréens) au passage de la LGV par Marseille et Toulon.

Alors que le cycle d'études complémentaires au débat public s'achève, la question du choix de la famille de scénarios à tracé à privilégier semble loin d'être tranchée comme l'illustrent les exemples suivants :

- Positionnements le 28 avril 2008 du Préfet de Région Michel SAPPIN que l'on peut interpréter comme étant en faveur du scénario Côte d'Azur (relatés par *La Tribune & Les Échos* du 29 avril 2008²⁵), contrebalancés par une lettre du Président de la République Nicolas SARKOZY au Maire de Marseille Jean Claude GAUDIN (mars 2008) réaffirmant l'engagement de l'État en faveur du positionnement euro-méditerranéen de Marseille notamment dans le cadre du futur choix du scénario de tracé de la future LGV PACA.

²⁵ Un fac similé de cet article est disponible sur le site de l'association « STOP TGV COUDON » à l'adresse internet suivante : <http://stopgvoudon.free.fr/articles.php?lng=fr&pg=1197>

- Déclarations du Vice Président du Conseil régional en charge des transports au séminaire du projet européen ARCOMED : "si la création d'une liaison ferroviaire entre Barcelone et Gènes est indispensable, celle-ci ne passera ni par Marseille, ni par Toulon car le coût en serait trop élevé ce qui remettrait en cause la faisabilité du projet."
 - Déclarations officieuses de certains responsables locaux de RFF mais aussi de la DRE PACA en faveur du scénario « Côte d'Azur », jugé moins coûteux et moins risqué techniquement.
 - Nombreuses « fuites » dans la presse locale notamment sur les coûts souvent présentés comme exorbitants du scénario des « métropoles du Sud »
 - Retards significatifs pris par RFF dans la réalisation des études complémentaires au débat public, et nombreuses critiques – selon des sources proches du dossier – sur la qualité de ces dernières.
-

Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur Perception des enjeux - Étude de contexte
--

E. LE PAYSAGE ASSOCIATIF

Inventaire des associations répertoriées par les services déconcentrés de l'État

E.1. LA GAGEURE D'UN INVENTAIRE ET LE PARTI ADOPTÉ

E.1.1. Un monde associatif extrêmement diffus et évolutif

Brosser un paysage du monde associatif, fut-il restreint aux départements directement concernés par le projet LGV-Paca relève de la gageure. Ainsi, si l'on se réfère à l'estimation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre d'associations recensées y est de l'ordre de 80 000 (ce qui d'ailleurs constituerait selon lui un record puisqu'il représente 10 % du nombre d'associations en France) [cf. <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=8520>].

(a) Ce que révèle l'inventaire régional Paca 1998-2000

Les données statistiques détaillées recueillies à l'échéance de l'année 2000 en Région Paca [cf. Cahier 1 "*Données statistiques sur la vie associative*"] confirment à la fois cette assertion et le dynamisme de la vie associative puisque le taux d'accroissement du nombre d'associations annuellement créées est de l'ordre de la dizaine de pour cent de l'effectif total [cf. Cahier E.1.(a)].

La ventilation de ces associations par secteurs d'activités réserve une surprise de taille puisque les associations soucieuses d'environnement ne représentent que 5 % de l'effectif, elles l'emportent pourtant largement sur les associations se consacrant à l'agriculture (2 %) et... à la santé (1 %), et sont largement dépassées par celles dont le centre d'intérêt est l'économie (9 %) [cf. Cahier E.1.(d)].

Quoi qu'il en soit, compte tenu du niveau déjà atteint en 2000 et de l'accroissement annuel relativement modéré (5 à 6 %) constaté sur cette catégorie, le nombre d'associations "environnementalistes" devrait atteindre en 2008 en Paca quelques cinq milliers (5 000).

(b) Existe-t-il des disparités entre départements 06, 13 et 83 ?

La même étude ne révèle pas de disparités notables entre les départements au point qu'en première analyse, dans les départements "littoraux" (06, 13 et 83), le nombre d'associations y est presque proportionnel à la population [cf. E.A.2 (a)]. De ce point de vue, aucun des trois départements ne se distingue clairement des deux autres en dépit de conditions socio-économiques fort distinctes. En revanche, l'importance relative nettement marquée dans le Var et les Alpes-Maritimes des associations soucieuses d'environnement [cf. Tableau E.2.] semble à la mesure des enjeux environnementaux dans ces deux départements.

E.1.2. La démarche retenue : se référer à des répertoires accrédités et s'y cantonner

Certes, ces associations, qui relèvent de disciplines et d'activités extrêmement diverses, ne sont pas toutes susceptibles de s'intéresser au projet de RFF. À l'inverse, d'autres pourraient se créer pour la circonstance, le dépôt de statuts ne constituant nullement un frein à la constitution d'une association.

Faute de disponibilités et de moyens pour tenter de procéder à un inventaire à prétention exhaustive, fut-ce au niveau des deux départements les plus "sensibles" : les Alpes-Maritimes (06) et le Var (83), le parti retenu a consisté à ne prêter attention qu'aux seules associations déjà inventoriées et reconnues par les Services déconcentrés de l'État, à savoir :

- les listes des associations agréées, auprès des *Préfectures* des trois départements 06, 13 et 83 ;
- la liste des associations de la Région PACA s'impliquant dans la protection de la nature et de l'environnement, liste dressée par la *Direction régionale de l'environnement* (DIREN-Paca).

Comme on pourra s'en rendre compte à l'examen de ces inventaires respectifs, ces derniers se recouvrent inévitablement mais en partie seulement, et, comme ils diffèrent notablement par leur contenu, il a été jugé utile de les conserver dans leur intégralité, tout en signalant, dans l'un comme dans l'autre, les doubles occurrences.

Enfin, comme on prend soin de le préciser dans les présentations qui suivent, les inventaires figurant dans le présent dossier ont été émondés des rubriques d'importance ou d'intérêt secondaire dont le maintien aurait rendu extrêmement difficile, sinon impossible, leur reproduction dans le présent rapport. Ces données complémentaires ont été évidemment préservées dans la version numérique des inventaires et pourront être mises à disposition sur demande.

E.2. INVENTAIRE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES EN 06, 13 & 83

E.2.1. Sources

Ces inventaires sont disponibles auprès des services préfectoraux de chacun des départements. Ils dressent la liste de l'ensemble des associations agréées dans le département concerné, selon la nature de l'agrément [cf. Cahier 2]. De ce fait, les associations agréées dans plusieurs départements (c'est le cas notamment des associations agréées au niveau régional comme le GIR Maralpin) figurent dans chacune des listes concernées.

Ces inventaires sont mis à disposition sous forme numérisée sur les sites respectifs des préfetures et sont à jour à la date de consultation (mai 2008 pour l'étude présente)

Le nombre d'associations figurant à cet inventaire se ventile de la façon suivante :

Tableau E.2. Ventilation des associations agréées U, E, ou R, dans les départements littoraux			
Départements	06	13	83
Associations agréées domiciliées dans le département (nombre)	79	72	132
Associations agréées mais dont le siège est implanté ailleurs (nombre)	14	12	17

E.2.2. Nature de l'inventaire

(a) Contenu de l'inventaire

L'inventaire comporte les rubriques et sous-rubriques suivantes

1. Référence Préfecture (Il s'agit du numéro d'enregistrement *chronologique* dans le département)
2. Désignation [Dénomination de l'association, Siège social (a) adresse postale (b) code postal (c) ville]
3. Agrément [Date, Nature, Zone d'agrément, Numéro de l'agrément]

(b) Présentation retenue

Des modifications y ont été apportées ; elles sont précisées en "*Présentation des tableaux*" du Cahier 2 ; elles visent à en faciliter la lecture en supprimant des indications aisées à retrouver par ailleurs ou dont l'intérêt n'est pas primordial, et en présentant certaines autres sous une forme condensée ; en contrepartie, une indication complémentaire a été introduite : le numéro d'enregistrement DIREN (dans le cas où l'association a été répertoriée sur sa liste) [cf. Cahier E.3.]

E.3. ASSOCIATIONS RÉPERTORIÉES PAR LA DIREN-Paca

E.3.1. Source

Le fichier des associations figurant au répertoire de la DIREN-Paca a été aimablement fourni sous forme numérisée par son *Service des Données, de l'Évaluation et de la Promotion de l'Environnement*. Le nombre d'associations figurant à cet inventaire se ventile de la façon suivante :

Tableau E.3. Ventilation des associations répertoriées par la DIREN dans l'ensemble de la Région						
Départements	04	05	06	13	83	84
Nb d'associations domiciliées et répertoriées	14	17	23	116	87	36
Nb d'entre elles agréées [cf. E.2.]	3	4	10	12	6	6

E.3.2. Nature de l'inventaire

(a) Contenu de l'inventaire

Ce répertoire comporte les rubriques et sous-rubriques suivantes

1. Département (numéro de)
2. Nom de l'association
3. Sigle de l'association
4. Numéro attribué par la DIREN (cette rubrique n'est pas renseignée sur l'inventaire communiqué)
5. Numéro de SIRET
6. Adresse du siège
7. Ville
8. Code postal
9. Téléphone (fixe et éventuellement portable)
10. Télécopie
11. Adresse électronique
12. Site Internet
13. Nom du président
14. Nom du Directeur
15. Observations (sur la nature, l'objet ou le domaine d'intervention de l'association)

Les associations répertoriées sont classées par départements (dans l'ordre numérique de ces derniers) et dans l'ordre alphabétique dans chacun d'eux.

(b) Présentation retenue

Comme pour l'inventaire précédent des modifications ont été apportées au répertoire ; elles sont précisées en "*Présentation des tableaux*" du Cahier 3. Ainsi, aux fins de croisement avec les inventaires des associations classées [cf. E.2.], une rubrique nouvelle a été insérée par nos soins pour signaler, le cas échéant, le numéro correspondant de l'inventaire de la Préfecture de domiciliation ; cette rubrique a été doublée d'une autre précisant la ou les zone(s) d'agrément relevées sur cet inventaire.

En revanche, afin d'alléger le tableau, ont été supprimées certaines rubriques de moindre intérêt immédiat (rubriques 4, 5, 9, 10 et 14) que l'on pourra retrouver sur sa version numérisée.

E.4. COMMENTAIRES SUR L'ENSEMBLE DE CES DONNÉES

Sous les trois éclairages de

1. L'inventaire régional des associations [cf. Cahier E.1.]
2. L'inventaire des associations agréées [cf. Cahier E.2.]
3. le répertoire dressé par la DIREN-Paca [cf. Cahier E.3.]

le paysage associatif reste encore entaché de flous considérables bien que l'on ait accès à deux inventaires *exhaustifs* :

- celui des associations, il est censé couvrir l'ensemble des associations enregistrées au Journal Officiel
- celui des préfetures qui enregistre l'ensemble des associations agréées

Il appelle, quoi qu'il en soit, l'attention sur un certain nombre de points.

E.4.1. Encore beaucoup de clairs-obscur

(a) De fortes disparités entre le nombre d'associations déclarées et agréées

Au niveau régional, en s'en tenant aux associations relevant de l'environnement, le nombre total d'associations agréées est de 246, tandis que le nombre d'associations déclarées s'établirait à environ 5 000, soit un ratio de l'ordre de 20.

À partir de données non reproduites ici, on retrouve des ratios bien moindres au niveau des 3 départements étudiés en E.2.

Tableau E.4. - Associations relevant de l'Environnement – Ratios "Déclarées/Agréées"				
Départements et Région	06	13	83	Région
Nb d'associations déclarées (en 2000)	730 ²⁶	1580 ²⁷	978 ²⁸	5000
Nb d'entre elles agréées [cf. E.2.] (en 2008)	79	72	132	246
Ratio	≈ 10	≈ 20	≈ 7,5	≈ 50

(b) De faibles recouvrements entre associations agréées et associations répertoriées par la Diren

Des données des Tableaux E.1.1.(d) [Cahier E.1.] ,E.2. et E.3. on ne peut qu'à la fois inférer :

- la faible proportion d'associations répertoriées par la DIREN, mais cette proportion se relèvera sans doute avec la rénovation annoncée du répertoire
- le faible nombre d'associations agréées figurant dans le répertoire DIREN [cf. Tableaux E.2 & E.3.] ; serait-il imputable à une mise en sommeil relative de certaines d'entre elles ?

E.4.2. ...mais de solides références

On les trouvera à la fois dans les Tableaux des Cahiers E.2 & E.3. mais aussi, si nécessaire, en remontant aux sources, toutes référencées avec soin.

²⁶ http://www.arcades-asso.org/observ1/cd_observatoireva/statistiques/06observatoire.htm

²⁷ http://www.arcades-asso.org/observ1/cd_observatoireva/statistiques/13observatoire.htm

²⁸ http://www.arcades-asso.org/observ1/cd_observatoireva/statistiques/83observatoire.htm

E. LE PAYSAGE ASSOCIATIF – Cahier 1

Données statistiques sur la vie associative en Région PACA

Les données présentées dans cette Annexe sont extraites de l'étude
"Statistiques de la Vie Associative en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur"
 mise à disposition du public sur son site Internet par l'Association régionale de conseils et d'aide au
 développement de l'économie locale (Association ARCADES)²⁹ [<http://www.arcades-asso.org>]

—

Ces données semblent avoir été collationnées, éditées et mises en ligne en 2003
 [http://www.arcades-asso.org/observ1/cd_observatoireva/statistiques/00regionpaca.htm]
 [Source Arcades 2003]

E.1.1. Données relatives à l'ensemble de la Région PACA

Les six départements de la Région Paca comptent de l'ordre de 80 000 associations recensées dans l'annuaire de la vie associative *Arcades*³⁰.

(a) Statistiques générales comparées en PACA et sur le territoire national (2000)

Secteur	nombre d'associations	Population (*)	nombre. d'habitants pour une association	créations d'associations
Région PACA	70 910	4 506 151	64	6 301
France	800 000 (estimation)	60 185 831	75	61 735

(*) Source : recensement INSEE 1999 - population sans compte double

(b) Évolution du nombre d'associations en PACA entre 1998 et 2000

	1998	% (*)	1999	% (*)	2000	% (*)
nombre d'associations	59 724		65 809		70 910	
nombre de créations	6 419	11 %	5 770	9 %	6 301	9 %

(*) pourcentage par rapport au nombre d'associations existantes

²⁹ ARCADES - 58 rue d'Endoume ; 13007 Marseille ; www.arcades-asso.org ; arcades@arcades-asso.org

³⁰ L'association Arcades gère un observatoire de la vie associative se référant aux *parutions du Journal Officiel* et tient à jour un annuaire permettant d'accéder aux 80 000 associations recensées dans les six départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accès à cette base de données s'effectue par requêtes, et notamment par départements et par villes.

(c) Nombre d'associations dans les six départements de la région en 2000

Départements	nombre d'associations	Population (*)	nombre. d'habitants pour une association	créations
Alpes de Haute Provence	3 788	139 561	37	243
Hautes Alpes	3 396	121 419	36	191
Alpes Maritimes	11 912	1 011 326	85	1 276
Bouches du Rhône	29 402	1 835 719	62	2 669
Var	13 351	898 441	67	1 148
Vaucluse	9 061	499 685	55	774

(*) Source : recensement INSEE 1999 - population sans compte double

(d) Ventilation des Associations de la Région par secteurs d'activités

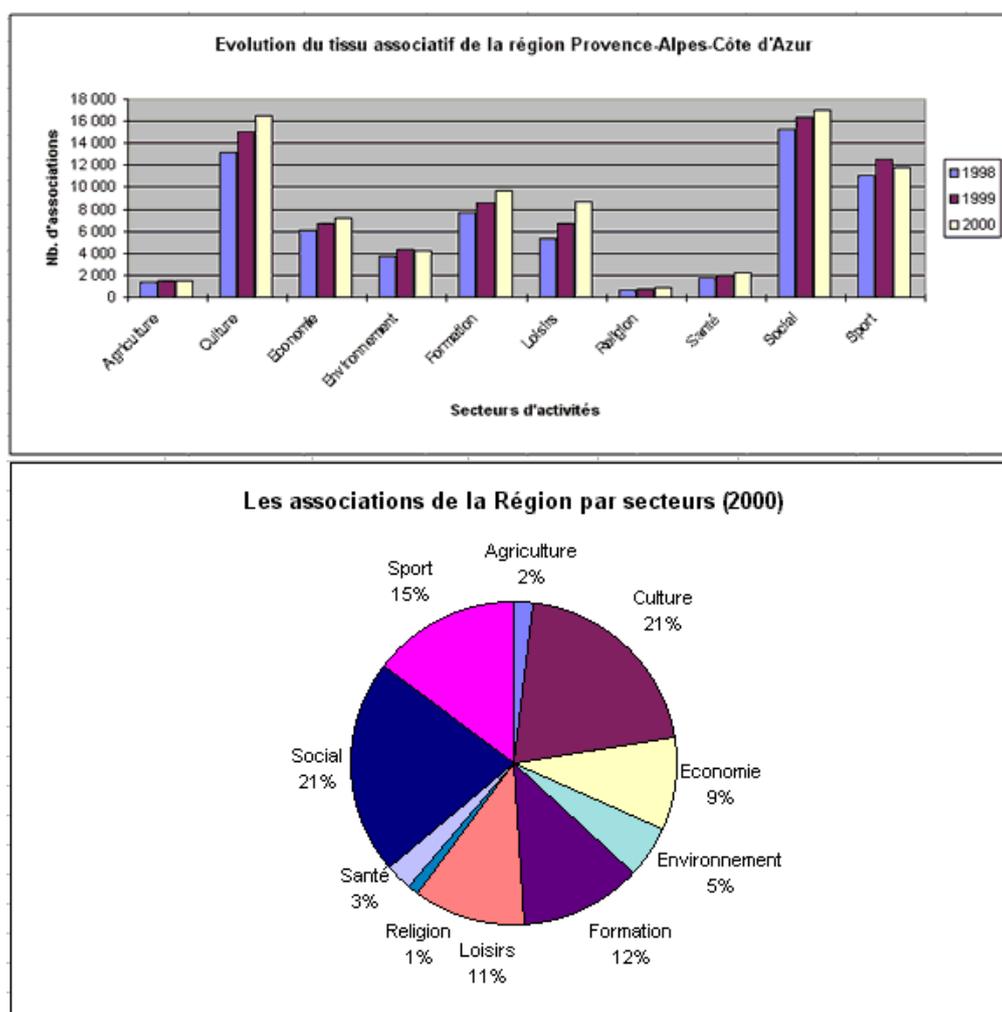
Secteurs d'activités	1998	%	1999	%	2000	%
Agriculture	1 411	2%	1 512	2%	1 541	2%
Culture	13 211	20%	15 021	20%	16 504	21%
Economie	6 083	9%	6 653	9%	7 212	9%
Environnement	3 763	6%	4 338	6%	4 188	5%
Formation	7 643	12%	8 551	11%	9 666	14%
Loisirs	5 374	8%	6 703	9%	8 734	11%
Religion	650	1%	788	1%	857	1%
Santé	1 725	3%	2 033	3%	2 194	3%
Social	15 240	23%	16 386	22%	17 052	21%
Sport	11 059	17%	12 506	17%	11 846	15%
Total tous secteurs (b)	66 159	100%	74 491	100%	79 794	100%
Nombre d'associations (c)	59 724		65 809		70 910	

(a) pourcentage par rapport à la France entière (en 2000) - (b) somme des associations, certaines intervenant dans plusieurs secteurs - (c) nombre réel d'associations (sans compte double)

[Cf. Planches correspondantes et suite du dossier pages suivantes]

Planches E.1.1

Ventilation et évolution du tissu associatif en Région PACA [Arcades (2003)]



E.1.2. États comparatifs des dynamiques associatives dans les trois départements du littoral

(a) Statistiques générales comparées des départements 06, 13 et 83 (2000)

	nb. de communes	population*	nb. d'associations	nb. d'hab. pour une association	créations d'associations
PACA		4 506 151	70 910	64	6 301
06	163	1 011 326	11 912	85	1 276
		22 % (a)	17 % (a)		20 % (a)
13	119	1 835 719	29 402	62	2 669
		41 % (a)	41 % (a)		42 % (a)
83	153	898 441	13 351	67	1 148
		20 % (a)	19 % (a)		18 % (a)

(a) pourcentage par rapport à la région (en 2000)

(*) Source : recensement INSEE 1999 - population sans compte double

(b) Évolution du nombre total d'associations entre 1998 et 2000

		1998	% (*)	1999	% (*)	2000	% (*)
06	nb. d'associations	9 717	16 %	10 703	16 %	11 912	17 %
	nb. de créations	1 301	20 %	1 232	21 %	1 276	20 %
13	nb. d'associations	25 172	42 %	27 494	42 %	29 402	41 %
	nb. de créations	2 651	41 %	2 389	41 %	2 669	42 %
83	nb. d'associations	11 013	18 %	12 407	19 %	13 351	19 %
	nb. de créations	1 182	18 %	1 055	18 %	1 148	18 %

(*) *pourcentage par rapport à la région*

(c) Évolution du nombre d'associations relevant de l'environnement

	1998	% (a)	1999	% (a)	2000	% (a)	% région (b)
06	605	6 %	669	5 %	730	5 %	1 %
13	1 350	5 %	1 537	5 %	1 580	5 %	2 %
83	857	7 %	1 012	7 %	978	6 %	1 %

(a) *pourcentage du nombre total d'associations dans le département*

(b) *pourcentage par rapport à la région (en 2000)*

E. LE PAYSAGE ASSOCIATIF – Cahier 2

Associations agréées E³¹ U³² ou R³³ des départements 06, 13 & 83

PRÉSENTATION DES TABLEAUX

Les répertoires transcrits dans les tableaux qui suivent sont disponibles auprès des services préfectoraux de chacun des départements. Dans certains départements (c'est le cas des Alpes-Maritimes), des sous-répertoires sont établis par arrondissements³⁴. Quoi qu'il en soit, ils dressent la liste de l'ensemble des associations agréées dans le département concerné. De ce fait, les associations agréées dans plusieurs départements (c'est le cas notamment des associations agréées au niveau régional comme le GIR Maralpin) figurent dans chacune des listes départementales concernées. Ces inventaires sont, pour certains, mis à disposition sous forme numérisée sur les sites respectifs des préfetures et sont tous à jour à la date de consultation (mai 2008 pour l'étude présente)

Structure initiale de l'inventaire

Les inventaires préfectoraux comportent les rubriques et sous-rubriques suivantes

1. Référence Préfecture

Il s'agit du numéro d'enregistrement *chronologique* dans le département et cela indépendamment de la domiciliation éventuelle par arrondissement (les numéros manquants correspondent à des associations disparues ou radiées)³⁵
2. Désignation
 - 2.1. Dénomination de l'association
 - 2.2. Siège social (a) adresse postale (b) code postal (c) ville
3. Agrément
 - 3.1. Titre d'agrément (référence de l'article de loi) [L 121-5 (ancien article L 121-8) du Code de l'Urbanisme ; n° 40 de la Loi n°76-629 pour la protection de la nature et de l'environnement ; L 141-1 du Code de l'Environnement ; L 252-1 du Code Rural]
 - 3.2. Date de l'agrément
 - 3.3. Numéro de l'agrément (ce numéro n'est pas toujours précisé)
 - 3.4. Zone d'agrément
 - (a) elle est précisée en toutes lettres (communal, intercommunal, départemental, interdépartemental, régional, ou national)
 - (b) puis, cochée sur la (ou les) colonne(s) correspondant à chacun des six départements (04, 05, 06, 13, 83, 84)

Modifications apportées

Les modifications apportées visent à alléger le tableau en en supprimant des indications aisées à retrouver par ailleurs ou dont l'intérêt n'est pas primordial³⁶, et en en présentant certaines autres sous

³¹ E : selon Code de l'Environnement

³² U : selon Code de l'Urbanisme

³³ R : selon Code Rural

³⁴ Dans les Alpes-Maritimes a été également établi un sous répertoire des associations agréées *Urbanisme*

³⁵ Les associations interdépartementales agréées dans le département mais rattachées dans un autre (du fait de leur domiciliation) sont répertoriées par la référence d'attachement (numérotation à un, deux ou trois chiffres, précédée du code de département)

³⁶ Ainsi en est-il de :

- Section "Localisation topographique" de l'adresse postale [2.2.(a)]
- Titre d'agrément [3.1.] auquel est substitué un code correspondant [cf. Légende]
- Numéro d'enregistrement de l'agrément (lequel n'est d'ailleurs que très rarement transcrit)

une forme condensée ; en contrepartie, une indication complémentaire a été introduite : le numéro d'enregistrement DIREN (dans le cas où l'association a été répertoriée sur sa liste) [cf. Cahier E.3.]

Une amélioration de la présentation

Les informations descriptives [dénomination, sigle, siège social] sont encadrées, à gauche du tableau, par les *numéros d'identification*, tandis qu'elles le sont, à droite, par les *caractéristiques d'agrément*.

Les numéros d'identification

Ce sont, colonne de gauche, les numéros préfectoraux (précédés du numéro du département correspondant, et, colonne suivante, les numéros du répertoire DIREN (dont on rappelle ici qu'ils sont uniques pour l'ensemble de la Région) [cf. E.3.].

Les caractéristiques d'agrément

En premier lieu, la date d'agrément (indicateur de maturité et de durée de l'association)

En second lieu, la zone d'agrément dont les aires ont été codifiées ainsi :

- C (communal)
- IC (intercommunal)
- 06, 13, ou 83 (départemental)
- ID (intercommunal)
- R (régional)
- N (national)

En troisième lieu, la nature de l'agrément (dernière colonne à droite), ainsi codée :

- U Code de l'Urbanisme
- E Code de l'Environnement
- R Code Rural

Liste des tableaux

Associations agréées E U ou R dans les Alpes-Maritimes [3 planches]

Associations agréées E U ou R dans les Bouches-du-Rhône [3 planches]

Associations agréées E U ou R dans le Var [4 planches]

—

Associations agréées E U ou R dans les Alpes-Maritimes

[Légende et commentaires : voir page de présentation]

N° Préf	DIREN	DESIGNATION				AGREMENT		
		DENOMINATION	SIGLE	Siège Social		DATE	Zone Agr.	Nat
06-001	-	Syndicat de défense du Cap d'Antibes		06160	Antibes Juan les Pins	17-mars-78	C	UE-
06-005	-	Ass. Défense des Bréguières, Collettes et Val Fleuri	ABCV	06800	Cagnes sur mer	21-mars-78	C	U--
06-007	54	Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur	GADSECA	06600	Antibes	22-mai-78	06	UE-
06-009	-	Ass. Défense de l'environnement et la qualité de la vie de Golfe Juan-Vallauris	ADEGV	06220	Vallauris	13-juin-78	C	U--
06-013	-	Ass. Intercom. de pêche et de pisciculture pour la protection de l'eau et son environnement « la truite argentée »		06200	Nice	07-août-78	06	UE-
06-014	-	Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique		06299	Nice cx 3	08-sept-78	06	UE-
06-015	-	Fédération départementale des chasseurs des Alpes-Maritimes	FDC 06	06200	Nice	21-août-78	06	-E-
06-017	-	Ass. Défense de l'environnement et de la nature du Cannet-Rocheville		06110	Le Cannet	06-sept-78	06	UE-
06-018	-	Société de pêche La patraque de La Roya		06540	Breil sur Roya	06-oct-78	C	-E-
06-019	-	AAPPMA Les pêcheurs de la basse Siagne	AAPPMA	06210	Mandelieu La Napoule	09-oct-78	IC	-E-
06-020	-	Comité de défense des quartiers Californie-Ferber-La Vallière-l'Arénas		06200	Nice	27-déc-78	C	U--
06-021	-	Ass. Sauvegarde de l'environnement de Biot et de ses environs	ASEB	06410	Biot	30-janv-79	C	UE-
06-022	-	Ass. Défense de Juan les Pins et de ses pinèdes		06600	Antibes	28-mars-79	C	UE-
06-023	-	Ass. Défense de l'environnement de Saint-Jean Cap Ferrat		06230	Saint-Jean Cap Ferrat	11-avr-79	C	UE-
06-024	-	Ass. Sauvegarde de l'environnement berluquan		06310	Beaulieu sur Mer	10-juil-79	IC	UE-
06-026	-	Ass. Défense de l'environnement d'Antibes et sa région	ADEAR	06600	Antibes	28-août-79	06	UE-
06-027	-	Ass. Sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin Menton et environs	ASPONA	06190	Roquebrune Cap Martin	22-oct-79	IC	UE-
06-028	-	Ass. Défense du vallon du Petit-Juas et ses environs		06400	Cannes	10-janv-80	C	UE-
06-029	-	Ass. Défense de l'environnement Antibes Ouest-Golfe Juan		06160	Antibes Juan les Pins	14-avr-80	C	U--
06-031	-	Comité d'initiative du Mont Boron		06300	Nice	04-oct-82	C	UE-
06-032	-	Syndicat des propriétaires pour la défense du quartier des Groules et du parc de Vaugrenie		06600	Antibes	05-avr-83	IC	UE-
06-034	-	Comité de défense des intérêts de l'Abadie .	C/DIA	06730	Saint-André	26-sept-85	IC	UE-
06-035	-	Ass. Protection et de défense du site de la pointe Cap Martin		06190	Roquebrune Cap Martin	10-oct-85	C	U--
06-036	-	Ass. Défense du Ponteil et de son environnement		06601	Antibes cedex	24-janv-86	C	U--
06-037	-	Ass. de la Haute-Tinée pour la pêche et la protection du milieu aquatique		06660	Saint-Etienne de Tinée	06-mars-86	IC	-E-
06-039	-	Ass. des naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes		06300	Nice	14-août-86	06	-E-
06-040	-	Ass. Sauvegarde des sites d'Eze		06360	Eze	26-mars-87	C	UE-
06-041	-	Ass. Défense du site caussolois		06460	Saint-vallier de Thiey	26-févr-88	C	UE-
06-043	-	Ass. Les amis de la vallée du Malvan et du chemin des Serres		06570	Saint-Paul	13-juil-90	C	UE-
06-044	-	Lou Lambert Carriera Plana		06390	Coaraze	24-mai-91	C	UE-
06-046	-	Ecomusée du pays de la Roudoule		06260	Puget Rostang	17-mars-92	06	-E-
06-047	52	Région Verte		06570	Saint-Paul	05-août-92	N	U-R
06-050	-	Ass. « l'olivier » pour la protection du site et de l'environnement de Saint-Jean Cap Ferrat	L'Olivier	06230	Saint-Jean Cap Ferrat	11-juin-98	C	U--
06-051	-	Cité, culture, paysages de Cap d'Ail et de ses environs		06320	Cap d'Ail	13-août-93	C	U--
06-055	-	Roya Expansion Nature	REN	06540	Breil sur Roya	04-août-94	IC	UE-

06-058	-	Comité d'action pour la suppression des survols aberrants	CAPSSA	06631	Antibes cedex	19-janv-95	06	-E-
06-060	-	Ass. des riverains pour l'avenir de la vallée de la Cagne		06804	Cagnes sur Mer cedex	07-avr-95	C	U--
06-061	-	Eze Environnement		06360	Eze	05-sept-95	C	UE-
06-063	-	Grasse Environnement		06131	Grasse cedex	31-janv-96	IC	UE-
06-067	-	Collectif Associatif 06 pour des réalisations écologiques	CAPRE	06140	Vence	23-avr-96	06	UE-
06-068	-	Ass. Défense et de gestion de l'Olivette		06160	Antibes Juan les Pins	14-nov-96	C	U--
06-069	-	Ass. Défense des sites du pays vençois	ADSPV	06140	Vence	05-mars-99	IC	--R
06-070	-	Ass. Défense des 7 communes contre le projet A8 bis	A7C	06140	Vence	13-févr-97	IC	U--
06-071	-	Ass. Croix des Gardes Leader		06150	Cannes La bocca	28-mars-97	C	U--
06-072	40	Chantiers de jeunes Provence-Côte d'Azur		06150	Cannes La Bocca	22-sept-97	06	--R
06-073	-	Ass. Elan	ELAN	06600	Antibes	20-janv-98	C	--R
06-075	42	Conseil scientifique des îles de Lérins		06400	Cannes	28-juil-98	C	--R
06-077	36	Ass. pour la réhabilitation, les bienfaits et le respect de l'environnement	ARBRE	06200	Nice	16-avr-99	06	--R
06-078	39	Centre de découverte du monde marin		06000	Nice	17-juin-99	06	--R
06-079	-	Ass. Per lou mies vieure (Pour le mieux vivre)		06510	Bezaudun les Alpes	28-juil-99	06	--R
06-081	43	Ass. Iles de Lérins et Pays d'Azur		06400	Cannes	13-déc-99	06	--R
06-083	-	Ass. Espace Saint-Cézaire		06530	Saint-Cézaire	04-avr-00	C	--R
06-084	47	Méditerranée 2000		06400	Cannes	09-oct-00	06	--R
06-085	-	Cercle d'histoire et d'archéologie des A.M.	CHA 06	06300	Nice	25-mai-01	06	-E-
06-086	-	Ass. Défense des intérêts des quartiers des Ribes, Saint Hilaire et Saint Sauveur		06130	Grasse	26-oct-01	06	-E-
06-087	-	Comité de spéléologie des Alpes-Maritimes	CDS 06	06210	Mandelieu La Napoule	31-oct-01	06	-E-
06-088	-	AQUASCIENCE		06108	Nice cedex 2	30-juil-02	06	-E-
06-089	-	COBATY International Nice Côte d'Azur	COBATY	06100	Nice	09-juil-02	06	-E-
06-090	-	Club alpin français des Alpes-Maritimes	CAF 06	06000	Nice	16-sept-02	06	-E-
06-091	-	Ass. Information et défense de Beausoleil	INFODEF	06240	Beausoleil	18-nov-02	C	U--
06-092	-	Les amis de La Napoule		06210	Mandelieu La Napoule	11-juil-03	C	-E-
06-093	-	Institut de préhistoire et d'archéologie Alpes Méditerranée	IPAAM	06000	Nice	22-sept-03	06	-E-
06-094	45	Groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin	GIR Maralpin	06500	Menton	09-sept-04	R	-E-
06-097	-	Paillons Environnement		06391	Contes	08-avr-05	IC	-E-
06-098	-	Caps et sentiers des Alpes-Maritimes	CESAM	06000	Nice	30-mars-05	06	-E-
06-099	37	Avenir du véhicule électrique méditerranéen	AVEM Paca	06904	Sophia Antipolis	13-mai-04	R	-E-
06-100	-	Ass. Défense Environnement Villeneuve	ADEV	06270	Villeneuve Loubet	01-juin-05	06	-E-
06-101	-	Ass. Agir pour Cabris		06530	Cabris	22-août-05	C	-E-
06-102	-	Ass. Citoyenne pour un meilleur environnement pays des Paillons	ACME	06390	Contes	09-oct-07	IC	-E-
06-103	-	Kroenlein		06420	Roure	05-mai-06	IC	-E-
06-104	-	Ass. Défense de l'environnement Antibes ouest Golfe Juan		06160	Juan les Pins	14-avr-80	C	-ER
06-105	-	Ass. Protection de la nature et de l'environnement et la lutte contre les nuisances		06140	Vence	20-mars-78	IC	-ER
06-106	-	Ass. Sauvegarde de l'environnement et la promotion des transports collectifs	ASEPTC	06140	Vence	13-janv-97	IC	-ER
06-107	-	Ass. pour la Terre		06140	Vence	??????	06	-E-
06-108	-	Ass. Syndicale de lutte contre les inondations du bassin de la Brague	ASLIB	06410	Biot	20-août-07	IC	-E-
06-109	-	Auribeau demain		06810	Auribeau sur Siagne	09-avr-96	IC	-ER

06-110	-	Comité de quartier Centre ville Le Logis	CQCVL	06800	Cagnes sur mer	08-juin-06	C	-E-
06-111	-	Il était une fois la Terre		06220	Vallauris	12-févr-07	06	-E-
06-112	-	La Gaude Environnement		06610	La Gaude	27-déc-93	06	-ER
Associations PACA hors 06								
04								
04-19	225	Groupe Chiroptères de Provence		04530	Saint Paul sur Ubaye	20-mai-99	R	-ER
05								
05-13	21	Conservatoire botanique Alpin de Gap Charance		05000	Gap	24-mai-93	N	-ER
13								
13-59	99	Consrvatoire d'Etudes des Ecosystèmes des Alpes du Sud	CEEP Paca	13090	Aix en Provence	15-juin-94	R	-ER
13-69	112	FERUS	FERUS	13718	Allauch Cx	26-juil-06	N	-E-
13-83	169	Union Régionale pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement	URVN Paca	13090	Aix en Provence	?	R	-ER
13-60	88	Centre d'Information du Public pour la Prévention du Risque Industriel et la Protection de l'environnemen	CYPRES	13500	Martigues	19-sept-06	R	-E-
13-64	109	Environnement industrie		13221	Marseille Cx 01	19-sept-06	R	-E-
13-66	111	Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	FARE SUD	13760	Saint Cannat	29-avr-96	04-05-06-13-83	-ER
83								
83-64	157	Association des Souffleurs d'Ecume		83170	Brignoles	09-sept-04	ID 06-13-83	-ER
83-110	184	Environnement Méditerranée		83430	Saint Mandrier Cx	19-sept-06	R	-E-
83-123	198	Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence Alpes Côte d'Azur	LPO Paca	83400	Hyères	05-avr-98	R	-ER
83-117	-	Fondation Georges Cooper		83400	Hyères	26-nov-81	83	-E-
84								
84-17	-	Centre de recherche Ornithologique de Provence	CROP Paca	84210	Pernes les Fontaines	21-sept-82	R	-ER
84-25	232	Méditerranée information alternative sur le Nucléaire et les Energies	MEDIANE	84120	Pertuis	29-mars-04	R	-ER
84-26	243	Réseau Européen pour l'Environnement et les Paysages	VOLUBILIS	84000	Avignon	08-avr-04	R	-ER

Associations agréées E U ou R dans les Bouches-du-Rhône

[Légende et commentaires : voir page de présentation]

N° Préf	D I R E N	DESIGNATION				AGREMENT		
		DENOMINATION	SIGLE	Siège Social		DATE	Zone Agrément	Nat
13-01		ALNP Meyreuil - Gardanne	ALNP	13 590	MEYREUIL	15-déc.-06	IC	-E-
13-02		Ass. Etang Nouveau		13 920	SAINT MITRE LES REMPARTS	06-mars-98	13	-ER
13-03		Ass. Nature-Mer-Soleil		13 600	LA CIOTAT	07-oct.-88	13-83	-ER
13-04		Ass. Concertation Boulevard Urbain Sud		13 010	MARSEILLE	23-juin-99	C	-ER
13-05	100	Ass. Convergence Ecologique du Pays de Gardanne		13 120	GARDANNE	23-juin-99	IC	-ER
13-06		Ass. Défense de l'environnement Saint Martinois		13 310	SAINT MARTIN DE CRAU	10-avr.-03	C	-ER
13-07		Ass. Défense de l'Environnement de la Basse Vallée de l'Huveaune		13 821	LA PENNE SUR HUVEAUNE	10-juin-83	13	-ER
13-08		Ass. Sauvegarde des sites et de l'environnement de Fontvieille	ASSEF	13 990	FONTVIELLE	29-nov.-00	C	-ER
13-09		Ass. Sauvegarde des Sites et Environnement Nord Est Marseille et Chaîne de l'Etoile	ASSENMCE	13 014	MARSEILLE	21-mars-78	IC	-ER
13-11		Ass. Excursionnistes Provençaux		13 100	AIX EN PROVENCE	21-févr.-78	C	-ER
13-12		Ass. de Jeunes La Bergerie		13 680	LANCON DE PROVENCE	15-juin-81	C	-ER
13-13		Ass. Pêcheurs d'Arles et de Saint Martin de Crau		13 200	ARLES	19-févr.-04	IC	-ER
13-14		Ass. Propriétaires Fonciers de Cassis		13 260	CASSIS	30-janv.-98	C	-E-
13-15	105	Ass. Echo-Vallée 83/13		13 112	LA DESTROUSSE	14-oct.-03	13-83	-ER
13-16		Ass. Eguienne du cadre de vie (CV 3)		13 510	EGUILLES	23-janv.-02	C	-ER
13-17		Ass. Environnement Lançonnois		13 680	LANCON DE PROVENCE	27-juin-05	C	-E-
13-18	116	Ass. GEO2		13 000	ROQUEVAIRE	15-avr.-04	13-83	-ER
13-20		Ass. La Bourine		13 720	LA BOUILLADISSE	28-oct.-83	C	-ER
13-21		Ass. 1000 Décibels		13 320	BOUC BEL AIR	23-mai-05	IC	-E-
13-22		Ass. Les Verts du Golfe de la Ciotat		13 600	LA CIOTAT	11-juil.-94	IC	-ER
13-23		Ass. Nature, Environnement, Cadre de Vie	ANEC	13 300	PELISSANNE	20-août-03	C	-ER
13-24	151	Ass. Patrimoine Côte Bleue		13 820	ENSUES LA REDONNE	02-nov.-04	C	-ER
13-25		Ass. Défense de l'Environnement Rural	ADER	13 150	TARASCON	06-janv.-05	IC	-ER
13-26		Ass. Défense des Sites Ruraux de Chateaufort le Rouge Le Collet Rouge		13 790	CHATEAUFORT LE ROUGE	23-nov.-77	C	-ER
13-27		Ass. Défense du site d'éguille et des Figons		13 510	EGUILLES	22-févr.-91	C	-ER
13-28		Ass. Pêche et protection du milieu aquatique de l'Infernet Cadière		13 127	VITROLLES	04-oct.-04	IC	-ER
13-29		Ass. Protection de l'environnement du Pays d'Aix	APAIX	13 290	LES MILLES	15-sept.-94	IC	-ER
13-30		Ass. Réhabilitation d'Aureille et des Alpilles		13 930	AUREILLE	05-nov.-93	13	-ER
13-31		Réseau Européen pour l'environnement et les Paysages	VOLUBILIS 13	13 100	AIX EN PROVENCE	21-nov.-85	C	-ER
13-32		Ass. Sauvegarde de l'environnement de ROGNONAS et sa région		13 870	ROGNONAS	15-oct.-99	ID 13-84	-ER
13-33		Ass. Sauvegarde de l'Etang de Berre		13 130	BERRE L'ETANG	13-mars-96	IC	-ER
13-34		Ass. Sauvegarde des sites, des monuments et des paysages de Saint Rémy de Provence		13 210	SAINT REMY DE PROVENCE	21-juin-94	C	-ER
13-35		Ass. Sauvegarde du patrimoine Roussetain		13 790	ROUSSET	23-févr.-00	C	-ER
13-36	79	Ass. Développement du Vélo, de la Marche à Pied et des Transports en Commun	ADAVA – ADTC	13 090	AIX EN PROVENCE	13-mai-04	ID 13-84	-ER
13-37		Ass. Reboisement et l'entretien du massif de Sainte Propice	AREMS	13 880	VELAUX	02-nov.-01	C	-ER
13-38	80	Ass. Reboisement et la Protection du Cengle de Sainte Victoire	ARPCV	13 090	AIX EN PROVENCE	09-oct.-03	IC	-ER

13-39		Ass. Essor Provençal Société des Excursionnistes Marseillais		13 001	MARSEILLE	11-mai-78	13	-ER
13-40		Ass. Rognacaise pour la défense de l'Etang de Berre		13 340	ROGNAC	18-juil.-05	IC	-E-
13-41		Ass. Saint Rémy de Provence Patrimoines et Perspectives		13 533	SAINT REMY DE PROVENCE	24-mars-99	IC	-ER
13-43		Ass. Venelles environnement		13 770	VENELLES	06-mars-03	C	-ER
13-44		Ass. Vivre à Gémenos		13 420	GEMENOS	14-août-97	C	-ER
13-45	85	Atelier de l'Environnement de la Ville d'Aix en Provence et du Pays d'Aix	CPIE	13 540	PUYRICARD	10-avr.-02	C	-ER
13-48	-	Collège Méditerranéen de réflexion et d'échanges sur l'environnement		13 001	MARSEILLE	15-oct.-79	ID	-ER
13-49	97	CIQ de Sausset les Pins		13 960	SAUSSET LES PINS	19-oct.-95	C	-ER
13-50		CIQ de la Madrague de Gignac		13 820	ENSUES LA REDONNE	13-sept.-04	C	-ER
13-51		CIQ de la Redonne		13 820	ENSUES LA REDONNE	28-nov.-01	C	-ER
13-52		CIQ défense de la Nature de Mimet village et quartiers adjacents		13 105	MIMET	23-juin-99	C	-ER
13-53		Comité de Défense de l'Environnement de Jouques et de Peyrolles		13 490	JOUQUES	28-mars-83	IC	-ER
13-54		Comité Départemental de la randonnée pédestre	CDRP 13	13 008	MARSEILLE	23-mars-99	13	-ER
13-55		Comité Départemental des Bouches du Rhône de la Fédération de la Montagne et de l'Escalade		13 005	MARSEILLE	02-avr.-04	13	-ER
13-56		Comité Défense des sites naturels	COSINA	13 246	MARSEILLE	28-févr.-78	ID 13-83-84	-ER
13-57		Confédération générale des CIQ de Marseille et de ses communes environnantes		13 001	MARSEILLE	23-mars-78	C	-ER
13-59	99	Conservatoire d'Etudes des Ecosystèmes des Alpes du Sud	CEEP Paca	13 090	AIX EN PROVENCE	15-juin-94	R	-ER
13-60	88	Centre d'Information du Public pour la Prévention du Risque Industriel et la Protection de l'environnement	CYPRES	13 500	MARTIGUES	19-sept.-06	R	-E-
13-61		Ass. Défense et protection du littoral du golf de Fos sur mer		13 270	FOS SUR MER	22-nov.-07	C	-E-
13-62		Ass. Expertise Citoyenne Aixoise au Service de Environnement	ECASE	13 100	AIX EN PROVENCE	22-oct.-07	C	-E-
13-63	109	Ass. Environnement Industrie	CCIMP	13 221	MARSEILLE Cedex 01	19-sept.-06	R	-E-
13-66	111	Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	FARE SUD	13 760	SAINT CANNAT	29-avr.-96	04-05-06-13-83	-ER
13-67		Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches du Rhône	FDC 13	13 540	PUYRICARD	23-févr.-79	13	-ER
13-68		Fédération des Bouches du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	FPPMA 13	13 084	AIX EN PROVENCE	23-mai-05	13	-ER
13-69	112	FERUS		13 718	ALLAUCH cx	24-juil.-06	N	-E-
13-71	144	Ligue de Défense des Alpilles		13 990	FONTVIELLE	29-sept.-78	IC	-ER
13-74		Naturoscope, centre d'études et d'initiation à l'environnement		13 009	MARSEILLE	27-mai-02	IC	-ER
13-75		Ass. Protection des Demeures Anciennes et Paysages Aixois		13606	AIX EN PROVENCE	06-sept.-78	IC	-ER
13-77		Sté coopérative d'intérêt collectif Tout naturellement solidaire	S.C.I.C	13 650	MEYRARGUES	22-mai-07	13	-ER
13-78		Sté des excursionnistes Marseillais pour l'essor Provençal		13 001	MARSEILLE	11-mai-78	04-06-13-83-8	-ER
13-79		Sté d'études et de recherches de la Haute vallée de l'Arc	SERHVA	13 530	TRETS	24-févr.-89	13	-ER
13-80	161	Union Départementale des Bouches du Rhône pour la Sauvegarde de la Vie et la Nature	UDVN 13	13 001	MARSEILLE	05-juil.-78	13	-ER
13-81	162	Union Fédérale des Consommateurs d'Aix en Provence	UFC Aix	13100	AIX EN PROVENCE	10-oct.-90	IC	-ER
13-82		Union Fédérale des Consommateurs de MARSEILLE	UFC Marseille	13 006	MARSEILLE	03-juil.-91	R	-ER
13-83	169	Union Régionale pour la Sauvegarde de la Vie et la Nature	URVN Paca	13 090	AIX EN PROVENCE		R	-ER
13-84		Union touristique les Amis de la Nature - Section Marseille		13 011	MARSEILLE	17-mars-93	C	-ER

Associations PACA hors 13

04							
04-19	225	Ass. Groupe Chiroptères de Provence		04530	SAINT PAUL SUR UBAYE	20-mai-99	R -ER
05							
05-13	21	Conservatoire botanique Alpin de Gap Charance		05000	GAP	24-mai-93	N -ER
06							
06-94	45	Groupe Interdisciplinaire de réflexion sur les Traversées Sud Alpines et l'Aménagement du Territoire	GIR MARALPIN	06500	MENTON	09-sept.-04	R -ER
06-99	37	Avenir du Véhicule Electrique Méditerranéen	AVEM	06904	SOPHIA ANTIPOLIS	13-mai-04	R -ER
83							
83-109		Ecomusée de la SAINTE BAUME		83640	PLAN D'AUPS SAINTE BAUME	07-mai-99	ID 83-13 -ER
83-110	184	Ass. Environnement Méditerranée	AEM Paca	83430	SAINT MANDRIER Cx	19-sept.-06	R -E-
83-24		Ass. DécouVERTE SAINTE BAUME		83 640	PLAN D'AUPS SAINTE BAUME	11-avr.-05	ID 83-13 -ER
83-123	198	Ligue pour la Protection des Oiseaux Paca	LPO Paca	83400	HYERES	05-avr.-98	R -ER
83-64	157	Ass. Souffleurs d'Ecume		83 170	BRIGNOLES	09-sept.-04	ID 06-13-83 -ER
84							
84-25	232	Ass. Méditerranée Information Alternative sur le Nucléaire et les Energies	MEDIANE	84120	PERTUIS	29-mars-04	R -ER
84-26	243	Réseau Européen pour l'environnement et les Paysages	VOLUBILIS Paca	84000	AVIGNON	08-avr.-04	R -ER
84-17	-	Centre de Recherche Ornithologique de Provence	CROP Paca	84210	PERNES LES FONTAINES	21-sept.-82	R -ER

Associations agréées E U ou R dans le Var

[Légende et commentaires : voir page de présentation]

N° Préf	D I R E N	DESIGNATION				Agrément		
		DENOMINATION	SIGLE	Siège Social	Date	Zone Agr.	Nat.	
83-001	-	Ass. Arc-en-ciel, environnement, qualité de la vie Le Beausset		83330	Le Beausset	17-avr.-03	IC	UE-
83-002	-	Ass. Avenir Ecologie Fréjus, Saint-Raphaël, Puget sur Argens		83600	Fréjus	06-mai-99	IC	UE-
83-003	-	Ass. Carqueiranne Environnement		83	Carqueiranne	02-févr.-98	C	UE-
83-004	-	Ass. Comité de sauvegarde et de développement de la Bouverie		83250	Roquebrune sur Argens	22-sept.-97	C	UE-
83-005	-	Ass. Comité départemental de la randonnée pédestre du Var	CDRP 83	83000	Toulon	27-juil.-98	83	UE-
83-006	-	Ass. Comité pour la survie de la baie du Lazaret et de ses environs		83500	La Seyne	22-nov.-00	C	UE-
83-007	-	Coordination des associations de sauvegarde du golfe et de la presqu'île de Saint-Tropez		83990	Saint-Tropez	19-janv.-99	IC	UE-
83-008	-	Ass. Boulouris pour la qualité de la vie		83700	Saint-Raphaël	22-juin-78	C	UE-
83-009	-	Ass. Callas pour la protection de l'environnement		83830	Callas	09-août-85	C	UE-
83-010	-	Ass. Défense de l'environnement d'Evenos		93330	Evenos	08-août-94	C	UE-
83-011	-	Ass. Défense de l'environnement du site de Notre-Dame de Pépiole et du quartier des Playes		83140	Six-Fours	26-août-98	C	UE-
83-012	-	Ass. Défense de l'Environnement et du cadre de vie de Trans en Provence		83720	Trans en Provence	15-sept.-88	C	UE-
83-013	-	Ass. Défense des habitants des quartiers Brunet, Font-Pré, La Pivotte		83000	Toulon	19-nov.-01	C	UE-
83-014	-	Ass. Défense des sites et de l'environnement de la commune d'Aups	ADSECA	83630	Aups	04-janv.-05	C	UE-
83-015	-	Ass. Défense du Plan de La Garde		83680	La Garde Freinet	09-juin-00	C	UE-
83-016	-	Ass. Défense du site de la corniche des Baux de Sanary sur mer		83110	Sanary	29-avr.-93	C	UE-
83-017	-	Ass. Défense du site sur le littoral de La Garde et du Pradet		83220	Le Pradet	07-déc.-90	C	UE-
83-018	-	Ass. Défense et de protection du Faron		83000	Toulon	19-févr.-92	C	UE-
83-019	-	Ass. Défense de protection du littoral et du site de Sainte-Maxime		83120	Sainte-Maxime	15-nov.-90	C	UE-
83-020	-	Ass. Protection et de l'environnement sud-est de Six-Fours-les-plages	APNESE	83140	Six-Fours	10-févr.-78	C	UE-
83-021	-	Ass. Protection de la nature et de l'environnement des collines du Beausset-Vieux	ANECBEVI	83330	Le Beausset	06-févr.-02	C	UE-
83-022	-	Ass. Protection du site de Collobrières		83160	Collobrières	12-juin-86	C	UE-
83-023	-	Ass. Sauvegarde et de promotion du cadre de vie de la commune de Mons		83340	Mons	26-févr.-90	C	UE-
83-024	-	Association découVERTE SAINTE BAUME		83640	Plan d'Aups Ste Baume	11/04/2005	ID 13-83	UE-
83-025	-	Ass. Les Amis de la nature, section de Hyères		83400	Hyères	20-avr.-93	C	UE-
83-026	-	Ass. les amis de Ramatuelle		83350	Ramatuelle	13-avr.-92	C	UE-
83-027	-	Ass. Les Amis des sites de la baie de Bandol et des environs		83150	Bandol	12-janv.-81	IC	UE-
83-028	-	Ass. Résidents du Mont Paradis		83320	Carqueiranne	27-avr.-78	C	UE-
83-029	-	Ass. Les riverains du rocher de Roquebrune		83520	Roquebrune sur Argens	04-oct.-02	C	UE-
83-030	-	Ass. Ecolovie - Le Pradet		83220	Le Pradet	24-oct.-94	C	UE-
83-031	-	Ass. Groupement intercommunal des associations de protection de l'environnement des cantons d'Ollioules et du Beausset		83330	Le Castellet	28-mai-98	IC	UE-
83-032	-	Ass. Intercommunale pour la protection de l'environnement Draguignan (CD955), Ampus (Lentier), Chateaudouble (Rebouillon)		83300	Chateaudouble	22-oct.-91	IC	UE-
83-033	-	Ass. Interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Sainte-Croix et son environnement		83630	Les Salles sur Verdon	21-janv.-85	ID 04-83	UE-
83-034	-	Ass. La Londe Environnement		83250	La Londe	22-oct.-96	C	UE-
83-035	-	Ass. le Devenir du Rayol-Canadel Pramousquier		83820	Le Rayol-Canadel	24-févr.-93	C	UE-
83-036	-	Ass. Quartier des Cazeaux		83700	Saint-Raphaël	17-janv.-82	C	UE-
83-037	-	Ass. Quartier des Lions		83700	Saint-Raphaël	08-juil.-85	C	UE-
83-038	195	Ass. Les amis de la presqu'île de Giens		83400	Hyères	22-oct.-01	C	UE-
83-039	-	Ass. Les amis de la terre de Hyères		83400	Hyères	11-mars-03	C	UE-

83-040	-	Ass. Les amis du Coudon		83	La Valette	11-mars-03	IC	UE-
83-041	-	Ass. Les Amis du Vieux Cotignac		83570	Cotignac	23-juin-86	C	UE-
83-042	-	Ass. des Amoureux de Porquerolles		83400	Hyères	19-déc.-89	C	UE-
83-043	-	Ass. Ouvrier à Ramatuelle pour le meilleur environnement par l'action et l'union	ORMEAU	83350	Ramatuelle	01-avr.-87	C	UE-
83-044	-	Ass. Défense des intérêts des habitants et pour l'aménagement du quartier Haut-Guéringuier		83460	Les Arcs	17-juin-02	C	UE-
83-045	-	Ass. Défense et la promotion de Valescure		83700	Saint-Raphaël	03-nov.-80	IC	UE-
83-046	172	Ass. Protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier		83430	Saint-Mandrier	22-juin-89	C	UE-
83-047	172	Ass. Protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier		83430	Saint-Mandrier	17-juin-03	C	UE-
83-048	-	Ass. Protection de l'île du Rouveau	APIR	83140	Six-Fours	20-avr.-01	C	UE-
83-049	-	Ass. Protection des sites de la région de Bandol		83330	Le Castellet	30-mai-79	C	UE-
83-050	-	Ass. Protection des sites et du littoral du Brusac et de la presqu'île du cap Sicié		83140	Six-Fours	10-avr.-78	C	UE-
83-051	-	Ass. Protection des sites naturels et historiques de La Moutte, des Salins et des Canoubiers		83990	Saint-Tropez	23-déc.-85	C	UE-
83-052	-	Ass. Protection du site de Brégançon et son environnement		83230	Bornes	09-juil.-89	IC	UE-
83-053	-	Ass. Sauvegarde de la nature dans la presqu'île de Giens		83400	Hyères	16-mai-80	C	UE-
83-054	-	Ass. Sauvegarde de la plage du Lavandou		83980	Le Lavandou	15-déc.-78	IC	UE-
83-055	-	Ass. Sauvegarde des sites de La Croix-Valmer		83240	La Croix-Valmer	28-mars-78	C	UE-
83-056	-	Ass. Sauvegarde du site de Gassin		83990	Gassin	01-oct.-84	IC	UE-
83-057	-	Ass. Sauvegarde du site de la plage de Pampelonne		83350	Ramatuelle	16-janv.-87	C	UE-
83-058	-	Ass. Sauvegarde et l'aménagement de la commune de Saint-Tropez		83990	Saint-Tropez	28-avr.-89	IC	UE-
83-059	-	Ass. Sauvegarde et l'aménagement de la vallée de La Mole		83310	Cogolin	18-janv.-80	IC	UE-
83-060	-	Ass. pour l'amélioration du cadre de vie, protection de la nature et de l'environnement de Sillans la Cascade, Salernes et environs		83690	Sillans la Cascade	05-avr.-02	IC	UE-
83-061	-	Ass. Amélioration et la sauvegarde de l'environnement, des sites et de la nature de la région maximoise	AREMAX	83120	Sainte-Maxime	02-août-78	C	UE-
83-062	-	Ass. Environnement Méditerranée Protection du patrimoine du Var	AEM 83	83500	La Seyne	27-déc.-99	83	UE-
83-063	-	Ass. Seynoise Vie et Nature	ASVN	83500	La Seyne	27-avr.-78	IC	UE-
83-064	157	Association Souffleurs d'Ecume		83170	BRIGNOLES	09-sept.-04	ID 06-13-83	UE-
83-065	-	Ass. Saint-Cyr Environnement		83270	Saint-Cyr	30-avr.-01	C	UE-
83-066	-	Ass. Stop nuisances Cuers		83390	Cuers	26-nov.-96	C	UE-
83-067	-	Ass. Union touristique les amis de la nature, section Caminaren, La Valette, La Garde, Le Pradet		83220	Le Pradet	03-févr.-94	IC	UE-
83-068	-	Union touristique les amis de la nature, section de La Seyne		83500	La Seyne	04-juin-93	83	UE-
83-069	-	Union touristique des amis de la nature, section de Saint-Mandrier		83430	Saint-Mandrier	31-mars-95	83	UE-
83-070	-	Union touristique des amis de la nature, section de Toulon		83000	Toulon	28-janv.-94	C	UE-
83-071	-	Ass. Varoise pour la cité humaine les droits du piéton		83000	Toulon	13-mars-84	83	UE-
83-072	-	Ass. Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement	AVSANE	83000	Toulon	28-août-78	83	UE-
83-073	-	Ass. Vivre dans la presqu'île de Saint-Tropez		83420	La Croix-Valmer	28-sept.-93	IC	UE-
83-074	-	Ass. Ethique Environnement		83340	Le Cannet des Maures	10-sept.-01	IC	UE-
83-075	-	Collectif contre les rejets radiocatifs		83430	Saint-Mandrier	17-juin-03	IC	UE-
83-076	-	Collectif du 19 mai		83330	Le Beausset	15-mai-07	C	UE-
83-077	-	Comité Aygulfois de défense des intérêts et de l'environnement	CADIE	83600	Fréjus	07-févr.-78	C	UE-
83-078	-	Comité de sauvegarde de la baie de Cavalaire		83240	Cavalaire	01-févr.-83	IC	UE-
83-079	-	Comité de sauvegarde et d'aménagement des Issambres		83520	Roquebrune sur Argens	15-févr.-83	C	UE-
83-080	-	Comité départemental de spéléologie du Var	CDS 83	83000	Toulon	17-nov.-98	83	UE-
83-081	-	Comité d'intérêt commun des riverains du Gapeau et de ses affluents	CIC-Gapeau	83210	Solliès-Toucas	14-août-03	83	UE-
83-082	-	CIQ de la Madrague des Lecques		83270	Saint-Cyr	12/0/10/1987	C	UE-
83-083	-	CIQ du quartier de Saint-Clément et de ses abords		83680	La Garde-Freinet	26-juil.-90	C	UE-
83-084	-	CIL de Claret, les Lices, Montéty, Sainte-anne, Val fleuri		83000	Toulon	11-mars-80	C	UE-
83-085	-	CIL de Costebelle		83400	Hyères	19-avr.-79	C	UE-
83-086	-	CIL de Kléber, Beau-Soleil, Croix-Vidal, Darboussèdes		83000	Toulon	15-mars-84	C	UE-

83-087	-	CIL de la Pauline		83500	La Seyne sur Mer	15-juin-93	C	UE-
83-088	-	CIL de la presqu'île de Saint-Mandrier		83430	Saint-Mandrier	29-juil.-03	C	UE-
83-089	-	CIL des quartiers La Roseaie, La Barre, Les Amoureux		83000	Toulon	22-nov.-82	C	UE-
83-090	-	CIL de Saint-Pierre, Vallée des Moulins		83000	Toulon	05-juil.-84	C	UE-
83-091	-	CIL de Siblas et du Val-Fleuri		83000	Toulon	31-oct.-02	C	UE-
83-092	-	CIL de Valbertrand, Montserrat, Mon Paradis et la Beaucaire		83000	Toulon	04-juin-82	C	UE-
83-093	-	CIL des trois quartiers		83000	Toulon	17-déc.-91	C	UE-
83-094	-	CIL des Ameniers		83000	Toulon	02-juin-81	C	UE-
83-095	-	CIL des quartiers sud de Solliès-Toucas		83210	Solliès-Toucas	25-mai-88	C	UE-
83-096	-	CIL du Bas Revest		83200	Le Revest	22-juin-89	C	UE-
83-097	-	CIL du Cap brun		83100	Toulon	11-avr.-79	C	UE-
83-098	-	CIL du Collet de Gipon		83000	Toulon	12-oct.-81	C	UE-
83-099	-	CIL du Faron Est		83000	Toulon	12-sept.-89	C	UE-
83-100	-	CIL du Mourillon sud et de la Mitre		83000	Toulon	06-mars-78	C	UE-
83-101	-	CIL Mourillon-centre, Port Marchand, Lamalque		83000	Toulon	11-juil.-00	C	UE-
83-102	-	CIL du Pied de Légue		83210	Solliès-Toucas	11-août-86	C	UE-
83-103	-	CIL Pont Neuf et Escaillon		83200	Toulon	20-avr.-84	C	UE-
83-104	-	CIL du quartier Toulon nord-est		83000	Toulon	13-oct.-87	C	UE-
83-105	-	CIL du super Toulon et Faron		83000	Toulon	20-oct.-78	C	UE-
83-106	-	CIL Notre Dame des Routes		83000	Toulon	16-févr.-81	C	UE-
83-107	-	CIL Six-Fours Nord		83140	Six-Fours	22-oct.-96	C	UE-
83-108	-	Comité pour la protection des monuments historiques et des sites de la commune de Roquebrune sur Argens		83250	Roquebrune sur Argens	28-juil.-92	C	UE-
83-109	-	Ecomusée de la SAINTE BAUME		83640	Plan d'Aups Ste Baume	07-mai-99	ID 83-13	-E-
83-110	-	Ass. Environnement Méditerranée	AEM Paca	83430	Saint-Mandrier Cx	19-sept.-06	R	UE-
83-111	-	Fédération d'associations syndicales des propriétaires des lotissements des Issambres	FASPLI	83300	Les Issambres	13-juin-95	C	UE-
83-112	-	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture agréées du Var		83170	Brignoles	02-oct.-78	83	UE-
83-113	-	Fédération départementale des chasseurs du Var	FDC 83	83300	Draguignan	15-sept.-78	83	UE-
83-114	-	Fédération des CIL de Toulon Est		83000	Toulon	05-nov.-79	C	UE-
83-115	-	Fédération des CIL de Toulon ouest		83200	Toulon	02-oct.-78	C	UE-
83-116	-	Fédération Mouvement d'actions pour la rade de Toulon et le littoral varois	MART	83000	Toulon	11-juil.-00	83	UE-
83-117	-	Fondation Georges Cooper		83400	Hyères	25-nov.-81	83	UE-
83-118	-	Groupement de défense du sud-est de Toulon		83100	Toulon	07-nov.-81	C	UE-
83-119	-	Groupement départemental d'associations d'intérêts de quartiers		83000	Toulon	06-sept.-90	83	UE-
83-120	-	Ass. Les amis de la corniche varoise	LACOVAR	83600	Fréjus	10-avr.-78	IC	UE-
83-121	-	Ass. Les amis des îles d'Hyères		83400	Hyères	19-juil.-79	83	UE-
83-122	-	Ass. Les Amis du Rayol Canadel		83820	Le Rayol Canadel	24-août-84	IC	UE-
83-123	198	Ligue pour la protection des oiseaux (ancien nom ARPON)	LPO	83400	Hyères	07-juil.-78	R	UE-
83-124	-	Ass. Saint-Cyr demain Mouvement de défense du Golfe des Lecques		83270	Saint-Cyr	24-juin-82	C	UE-
83-125	-	Ass. Sauvegarde du Vieux Bormes		83230	Bormes les Mimosas	16-mai-83	C	UE-
83-126	-	Société des sciences naturelles et d'archéologie du Var	SSNAV	83000	Toulon	25-oct.-79	C	UE-
83-127	-	associations du Var		83000	Toulon	25-oct.-79	83	-R
83-128	205	Union départementale pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement 83	UDVN 83	83820	Le Rayol Canadel	13-mars-85	83	UE-
83-129	-	Union Régionale du sud-est pour la sauvegarde de la vie, la nature et l'environnement	URVN Paca	83490	Le Muy	10-avr.-78	R	UE-
83-130	-	Ass. Ouvert et durable		83570	Correns	30-janv.-08	83	UE-
83-131	207	Ass. Vespiland	Vespiland	83890	Besse s/Issole	30-janv.-08	83	UE-
83-132	-	Union départementale des associations familiales du Var	UDAF 83	83000	Toulon	25-oct.-79	83	UE-

Associations PACA hors 83

04								
04-11		Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Alpes Provence		04100	MANOSQUE	29-avr.-96	ID 04-83-84	-ER
04-19	225	Groupe Chiroptères de Provence		04530	Saint Paul sur Ubaye	20-mai-99	R	-ER
05								
05-13	21	Conservatoire botanique Alpin de Gap Charance		05000	Gap	24-mai-93	N	-ER
06								
06-99	37	Avenir du véhicule électrique méditerranéen	AVEM Paca	06904	Sophia Antipolis	13-mai-04	R	-E-
06-94	45	Groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin	GIR Maralpin	06500	Menton	09-sept-04	R	-E-
13								
13-15	105	Ass. Echo-Vallée 83/13		13112	LA DESTROUSSE	14-oct.-03	ID 13-83	-ER
13-18	116	Ass. GEO2		13000	ROQUEVAIRE	15-avr.-04	ID 13-83	-ER
13-59	99	Conservatoire d'Etudes des Ecosystèmes des Alpes du Sud	CEEP Paca	13090	AIX EN PROVENCE	15-juin-94	R	-ER
13-60	88	Centre d'Information du Public pour la Prévention du Risque Industriel et la Protection de l'environnement	CYPRES	13500	MARTIGUES	19-sept.-06	R	-E-
13-62		Ass. Expertise Citoyenne Aixoise au Service de Environnement	ECASE	13100	AIX EN PROVENCE	22-oct.-07	C	-E-
13-64	109	Ass. Environnement Industrie	CCIMP	13221	MARSEILLE Cedex 01	19-sept.-06	R	-E-
13-66	111	Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	FARE SUD	13760	SAINT CANNAT	29-avr.-96	04-05-06-13-83	-ER
13-69	112	FERUS		13718	ALLAUCH cx	24-juil.-06	N	-E-
74								
74-26		association Observatoire des galliformes de montagne		74320	SEVRIER	18-août-03	ID 04-05-06-83	--R
84								
84-01	-	Centre de recherche Ornithologique de Provence	CROP Paca	84210	Pernes les Fontaines	21-sept-82	R	-ER
84-02	232	Méditerranée information alternative sur le Nucléaire et les Energies	MEDIANE	84120	Pertuis	29-mars-04	R	-ER
84-03	243	Réseau Européen pour l'Environnement et les Paysages	VOLUBILIS Paca	84000	Avignon	08-avr.-04	R	-ER

E. LE PAYSAGE ASSOCIATIF – Cahier 3 Associations de la Région PACA répertoriées par la DIREN

PRÉSENTATION DU TABLEAU

Le répertoire transcrit dans le Tableau qui suit, dressé pour les besoins de la *Direction régionale de l'Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur* (DIREN-Paca), a été aimablement fourni par son *Service des Données, de l'Évaluation et de la Promotion de l'Environnement*.

Les associations qui y figurent sont classées *selon leur domiciliation* par départements (dans l'ordre numérique de ces derniers) et dans l'ordre alphabétique dans chacun d'eux. Cet enregistrement [N° DIREN (colonne de gauche du tableau)] est donc *unique* quelle que soit l'étendue géographique du champ de leurs activités.

Modifications apportées

Dispositions d'origine

Dans sa disposition d'origine, le Tableau comporte les rubriques et sous-rubriques suivantes disposées de gauche à droite

16. Département (numéro de)
17. Nom de l'association
18. Sigle de l'association
19. Numéro attribué par la DIREN (cette rubrique n'est pas renseignée sur l'inventaire communiqué)
20. Numéro de SIRET
21. Adresse du siège
22. Ville
23. Code postal
24. Téléphone (fixe et éventuellement portable)
25. Télécopie
26. Adresse électronique
27. Site Internet
28. Nom du président (et/ou vice-président)
29. Nom du directeur (et/ou du directeur-adjoint)
30. Observations (sur la nature, l'objet ou le domaine d'intervention de l'association)

Ajouts

À gauche des tableaux une rubrique nouvelle a été insérée par nos soins pour signaler, le cas échéant, le numéro correspondant de l'inventaire de la Préfecture de domiciliation ; cette rubrique a été doublée d'une autre précisant la (ou les) zone(s) d'agrément relevées sur cet inventaire.

Suppressions

En revanche, afin d'alléger le tableau, les rubriques suivantes ont été supprimées :

4. Numéro attribué par la DIREN (cette rubrique n'est pas renseignée sur l'inventaire communiqué)
5. Numéro de SIRET
9. Téléphone (fixe et éventuellement portable)
10. Télécopie
14. Nom du Directeur

Légende du répertoire	C	Communal
	IC	Intercommunal
	numéro(s) du(des) département(s)	Départemental
	ID	Interdépartemental
	R	Régional
	numéro(s) du(des) département(s)	Interrégional
Zone d'Agrément	N	National

Associations de la Région PACA répertoriées par la DIREN

[Légende et commentaires : voir page précédente]

N° DIREN	N° Pref	Zone Agrémt.	Association	Sigle	Code Postal	Ville	Adresse Internet	Président	Observations
Département des Alpes-de-Haute-Provence (04)									
1	1	ID 04-84	Alpes de Lumière		04301	FORCALQUIER	www.alpes-de-lumiere.org	Jean-Claude BOUVIER	Débat public - Actions d'EE - Chantiers de jeunes
2			Ass. Ecosphère - les marcheurs de la Terre		04420	PRATS HAUTE LEONE			
3	11	IC	Ass. Intercommunale de Défense de l'Environnement	AIDE	04250	BAYONS		Jean Jacques LEPORATI	
4			Ass. pour la Gestion de la Réserve Géologique de Haute-Provence		04000	DIGNE LES BAINS	www.resqel04.org	Henri CARBUSSIA	Débat public
5			Ass. Vivre l'Espace - CPIE Alpes de Provence	CPIE04	04100	MANOSQUE	www.cpie04.com	Bertrand de SARTIGES	Débat public Actions d'EE
6			Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée	CERPAM	04100	MANOSQUE		Francis SOLDA	Débat public
7			Commission Régionale des Associations de chantiers de bénévoles	CORAC	04300	FORCALQUIER		Christiane CARLE	Chantiers de jeunes
8			Environnement Réponse Aménagement (siège social)	ERA	04230	FORCALQUIER		Evelyne SALEL GRAMI	Chantiers d'insertion
9			Fédération départementale des foyers ruraux des Alpes de Haute Provence	FDR	04290	SALIGNAC	www.Mouvement-rural.org	Francis TESTA	
10			Fédération des jeunes pour la nature		04220	SAINTE TULLE	www.jeunespourlanature.asso.fr	Thomas MORIN	
11			La maison de l'harmonie		04000	DIGNE LES BAINS		Marie-France PEIFFER	
12	45	04	Qualité de la vie au Pays d'Oraison		04700	ORAISSON		Pierre FRAPA	Débat public
13			Scouts et Guide De France Les Feux Nouveaux		04380	LE CASTELLARD - MELAN	http://melan.sqdf.fr		Actions d'EE
14	48	04	Union Départementale Vie et Nature	UDVN 04	04330	BARREMES	www.udvn.04.free.fr	Martine VALLON	Débat public
Département des Hautes-Alpes (05)									
15	10	05	Ass. Amica Montana		05102	BRIANCON CEDEX	www.arnica-montana.org	Claude REMY	Débat public - Actions d'EE
16			Ass. Action Développement Education Laïcité dans les Hautes Alpes	ADELHA	05000	GAP			
17			Ass. MARE	MARE	05200	EMBRUN		Yann DELATY	
18			Centre Briançonnais de Géologie Alpine	CBGA	05100	BRIANCON	www.cbga.net	Raymond CIRIO	Actions d'EE
19	12	ID 04-05	Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés	CRAVE	05000	GAP CEDEX	www.crave.free.fr	Michel PHISEL	Débat public - Actions d'EE
20			Centre de soins faune sauvage 05 - 04	AQUILA	05110	PLAN DE VITROLLES		Michel PHISEL	
21	18	N	Conservatoire botanique de Gap Charance		05000	GAP	www.cbn-alpin.org	Christian SEARD	Actions d'EE
22			Gap Sciences Animation	GSA05	05000	GAP	www.gsa05.com	Albert RODRIGUEZ	Actions d'EE - Poste FONJEP
23			Grandeur Nature		05350	CHATEAU VILLE VIEILLE	www.festivalgrandeurnature.com	Didier MALLET	
24			Le Gabion		05200	EMBRUN	www.legabion.org	Jean SODE	
25			Les Environneurs		05000	GAP	www.ENVIRONNEURS.org	Christophe MEYER	Actions d'EE
26			Maison de la Nature des Hautes Alpes	MN05	05600	GUILLETRE		Samuel MICHEL	Actions d'EE
27			Natroscope du Briançonnais CPIE Haute-Durance	CPIE	05100	BRIANCON	cpie.hautedurance.free.fr	Luc MARCHELLO	Actions d'EE
28			Réseau Education Environnement	REE05	05000	GAP	http://ree05.org	Ian COWBURN	Actions d'EE - Poste FONJEP
29	31	05	Société Alpine de Protection de la Nature	SAPN	05000	GAP	www.sapn-environnement.com	Christiane PREPOSIET	Débat public - Actions d'EE
30			Terra Biodiversita		05260	CHABOTTE		Anne Marie REBOULET	
31			Villages des jeunes Délégation PACA Solidarités Jeunesse		05140	ST-JULIEN-EN-BEAUCHENE VEYNES	village_des_jeunes@wanadoo.fr	Françoise GARZUEL	Chantiers de jeunes
Département des Alpes-Maritimes (06)									
32			Animation Scientifique Sud Est Méditerranée	ASSEM	06130	GRASSE		Jean Pierre ROZELOT	
33			Ass. Défense et de sauvegarde des sites de Peille		06	PEILLE			
34			Association de protection et de recherche des animaux perdus	A.P.E.R.A.P.	06430	ST DALMAS DE TENDE		Franck BALMA	
35			Association pour la promotion et l'animation des chartes pour l'environnement et des agendas 21 en PACA	Reseau PACA 21	06150	CANNES LA BOCCA		Marc LAFAURIE	
36	77	06	Association pour la réhabilitation, les bienfaits et le respect de l'environnement.	A.R.B.R.E.	06200	NICE		Pierre QUARANTA	
37	99	R	Avenir du Véhicule Electrique Méditerranéen	AVEM Paca	06560	VALBONNE	www.avem.fr	Didier MAYER	
38			Azur Education Environnement	AZUREE	06000	NICE	http://azuree06.site.voila.fr	Christine DONY (animatrice)	Actions d'EE
39	78	06	Centre de découverte du monde marin	CDMM	06300	NICE	www.decouvertemondemarin.org	Richard CHEMLA	Actions d'EE
40	72	06	Chantiers de jeunes PACA		06150	CANNES-LA-BOCCA	www.cjca.fr.st	Jacqueline MINOGGIO	Chantiers de jeunes
41			Comité de l'enfance et de la jeunesse des Alpes Maritimes	CEJAM	06300	NICE		Philippe MEDECIN	
42	75	C	Conseil Scientifique des Iles de Lérins	CSIL	06400	CANNES	www.csil.fr.st	Michèle ROMEO	Actions d'EE
43	81	06	CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur		06400	CANNES	cpieazur.free.fr	François KOLMER	Actions d'EE

44			GAJA		06300	NICE		Jérôme LE ROH	
45	94	R	Groupe Interdisciplinaire de Réflexion sur l'aménagement du territoire Maralpin	GIR MARALPIN	06500	MENTON	www.gir-maralpin.org	Eric GASPERINI	
46			Jeune Chambre Economique de Merton Roquebrune Cap Martin	JCE	06504	MENTON Cedex	www.jce-menton.com	Gérard MAZZA	
47	84	06	Méditerranée 2000		06150	CANNES LA BOCCA	www.mediterranee2000.org	Lucien LAUBIER	Actions d'EE
48			Neige et merveilles		06000	NICE	www.neige-merveilles.com	Marc LORENZO	Chantiers de jeunes
49			Neige et merveilles		06430	ST DALMAS DE TENDE			Chantiers de jeunes
50			Office Mousaisois d'action pour la jeunesse		06370	MOUANS-SARTOUX	www.omaj.net	Pierre AIRAUDI	Chantiers de jeunes
51			Planète Sciences Méditerranée		06130	GRASSE	www.planete-sciences.org/mediterranee	Jean-Pierre ROZELOT	Actions d'EE - Chantiers de jeunes - Poste FONJEP
52	47	N	Région Verte - Elus et amis de l'écologie et du cadre de vie		06570	ST PAUL DE VENCE		Noël PERNA	Débat public - Actions d'EE
53			Réseau PACA 21 (promotion et animation des chartes pour l'environnement et des agendas 21 en PACA)	PACA 21	06000	NICE		Marc LAFAURIE	
54	07	06	Union Départementale Vie et Nature	UDVN06 GADSECA	06160	ANTIBES			Débat public
Département des Bouches-du-Rhône (13)									
55			Accueil et rencontres		13015	MARSEILLE		Christiane BOUTRY-LOUBIE	
56			Agence Provençale pour une économie alternative et solidaire	APEAS	13006	MARSEILLE	www.apeas.fr	Jeanne MEUNIER	Actions d'EE
57			Agence Régionale pour l'environnement	ARPE	13591	AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3	www.arpe-paca.org	Edgar MALAUSSENA	Actions d'EE
58			Aide à la reprise des études et à la formation personnelle	AREFP	13090	AIX EN PROVENCE		Sandrine MORAZZANI	
59			Airelles Vidéo		13090	AIX EN PROVENCE		Hélène PIERROT	
60			ALMA MATER		13600	LA CIOTAT		Dominique LEVILLAIN	
61			Appui, Recherche, Education pour la Négociation Locale sur les environnements	ARENES	13001	MARSEILLE	www.arenas.org	Blandine DUCH	Actions d'EE
62			AROCCHA		13200	ARLES	www.arocha.org	Pierre BERTHOUD	
63			Association Aix Pioline , Pole Commercial	AP	13545	AIX EN PROVENCE			
64			Association Cultures et Culture	ACC	13014	MARSEILLE		Dioudi	Actions d'EE
65			Association d'aide aux parents d'enfants scolarisés	A.A.P.E.S	13100	AIX EN PROVENCE		Abdelmalek RAMDANE	
66			Association de gestion d'animation du relais nature	AGARN	13012	MARSEILLE		Pierre BESSONE	Actions d'EE
67			Association de gestion d'animation du relais nature de Saint Barnabé	A.G.A.R.N.	13013	MARSEILLE			
68			Association de prévention en cadre d'hygiène de vie	APCHV	13100	AIX EN PROVENCE	http://cdvie.free.fr	Evelyne GUIGUE	
69			Association de solidarité aux travailleurs de Berre	A.S.T.I.B.	13130	BERRE L ETANG		Jean Yves CONSTANTIN	
70			Association départementale des comités communaux feux de forêts des Bouches du rhone	ADCCFF13	13857	AIX EN PROVENCE		Patrick CODER	
71			Association des entreprises du Pole d'Activités d'Aix en Provence		13290	AIX EN PROVENCE	www.entreprises-aix.com	Christian MARQUIE	
72			Association des jardins ouvriers et familiaux de provence	JOFP	13314	MARSEILLE Cedex 15		Gilbert GELLY	
73			Association du centre d'économie régionale	ACER	13627	AIX EN PROVENCE		Gilbert BENHAYOUN	
74			Association Initiatives Education de la Jeunesse à l'Environnement	AIEJE	13820	ENSUES-LA-REDONNE		Nathalie HUERTAS	Actions d'EE
75			Association Jabir	JABIR	13607	AIX EN PROVENCE			
76			Association Occitane de Recherche et d'Education à la gestion de l'environnement	AOREADE	13100	AIX EN PROVENCE		Yann MAZAURIC	Actions d'EE
77			Association pour apprendre à chérir l'environnement	APACHE	13600	LA CIOTAT		Elena VIOLET	
78			Association pour la défense des intérêts d'Ensues-la-Redonne	ADIER	13820	ENSUES-LA-REDONNE		Gérard PEDRO	Débat Public
79	36	ID	Association pour le développement du vélo, de la marche à pied et des transports collectifs	ADAVA-ADTC	13100	AIX-EN-PROVENCE		P. BARTHES, D. BERANGER	Actions d'EE
80	38	IC	Association pour le reboisement et la protection du Cengle Ste Victoire	ARPCV	13100	AIX EN PROVENCE	http://arpcv.free.fr	Jean-Pierre MATTALIA	Actions d'EE
81			Association pour l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté du pays d'Arles - CPIE rhône pays d'Arles	AEEC/CPIE	13280	RAPHELE LES ARLES		Roland ROUX	Actions d'EE
82			Association renaissance du Bois Sacré des enfants		13013	MARSEILLE		Gisèle RIVIERE	
83			Association Technique Energie Environnement	ATEE PACA	13292	MARSEILLE CEDEX 06		Jean PINON	
84			Atelier bleu du Cap de l'Aigle - CPIE Cote Provençale	CPIE	13600	LA CIOTAT	www.atelierbleu.org	Jean ASSO	Actions d'EE
85	45	C	Atelier de l'environnement - CPIE Pays d'Aix	Union régionale CPIE	13540	PUYRICARD	www.cpie-paysdaix.com	Hervé DOMENACH	Chantiers de jeunes - Actions d'EE
86			Atelier Marseillais d'initiatives en écologie urbaine	AMIEU	13001	MARSEILLE		Georges AILLAUD	
87			Atelier méditerranéen de l'environnement	AME	13006	MARSEILLE		Nicole GROLLEAU	
88	60	R	Centre d'Information du Public pour la Prévention du Risque Industriel et la Protection de l'environnement	CYPRES	13500	MARTIGUES	www.cypres.org	Jean Claude CHEINET	Information du public
89			Centre permanent d'initiation à la forêt Provençale - Le Loubatas	CPIFP	13860	PEYROLLES	www.educ-erwir.org	Ingrid VARTHALITY	Actions d'EE - Poste FONJEP
90			Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône Pays d'Arles	CPIE	13280	RAPHELE LES ARLES		Roland ROUX	
91			Centre social St Elisabeth		13004	MARSEILLE		Luc MARLIER	

92			Chemin Faisan		13890	MOURIES		Béatrice CHARAVEN	Actions d'EE
93			Citoyens de la terre		13006	MARSEILLE	www.citoyensdelaterre.org	Benoit HAMON	Animation Réseau
94			Collect-IF		13702	LA CIOTAT Cedex	www.collect-if.org	Alain MARESI	
95			Colineo-Assenemce	ASSENMCE	13014	MARSEILLE	www.colineo-assenemce.fr	Monique BERCET	Actions d'EE
96			Collectif Vélos en Ville		13006	MARSEILLE	veloserville-marseille.com	Thierry GRAND-DUFAY	
97	49	C	CIQ de Sausset-Les-Pins		13960	SAUSSET-LES-PINS		Hervé DECHAPPE	Débat Public
98			Compagnons bâtisseurs Provence		13006	MARSEILLE	www.compagnonsbattisseurs.org	Francis THOMAS	Chantiers de jeunes
99	59	R	Conservatoire études des écosystèmes de Provence - Alpes du sud	CEEP	13090	AIX-EN-PROVENCE	www.ceep.asso.fr	Vincent KULESZA	Débat public - Actions d'EE
100	5	IC	Convergence écologique du Pays de Gardanne		13105	MIMET	www.cepq.org	Jacques TOUZAIN	Actions d'EE
101			Da-Zein		13015	MARSEILLE		Farid BADAQUI	
102			Ea-Image		13545	AIX EN PROVENCE CEDEX 04		Claude LE FOULGOC	Animation Réseau
103			Ea-Image les professionnels de l'Environnement et du développement durable		13545	AIX EN PROVENCE CEDEX 4	www.ea-image.com	Christian LAPLAUD	Animation Réseau
104			Eau secours		13820	ENSUES-LA-REDONNE	www.multimania.com/eausageours	Véronique QUENTIN	Actions d'EE
105	15	ID	Echo-vallée 83/13		13390	AURIOL		Jean-Louis TORREILLES	Actions d'EE
106			Ecoavenir		13001	MARSEILLE		Sylvain FAYET	
107			Ecopolenergie		13120	GARDANNE	www.ecopolenergie.com	Guy PARRAT	Actions d'EE
108			Education promotion information pour un commerce équitable	EPICE	13006	MARSEILLE		Juliette OHEIX	
109	21	R	Environnement Industrie	E-I	13221	MARSEILLE CEDEX 01		Michel DEPRAETERE	Promotion d'actions pour la protection de l'environnement
110			Espace pour les produits respectueux de la terre, de l'homme et du travail		13007	MARSEILLE		Françoise FABRE	
111	66	ID	Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	FARE SUD	13760	SAINT CANNAT		Jean GONELLA	Débat public - Actions d'EE
112	69	N	FERUS		13718	ALLAUCH CEDEX			
113			Fondation de France		13006	MARSEILLE	www.fdf.org	Jean Lucien TASSY	
114			Fondation pour la protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie		13120	GARDANNE			Actions d'EE
115			Forêt Méditerranéenne		13002	MARSEILLE	www.forêt-mediterranee.org	Michel BARTEAU	Actions d'EE
116	18	ID	GEO2	GEO2	13360	ROQUEVAIRE		M. GOMIS	Actions d'EE
117			GERES		13400	AUBAGNE			
118			GERES		13006	MARSEILLE			
119			GERES		13718	ALLAUCH CEDEX		René BURLE	Débat public
120			Groupe Régional Animation Nature Environnement	GRAINE PACA	13857	AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03	www.grainepaca.org	Guy PARRAT	Actions d'EE - Poste FONJEP (2)
121			Groupement d'intérêt scientifique Posidonie	GIS POSIDONIE	13288	MARSEILLE CEDEX 09			
122			ILOTOPIE	ILOTOPIE	13230	PORT SAINT LOUIS	www.ilotope.com	Martine PETIT	Culture
123			Institut de management et de gestion en environnement	I-MAGE	13857	AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03		Gérard MAURIAC	
124			IMAGE DE VILLE		13100	AIX EN PROVENCE		Jacob REYMOND	
125			Initiatives durables pour un environnement optimisé	IDEO	13018	MARSEILLE	www.ideo13.com	Julien PRIEUR	Actions d'EE
126			Institut Méditerranéen du Littoral	IML	13006	MARSEILLE	www.imedlitto.com	Sébastien TOUCHAIS	Actions d'EE
127			Jardins ouvriers et familiaux de Provence	JOFP	13314	MARSEILLE CEDEX 15		Gilbert GELLY	Actions d'EE
128			L'Apicula		13008	MARSEILLE		Vanessa HAYET	
129			La Galline - mon poumon		13016	MARSEILLE		Vincent FASCELLA	Actions d'EE
130			La Nature Racontée		13090	AIX EN PROVENCE	www.nature-racontee.com	Yannick DEMEYRE	
131			Sensibilisation Protection Nature Environnement	SPNE	13500	MARTIGUES		Cécile CLOUET-PAGES	
132			La Sigoulette		13890	MOURIES	www.lasigoulette.fr	Anne-Marie BRUNEL	Actions d'EE
133			La Sigoulette		13460	LES SAINTES MARIES DE LA MER			Actions d'EE
134			La Tour du Valat		13200	ARLES	www.tourduvalat.org		
135			Label Ethique		13009	MARSEILLE	www.labielethique.org	Florence THOMANN	Actions d'EE
136			L'innovation en actions		13006	MARSEILLE		Philippe GIRARD	
137			LABO D'IMAGES		13003	MARSEILLE	www.labodimages.free.fr	Pascal BOYDJIAN	
138			Le Naturoscope : centre d'étude et d'initiation à l'environnement		13008	MARSEILLE	www.naturoscope.fr	Nadine GOUTOULLI, Fr. FABRE	Actions d'EE
139			Les amis des marais du Viquierat		13104	MAS THIBERT		Patricia SPANO	
140			Les marais du Verdier		13200	ARLES		Jean-Paul TARIS	
141			Les petits débrouillards PACA	APD PACA	13013	MARSEILLE		Marionne BELLEC	Actions d'EE
142			Les Portes des Calanques		13008	MARSEILLE	www.lesportesdescalanques.fr	Alain FANNI	Actions d'EE
143			Les Verts Terrils		13120	GARDANNE	www.verts-tertils.fr	Bernard TORRES	
144	71	IC	Ligue de défense des Alpilles		13990	FONTVIELLE	www.liguedefensealpillles.free.fr	Annick BLANC	Débat Public
145			Maison de la nature et de l'environnement	MNE13	13100	AIX EN PROVENCE	www.mne13.org	Nathalie BOUTIN	Actions d'EE
146			Mémorimages		13800	ISTRES	www.memorimages.com		Actions d'EE
147			Mer Terre		13001	MARSEILLE		Hervé THEBAULT	

148			Office méditerranéen pour l'éducation relative à l'environnement	OMERE	13013	MARSEILLE	www.omere.org	Christine MARIOTTINI	
149			PACA POUR DEMAIN		13006	MARSEILLE		Mme FERNANDEZ	
150			Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille - Provence / service "développement durable"		13221	MARSEILLE CEDEX 01			
151	24	C	Patrimoine Côte Bleue		13820	ENSUES-LA-REDONNE		Bruno BRENIER	Débat Public
152			PISTE SUD		13490	JOUQUES		Gabriel GERBAL	Actions d'EE
153			Rat dit vert		13003	MARSEILLE		Jeanne GALLEZOT	
154			Région verte, Eco Garde Sainte Beaulieu Littoral		13600	LA CIOTAT		Florence LERICHE	
155			SEMAPHORE		13109	SIMIANE COLLONGUE		Anne DELMAS	Actions d'EE
156			Société Nationale de Protection de la nature	SNPN	13200	ARLES		François RAMADE	Chantiers de jeunes
157	42	ID	Souffleurs d'écume		83170	BRIGNOLES	www.souffleursdecume.com	Vincent PELAZZA	Actions d'EE
158			Telo films		83100	TOULON		Véronique BELLON-SERRE	
159			Troupe Vert'ige		13005	MARSEILLE		Laurence MICHAUT	Actions d'EE
160			Union départementale CLCV des Bouches-du-Rhône	CLCV13	13000	ARLES		Jean-Robert CHARPENTIER	Débat public - Actions d'EE
161	80	13	Union départementale des Bouches du Rhône pour la vie, la nature et l'environnement	UDVN 13	13001	MARSEILLE	www.udvn13.fr.st	Georges AILLAUD	Débat Public - Actions d'EE
162	81	IC	Union fédérale des consommateurs d'Aix en Provence	UFC	13100	AIX EN PROVENCE			Débat Public
163			Union locale de la consommation logement et cadre de vie d Aix en Provence	UL CLCV	13090	AIX EN PROVENCE		Vincent LA ROSA	
164			Union locale de la consommation logement et cadre de vie de St Martin de Crau	CLCV	13310	SAINT MARTIN DE CRAU		Christine ENJALBERT	
165			Union nationale des associations de tourisme	UNAT-PACA	13006	MARSEILLE			
166			Union Régionale de la Consommation, du logement et du cadre de vie	CLCV-PACA	13200	ARLES		Marcel PEREZ	Actions d'EE
167			Union Régionale des CPIE-PACA 2008	CPIE PACA	13540	PUYRICARD		Nicolas DESPLATS	
168			Union régionale des foyers ruraux	URFR	13350	CHARLEVAL	www.foyersrurauxpaca.org	Mireille COSTE	Actions d'EE
169	83	R	Union Régionale du Sud Est pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement	URVN Paca	13090	AIX EN PROVENCE		Jean DOUCET	Actions d'EE - Poste FONJEP
170			Vie Velaux Initiative Environnement		13880	VELAUX		Louis GENTY	Débat Public
Département du Var (83)									
171	-		ALLIANCE PROVENCE - Paysans - EcoLogistes - Consommateurs		83000	TOULON	www.allianceprovence.org	Daniel VUILLON	Actions d'EE
172	72	C	Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie de la presqu'île de St Mandrier	APE	83431	SAINT MANDRIER		Pascale BARES	
173	-		Association pour le développement de l'éducation à l'environnement	ADEE	83600	FREJUS		Pierre JAUDON	Actions d'EE
174	-		Association pour l'éducation et la protection de l'environnement marin du littoral Varois	OCTOPOUSSY	83220	LE PRADET	www.assoctopussy.com	Madeleine RINAUDO	Actions d'EE
175	-		Association PROTEE		83400	PORQUEROLLES		Caroline COUSIN	Actions d'EE
176	-		Association varoise pour la sauvegarde de l'aquiculture, de la nature et de l'environnement	AVSANE	83200	TOULON		Annie COMBES	Débat public
177	-		Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	CPIE Iles de Lerins	06400	CANNES		François KOLMER	
178	-		CLCV du Var		83000	TOULON			
179	-		Comité vacances et loisirs		83400	HYERES		Robert DEGIOANNI	
180	-		Découverte Sainte Beaulieu		83640	PLAN D'AUPS SAINTE BAUME		Michel DEGRAVE	Débat public
181	-		Domaine du Rayol (ADORA)		83820	LE RAYOL		Alain SPADA	Actions d'EE
182	-		Eco-Teau		83400	PORQUEROLLES		Laurence RAMES	Actions d'EE
183	-		Eco-Musée du Massif de Ste Beaulieu		83640	PLAN D'AUPS STE BAUME	http://ecomusee-saintebeaulieu.asso.u-3mrs.fr/		Actions d'EE
184	113	83	Environnement Méditerranée		83430	SAINT-MANDRIER CEDEX	www.environnementmediterranee.new.fr	Michèle DURAND	Actions d'EE
185	-		Fédération mouvement d'actions pour la rade de Toulon	MART	83000	TOULON		Jean ECOCHARD	Débat public
186	-		Gapeau Fm		83210	SOLLIES-PONT		René LONG	
187	-		Génération Nature		83440	CALLIAN	www.generationnature.org	Christophe MOREAUX	Actions d'EE
188	-		GEOM AGORA	GEOM	83110	SANARY	www.oceanica.net	François OUAÏRY	Actions d'EE
189	-		Gulliver		83690	VILLECROZE		Robert ROUX	Actions d'EE
190	-		La belle bleue		83130	LA GARDE		Thierry SPADA	Actions d'EE
191	-		La ferme de Beauvengiers		83210	BELGENTIER	www.lafermedebeauvengiers.com		
192	-		La ligue de l'enseignement, Fédération des Oeuvres laïques du Var	FOL 83	83000	TOULON	www.fol83.laligue.org	Victor AGOSTINI, N. SADOUL	Actions d'EE - Chantiers de jeunes
193	-		La maison des lacs	M.D.L.	83630	LES SALLES SUR VERDON	www.maisondeslacs.com	Henri ANOT	Actions d'EE
194	119	C	Le Requin		83200	LE REVEST-LES-EAUX		Pascal MAIRE	Actions d'EE
195	-		Les amis de la Presqu'île de Giens		83400	HYERES		Jean SOUGY	Actions d'EE
196	-		Les Cavaliers Verts		83640	SAINT ZACHARIE		Florence LERICHE	
197	-		Les Mariolles de la Bleue		83150	BANDOL		Marc COULLIAUD-MAISONNEUVE	Actions d'EE
198	10	ID	Ligue pour la protection des oiseaux	LPO	83400	HYERES	lpopaca@france.com	Alain MOUSSU	Débat public - Poste FONJEP
199	-		Maison régionale de l'eau	MRE	83670	BARJOLS		Jean GIUDICELLI	Actions d'EE

200	-		Mer Nature - Relais PACA de la Fédération nationale des clubs CPN		83000	TOULON	www.mer-nature.org	Maité VAINGUER	Actions d'EE
201	-		Nature et environnement en pays hyérois		83400	HYERES		Marie-Claude HOURS	Actions d'EE
202	-		Observatoire marin		83240	CAVALAIRE SUR MER		Roland BRUNO	Actions d'EE
203	-		Ouvert et durable		83570	COTIGNAC			
204	56	83	Soleil pour une terre solidaire		83210	LA FARLEDE	www.souleu.org	Julien GUIMARD	
205			Union Départementale pour la Sauvegarde de la Vie et de la Nature et de l'Environnement	UDVN83	83820	LE RAYOL-CANADEL		Nicole TRONCHE	Débat public
206	-		Var Nature Environnement (membre de l'URVN)		83400	HYERES		Jean-Louis BANES	Débat public
207	136	83	VESPILAND	VESPILAND	83890	BESSESSOLE	www.vespland.com	Michael BERTAGNE	Débat public
Département du Vaucluse (84)									
208			Acteurs Vaucluse Education Environnement	AVEE	84000	AVIGNON		Sabine LE FALHER	Animation Réseau
209			Association "Les amis de Mornas"		84550	MORNAS		Maryse GAVAZZI	Chantiers de jeunes
210			Association Carpentrasienne pour la sauvegarde de la vie et de la nature	ASCVN	84200	CARPENTRAS		Patrick NICOLET	Débat public
211			Association Communication Information pour le Développement Durable	ACIDD	84120	LA BASTIDONNE	www.acidd.com	Gilles BERAULT	Actions d'EE
212			Association Courthézonnaise de défense contre le bruit	ACdB	84350	COURTHEZON		Claude LECLERCO	Débat public
213			Association de défense de la qualité de la vie et du tourisme à Sérignan du Comtat		84830	SERIGNAN-DU-COMTAT		Michelle GAREL-BOUVIER	Débat public
214			Association Jonquiéroise contre les nuisances aériennes		84150	JONQUIERES	www.ufcna.com/aicna	Louis-Pierre BLANC	Débat public
215			Association les chevaliers de l'onde		84250	LE THOR		Charles POMMEL	
216			Association pour la défense des riverains de l'aérodrome Châteaublanc Caumont	ADRAC	84310	MORIERES-LES-AVIGNON		Yves MOURIER	Débat public
217	13	ID 04-84	Association pour la Participation et l'Action Régionale	APARE	84800	L'ISLE / SORGUE	www.apare-qec.org	Roger BOUVIER	Chantiers de jeunes Débat public
218			Association pour les Energies Renouvelables et l'écologie	AERE	84400	APT		M. FOURQUET	Actions d'EE
219			Association pour les Energies Renouvelables et l'écologie Ventoux-Comtat Venaissin Cove	AERE	84203	CARPENTRAS CEDEX			
220			Association thoroise des riverains de la sorque	ATRS	84250	LE THOR		Yvan FERNANDEZ	
221			GR CIVAM	GR CIVAM	84953	CAVAILLON Cedex	www.civampaca.org/sillons.htm	Serge ROUECHE	
222			Consommation, logement et cadre de vie-union départementale de Vaucluse	CLCV	84000	AVIGNON	www.clcv.org	Marcel PEREZ	Actions d'EE
223			CPIE de Vaucluse - Centre Méditerranéen de l'environnement	CME CPIE	84800	L'ISLE / SORGUE	www.cme-cpie84.org	Benoist MAGNAT	Actions d'EE - Poste FONJEP
224			Ferme pédagogique de l'Oiselet		84260	SARRIANS	www.oiselet.com	Christelle COMBE	Actions d'EE
225	36	R	Groupe Chiroptères de Provence		84220	JOUCAS	www.gcprovence.org	Christian JOULOT	Actions d'EE
226			Institut du Luberon pour les techniques d'information et de communication	ILTIC	84120	LA BASTIDONNE		Gilles BERTHAULT	
227			Jardins, espaces de ressources en Vaucluse		84450	SAINT SATURNIN LES AVIGNON		Rolande CLARY	Actions d'EE
228			La Croisée des regards		84800	SAUMANE-DE-VAUCLUSE	mayne@club-internet.fr	Philippe ALVERDE	Chantiers de jeunes
229			La MJC l'atelier	MJC	84170	MONTEUX		Jean Claude DEBIZE	
230			Li Granjo Escolo		84390	SAULT		Georga LAMBERTIN	Fermes pédagogiques
231	39	ID04-84	Lubéron Nature		84401	APT	www.luberonnature.monsite.wanadoo.fr	Geneviève DUPOUX-VERNEUIL	Débat public Actions d'EE
232	73	R	Méditerranée Information Alternative sur le Nucléaire et les Energies	MEDIANE	84120	PERTUIS		Jean MARCON	
233			Mille pattes		84440	ROBION		Karine SYLVAIN	Marchons vers l'école
234			Pierre Seche en Vaucluse		84800	SAUMANE DE VAUCLUSE			Chantiers de jeunes
235			Plantes rares et jardin naturel		84830	SERIGNAN-DU-COMTAT	www.plantes-rares.com	Pierre CHAUPIN	Actions d'EE sur le thème du jardin
236			Terre de Provence		84240	LA TOUR D'AIGUES			
237			Théâtre à Malice		84490	SAINT SATURNIN LES APT		Anne HERZOG	Actions EE
238	42	84	Union Départementale pour la Sauvegarde de la Vie et de la Nature (UDVN)	UDVN 84	84000	AVIGNON	www.udvn84.free.fr	Etienne HANNECART	Débat public
239			Union fédérale des consommateurs d'Avignon	UFC	84082	AVIGNON CEDEX 2			Débat public
240			Vieilles maisons françaises		84210	PERNES-LES-FONTAINES		Philippe TOUSSAINT	Débat public
241			Vieilles maisons françaises		75007	PARIS	www.vvmf.net	Patrick ROY	Débat public
242			Voconces environnement	AVE	84340	ENTRECHAUX		Joelle BAUER	
243	41	R	VOLUBILIS - Réseau européen pour l'environnement et les paysages	VOLUBILIS	84000	AVIGNON	www.volubilis.org	Sébastien GIORGIS	Rencontres euroméditerranéennes
Sièges hors PACA									
244			Fondation Nicolas Hulot		92100	BOULOGNE BILLAN COURT	www.fondation-nicolas-hulot.org		
245			Fondation Prince Albert II De Monaco		98000	MONACO			
246			Neptune Vision		34680	COURNON TERRAL		Patrick ABIJOU	

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur
Perception des enjeux - Étude de contexte

F. LE POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Clefs d'accès au positionnement des acteurs de la société civile *De la préparation du débat public au suivi de projet*

Encadré F

De la préparation du débat au suivi du projet **Rappels chronologiques**

La décision du débat public

En sa réunion du 5 mai 2004, la *Commission nationale du débat public* (CNDP), saisie par le Président de Réseau Ferré de France (RFF) du projet de liaison à grande vitesse Provence – Côte d'Azur (LGV PACA), a décidé qu'il devait donner lieu à débat public censé devoir se dérouler à partir de la fin de l'année 2004

La préparation du débat

Afin de préparer ce débat public en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la *Commission Particulière du Débat Public* (CPDP)³⁷, en charge de son organisation et le maître d'ouvrage RFF, ont procédé à plusieurs séries de consultations préliminaires³⁸, tandis que la CPDP lançait un appel à propositions.

Le déroulement du débat et la décision du maître d'ouvrage

Le débat public organisé par une *Commission particulière du débat public* (CPDP) se sera déroulé sur une période d'un peu plus de quatre mois, du 21 février au 8 juillet 2005. Conformément aux délais impartis par le débat public, le maître d'ouvrage RFF faisait connaître le 6 décembre sa décision sur les suites à donner, décision entérinée dans le même temps par les autorités de l'État.

Les études complémentaires et leur suivi

S'amorçait alors la phase des études complémentaires, engagée avec son approbation, le 29 juin 2006 par le comité d'orientation, phase d'études accompagnée d'un dispositif de concertation avec les co-financiers, de consultation avec les autres acteurs et d'information du public.

C'est à chacun des stades précités (1) consultations préparatoires au débat, (2) débat public proprement dit et (3) suivi des études complémentaires, que seront cernés les positionnements de la société civile [cf. Cahiers F1, F2 et F3]

³⁷ présidée par M. Philippe Marzolf

³⁸ C'est dans ce cadre que le GIR Maralpin s'est vu accorder, le 4 juin 2004, un entretien par M. le Président Marzolf [cet entretien avait été précédé d'un entretien le 28 avril 2004 avec M. Pascal Chausse, représentant du Cabinet d'études FRANCOM missionné par RFF pour l'étude de contexte du projet]

COMPOSITION DE LA SECTION F

Cahier F.1. Place et rôle de la société civile dans la préparation du débat public

Cahier F.2. Place et rôle de la société civile dans le débat public

Cahier F.3. Place et rôle de la société civile dans le suivi d'avancement du projet

Un éclairage de l'ensemble est fourni par le tableau synoptique ci-après

Tableau synoptique de l'implication des acteurs avant, pendant le débat public et dans le suivi du projet

Le contenu des tableaux qui suivent et dont on trouvera la grille de lecture ci-dessous offrent un relevé synthétique mais non quantifié de l'implication des acteurs dans le cours du processus dont la partie relative au débat proprement dit est détaillée dans l'encadré F.2. du cahier éponyme.

Grille de lecture du Tableau synoptique		
Étapes et niveaux d'intervention		N° colonne
Phase 1 - Préparation du débat public		
	Consultations préalables (questionnaire)	1
Phase 2 – Débat public		
	<i>Contributions publiques en séance</i>	
	Contributions invitées	Non répertorié
	Interventions	Non répertorié
	<i>Autres contributions au débat</i>	
	Cahiers d'acteurs	2
	Contributions écrites	3
	Contributions diverses (Propositions alternatives, pétitions, etc.)	4
Phase 3 – Suites du débat et suivi du projet		
	Consultation "post-débat" par la CPDP [cf. F.2.4.]	5
	Consultation des acteurs par le M.O; [cf. F.3.]	6

F. POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE - Cahier 1

Sa place et son rôle dans la préparation du débat public

Encadré F.1.

Rappel sur les phases préparatoires au débat public

La préparation du débat

C'est le 5 mai 2004 que la *Commission nationale du débat public* (CNDP), saisie par le Président de Réseau Ferré de France (RFF) du projet de liaison à grande vitesse Provence – Côte d'Azur (LGV Paca), décidait qu'il devait donner lieu à débat public censé devoir se dérouler à partir de la fin de l'année 2004 et mettait en place pour ce faire une *Commission Particulière du Débat Public* (CPDP). Afin de préparer ce débat public en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la CPDP³⁹, en charge de son organisation, et le maître d'ouvrage RFF, ont procédé à plusieurs séries de consultations préliminaires, tandis que la CPDP lançait un appel à propositions.

Les consultations préliminaires de RFF et de la CPDP

Avant que ne s'engage le débat, RFF maître d'ouvrage et CPDP se sont employés à recueillir des informations sur la position des acteurs.

Les seules informations à leur sujet dont dispose le GIR Maralpin sont celles des entretiens qui l'ont concerné directement, à savoir :

- un entretien le 28 avril 2004 avec M. Pascal Chausse, représentant du Cabinet d'études FRANCOM missionné par RFF pour l'étude de contexte du projet,
- un autre, le 4 juin 2004, avec M. le Président Marzolf.

L'appel à propositions de la CPDP

Tandis que les consultations préliminaires s'adressaient à des acteurs *a priori* ciblés et étaient conduites de manière informelle, l'appel à propositions semble avoir été adressé assez systématiquement à tous les acteurs potentiels recensés et a été formalisé par un questionnaire intitulé "*Propositions des acteurs pour la préparation du débat public LGV PACA*".

Cette opération qui s'est déroulée selon un calendrier très strict a permis à la CPDP de recueillir un grand nombre de contributions dans un délai permettant la réalisation d'un recueil mis à disposition des acteurs avant que ne débute le débat public.

C'est cette dernière source d'informations qui est mise à profit dans le présent cahier.

F.1.1. L'appel à propositions de la CPDP

Au cours de l'été 2004, la CPDP adressait à une large série de destinataires, jugés par elle acteurs potentiels du débat, le questionnaire reproduit ci-après [cf. Tableau F.2.], questionnaire restreint, tant pour ce qui concerne l'organisme concerné, que la nature des questions posées (cinq questions seulement).

(a) L'intérêt porté au questionnaire par les acteurs consultés

³⁹ présidée par M. Philippe Marzolf

Sans que l'on puisse se prononcer sur le taux de couverture de la consultation, l'examen du Tableau F.1.1., dressé par le GIR Maralpin et où sont inventoriés les acteurs ayant formulé par écrit leurs observations et commentaires (une quarantaine), atteste la représentativité de la démarche, tant auprès des acteurs institutionnels que des acteurs associatifs.

<p>Encadré F.1.2. Questionnaire de la CPDP</p> <p>Propositions des acteurs pour la préparation du débat public LGV PACA</p>
<p><i>Afin de préparer le débat public sur le projet LGV PACA en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), en charge de son organisation, sollicite vos propositions. Nous vous remercions de retourner ce document, sous format électronique de préférence, avant le 6 septembre 2004.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisme : ▪ Nom et prénom du représentant : ▪ Fonction : ▪ Coordonnées :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les problématiques à débattre sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet LGV PACA ? ▪ Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ? ▪ Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leur mode de diffusion ? ▪ Quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler des réunions publiques ? ▪ Quels besoins avez-vous en information, études, outils de communication de proximité ... ?

(b) Le contenu et la qualité des contributions

L'examen des contributions reproduites dans le recueil édité par la CPDP révèle que le GIR Maralpin (qui a envoyé la sienne le 4 septembre), est loin d'être le seul acteur à avoir précisé et explicité ses positions bien au-delà du cadre restreint du questionnaire⁴⁰.

En attestent, d'une part, la synthèse qui en a été dégagée par la CNDP (malheureusement sans que les contributeurs y aient été identifiés) et, d'autre part, l'analyse de positionnement stratégique réalisée par le GIR Maralpin et présentée sous forme de tableau synoptique [Tableau F.1.2].

F.1.2. Le positionnement de l'ensemble des acteurs avant le débat

(a) Synthèse des contributions dressée par la CPDP

La synthèse des contributions telle qu'elle a été établie par la CPDP (en prenant en compte les contributions ultimes puisqu'intitulée "*Synthèse des contributions reçues avant le 30 septembre 2004*"⁴¹), dresse un inventaire quasi exhaustif des questions qui seront soulevées tout au long du débat public et qui, à son issue, seront restées sans écho pour certaines.

La présentation et la teneur de cette synthèse ne se réfèrent guère qu'aux deux premières des questions posées par la CPDP, reflétant en cela les préoccupations des acteurs, inventoriées selon le canevas suivant :

Problématiques à débattre
Opportunité

⁴⁰ [cf. http://www.gir-maralpin.org/debats_publics/DP_LgvPaca/LgvPaca-PropositionsGIR409Site.pdf]

⁴¹ [cf. http://www.debatpublic-lgvpaca.org/docs/pdf/contributions/synthese_contrib/synthese-des-contributions.pdf]

Utilité d'une ligne nouvelle et impact sur les autres projets ; Rôle fonctionnel de la ligne ; Coût et financement ; Impacts

Objectifs

Vitesse et desserte ; Développement territorial et développement durable

Caractéristiques du projet

Localisation des gares ; Fonctionnalités ; Études

Contenu du dossier du débat

Éléments de compréhension du projet et de comparaison des variantes

Des approfondissements

Étude mixité Fret-Voyageurs ; TER, TER GV et desserte des centres villes ; Articulation avec les projets en cours et leur devenir ; Extrémité Est du projet vers Nice et l'Italie

Impacts socio-économiques, environnementaux et sur l'aménagement territorial ; Solutions alternatives

Outils d'information et modes de diffusion

(b) Analyse des avis formulés par les acteurs en matière de stratégie

Le tableau F.1.2., établi par le GIR Maralpin dès mise à disposition des données, dresse un état synoptique des avis formulés auprès de la CPDP par les acteurs ayant répondu à son questionnaire. Bien que la grille d'analyse soit particulièrement étendue (en distinguant notamment les paramètres *structure du réseau, mixité, scénarios, gares, intermodalité, report modal, champ géographique du débat, aménagement du territoire*), la plupart des contributions se sont révélées détaillées et précises pour y satisfaire et permettre d'établir des profils et de cerner ainsi le contexte du projet avant que ne s'ouvre le débat.

Tableau F.1.1. Débat Public LGV-Paca - Appel à contribution de la CPDP

Identification des acteurs ayant contribué au 30.09.2004

Tableau synoptique dressé par le GIR Maralpin le 20.10.2004 [données CPDP du 05.10.04]

	Nom	Fonctions
1. Maître d'ouvrage, Institutionnels et partenaires		
RFF	GYSSELS Bernard	Chef de projet Débat public
Préfecture du Var	DARTOUT Pierre	Préfet
	ROURE Gisele	Chargée de mission SGAR
Préfecture des Alpes-Maritimes	BREUIL Pierre	Préfet
Conseil Général 13	MASSE Christophe	Vice-Président, Délég. Dév't.éco & A.T.
Conseil Général 83	PRUVOST Alain	Directeur général adjoint
	GONTIER Robert	Chargé de Mission
Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	ARNAUD Jean-Paul	Directeur général des Services
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	PELTZER Gérard	Directeur général des services
2. Autres collectivités territoriales		
Ville d'Aubagne & C.A. Garlaban, Huveaune, Ste Baume	FONTAINE, Daniel	Maire, Pt. Synd. Transports Aubagne
C.A. Dracénoise	DUCHENNE Marc	Directeur Transports Déplacements
	BLANC Pierre	V.-Pt. Tranaports Déplacements
Ville de Cannes	BROCHAND Pierre	Député Maire
Ville de Cuers	GUIGOU Guy	Maire
3. Organismes économiques, consulaires et entreprises		
CRCI Paca	JUAN Jean-Claude	Conseiller technique
CCI du Var	PARCINEAU Sylvie	Respons. Service Études économiques
CCI Marseille-Provence	CARDELLA Claude	Président
Conseil Économique et Social Régional	KUPELIAN Jacques	Pt. Comm. Transports Énergie
	NICOLETTI Bernard	Pt. Comm. Aménagt & Dévpt. Durable
Chambre d'Agriculture du Var	BONNET Claude	Président
Comité Régional du Tourisme PACA	COPPOLA Jean-Marc	Président
Port Autonome de Marseille	POINTARD Luc	Chef Serv. Stratégies terrestres
Groupe des Élus Verts du Conseil Régional	BARLES Sébastien	Secrét. général du Groupe
ADIPA (Association de Défense des Propriétaires Agricoles)	BOUISSON Michel	Président
Coopérative St Roch les Vignes	FABRE Yves	Président
UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux)	MARTEAU Paul	Secrétaire général
4. Associations		
ADEAR (Association pour la défense de l'environnement d'Antibes et de sa région)	VALLERAND Roger	
ADEP (Association de défense de l'environnement et protection des citoyens niçois)	BOQUET Michel	Président
ADEV (Association de défense de l'environnement Villeneuve)	JOVER Serge	Président
	FROMENT Jean-Claude	
ADHEC (Association de défense des habitants de l'est du Cros)	GOURMANEL Brigitte	Présidente
Association TGV et Développement Var Nice Côte d'Azur	PATOUILLARD Alain	Président
Association TGV Provence Côte d'Azur	LEBLOND François	Président
Association Train Avenir du Centre Var	PERNOUD Jean-Claude	Président
Association pour le développement concerté et harmonieux d'Antibes Juan-les-Pins	MONICO François	Président
	SAUVAN Marcel	Secrétaire
Comité de défense des riverains voie rapide Brignoles Cuers et son environnement	CHEVRET Nadine	Présidente
GADSECA (Groupement associations de défense de l'environnement et des sites de la C.A.)	GIUDICELLI Philippe	Vice-Président
GIR Maralpin	MOLINARI Jacques	Secrétaire scientifique
	BRULÉ Claude	Délégué Administrations centrales
LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)	KABOUCHE Benjamin	Directeur
Association Stop Nuisances Cuers	CHAIX Michèle	Présidente
Association des usagers de la gare des Arcs Draguignan	DEFURNE René	Membre du Bureau
Vivre à Gémenos	CHAIX René	Président
VNE 83 (Var Nature Environnement)	BANES Jean-Louis	Président
UDVN 13 (Union départementale 13 pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnt.)	DI ROMA Paul	Secrétaire Général
5. Organismes techniques		
ADAM 06	PÉRON Michèle	Directrice-Adjointe
Plan Bleu	MIRAN Patrice	Chargé études Transports

Tableau F.1.2. Débat Public LGV-Paca - Contributions des acteurs au 30.09.2004

Tableau synoptique des avis formulés auprès de la CPDP [dressé par le GIR Maralpin le 20.10.2004]

	Tracé LN					Fret			Scénario			Gares			Intermodal			Transfert modal			Ouverture Débat				Amén.Terr.						
	Circuméd	Italie	LN	conex. LNLH	Renforc. LH	important	LH exclusif	Mixte partiel	Mixte total	1 axe	2 axes	3 axes	Campagne	Fréq.	Cœur	Developp. TER	TER-GV	Gares-TC	Route	Air	Mer	Italie	Espagne	Ext. Paca	Int Paca	3 métr. seuil	Urbanisme	Environ. Foncier			
1. Maître d'ouvrage, Institutionnels et partenaires																															
RFF	+		+		+	+										+	+		+												
Préfecture du Var	?		?	?													?		?										?		
Préfecture des Alpes-Maritimes	?	?									+									+						+					
Conseil Général 13	+	+		+		+			+					+						+											
Conseil Général 83	+	+		+		+	+			+			+	+	+	+	+	+	+	+									+		
Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	+			+								+	+	+	+	+	+	+	+	+									+		
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	+			+		+			+				+	+	+	+	+	+	+	+									+		
2. Autres collectivités territoriales																															
Ville d'Aubagne & C.A. Garlaban, Huveaune, Ste Baume	+		?	?	?				+					+	+				+												
C.A. Dracénoise	+									+		+				+													+		
Ville de Cannes				+						+						+												+			
Ville de Cuers			?																										+		
3. Organismes économiques, consulaires et entreprises																															
CRCI Paca	+																					+	+	+		+					
CCI du Var	+			+				?	+	+						+	+	+	+						+						
CCI Marseille-Provence	+			+		+	?		+							+				+								+			
Conseil Économique et Social Régional	+	+				+	+	?				0								+										+	
Chambre d'Agriculture du Var									0																					+	
Comité Régional du Tourisme PACA									?	+																		+			
Port Autonome de Marseille																					+										
Groupe des Elus Verts du Conseil Régional	+			+	+	+		+								+	+	+	+	+							+		+	+	
ADIPA (Association de Défense des Propriétaires Agricoles)												0																		+	
Coopérative St Roch les Vignes												0																		+	
UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux)												0																		0	
4. Associations																															
ADEAR (Association pour la défense de l'environnement d'Antibes et de sa région)		+	+								+																				
ADEP (Association de défense de l'environnement et protection des citoyens niçois)																+														?	
ADEV (Association de défense de l'environnement Villeneuve)	+	+	+	+																+	+										
ADHEC (Association de défense des habitants de l'est du Cros)	+	+	+		?			+												+	+									+	
Association TGV et Développement Var Nice Côte d'Azur	+			+		+	?													+	+							+			
Association TGV Provence Côte d'Azur	+	+				+																+		+						+	
Association Train Avenir du Centre Var	*			+					0	?	?	?				+				+								+		+	
Association pour le développement concerté et harmonieux d'Antibes Juan-les-Pins	+	+	+	0	0	+		+				+	+							+	+							+		+	
Comité de défense des riverains voie rapide Briqnoles Cuers et son environnement											+	0		+				+	+												
GADSECA (Groupement associations de défense de l'environnement et des sites de la C.A.)	?	?				+		?	?							+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
GIR Maralpin	+	+		+			+	?	+					+		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)			+			+										+				+								+	+	+	
Stop Nuisances Cuers										?	?				+	+	+	+			+							+			
Association des usagers de la gare des Arcs Draquignan																					+							+			
Vivre à Gémenos																															+
VNE 83 (Var Nature Environnement)	+	+	+						+																			+			
UDVN 13 (Union départementale 13 pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnt.)				+	+				+	+																		+			
5. Organismes techniques																															
ADAM 06	+	+		+	?		+						?	?														+			
Plan Bleu				+																								+	+	+	

Légende

(*) avis positif (?) avis évasif (0) avis négatif ou hostilité

N.B.1. Certaines options ne s'excluent pas nécessairement

N.B.2. Les avis recensés dans ce tableau le sont, quel que soit leur niveau de formulation, et, qu'ils aient été ou non, explicités ou argumentés.

F. POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE - Cahier 2

Sa place et son rôle dans le débat public

Encadré F.2.

Rappel sur les modes d'intervention dans le débat et à son issue

A. Les contributions publiques en séance

Elles sont de deux genres

- (a) Les contributions en tribune (improprement désignées "interventions"), elles mêmes de 3 types :
 - (i) celles du maître d'ouvrage ou d'experts le représentant
 - (ii) celles des experts *désignés par la CPDP*
 - (iii) celles d'acteurs représentatifs de la société civile (et plus rarement institutionnels) *invités par la CPDP* pour fournir des éclairages et exposer des points de vues contribuant à l'élargissement du débat
- (b) Les interventions de la salle
 - (i) Interventions préparées (en complément ou substitut à [a.(iii)])
 - (ii) Interventions impromptues

L'ensemble est transcrit sous forme de verbatim et mis en ligne par la CPDP.

B. Les autres contributions au débat

Elles sont de deux genres

- (a) Les cahiers d'acteurs : ce sont des contributions au format cadré (4 pages) dont l'édition et la diffusion sont assumées par la CPDP
- (b) Les contributions libres : elles sont mises en ligne sur le site de la CPDP

C. La consultation post-débat

Elle fait pendant aux consultations préliminaires [cf. F.1.1.] et porte sur les enseignements du débat et les suites à y donner.

CONTENU DU CAHIER

De même que dans le Tableau synoptique récapitulatif figurant dans l'introduction du dossier [cf. F.], les *contributions publiques en séance* [cf. A ci-dessus] n'ont pu être abordées dans le présent état.

On ne trouvera donc abordés dans le présent cahier que *les seules contributions écrites*, en s'en tenant à leurs intitulés et, le cas échéant, à la mention de leur(s) auteur(s).

F.2.1. Cahiers d'acteurs

F.2.2. Contributions libres

- (a) Solutions alternatives présentées le 16 juin à Marseille
- (b) Opération avec les scolaires
- (c) Pétitions

F.2.3. Réactions des acteurs du débat au communiqué de M. Estrosi, Ministre délégué à l'aménagement du territoire

F.2.4. Consultation par la CPDP sur le déroulement du débat et les suites à lui donner

F.2.1. Cahiers d'acteurs [1/2]

Dépt	Désignation		Date Cahier		Contacts	Liens	avis
06	Amis Rail	Ass. Amis du Rail Azuréen	juin 05	06200	Nice	Ass. Amis du Rail Azuréen	OUI
06	AZUREE	Ass. Azur Education Environnement	avr 05	06000	Nice	Ass. Azur Education Environnement	NON
06	ACL	Ass. Citoyens Laurentins	mai 05	06700	St Laurent du Var	Ass. Citoyens Laurentins	OUI
06	A7C	Ass. Défense des 7 communes contre l'A8bis	juin 05			Ass. Défense des 7 communes contre l'A8 bis	OUI
06	ADSPV	Ass. Défense des Sites du Pays Viennois	mai 05			Ass. Défense des Sites du Pays Viennois	OUI
06	ADEV	Ass. Défense Environnement Villeneuve	avr 05			Ass. Défense Environnement Villeneuve	OUI
06	ADECOHA	Ass. Développement Concerté et Harmonieux d'Antibes-Juan-les-Pins	avr 05	06600	Antibes	Ass. pour le Développement Concerté et Harmonieux d'Antibes-Juan-les-Pins	OUI
06	Marina	Ass. Marina Unit	fév 05	06270	Ville neuve Loubet	Ass. Marina Unit	OUI
06	TGV Paca	Ass. TGV Provence Côte d'Azur	fév 05	06202	Nice cx 03	Ass. TGV Provence Côte d'Azur	OUI
06	FASEE	Fédération des ass. du Sud-Est pour l'environnement	juin 05	06330	Roquefort les Pins	Fédération des associations du Sud-Est pour l'environnement	OUI
06	GIR Maralpin	Groupe Interdisciplinaire de Réflexion Maralpin	fév 05	06500	Menton	GIR MARALPIN	OUI
13	AUNA	Ass. Unies du Nord d'Aix	mai 05	13770	Venelles	Ass. Unies du Nord d'Aix	NON
13	URVN Paca	Union Régionale du Sud-Est pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement	mai 05	13090	Aix	Union Régionale du Sud-Est pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement	OUI mais
83	ADIPA	Ass. Défense des Intérêts des Propriétaires Agricoles de Puget-Ville	avr 05	83390	Puget-Ville	ADIPA - Association de Défense des Propriétaires Agricoles de Puget-Ville	NON
83	APSB	Ass. Protection du Site Brignolais	juin 05	83170	Brignoles	Ass. Protection du Site Brignolais	NON
83	ASPR	Ass. Sauvegarde du Patrimoine Roussetain	juin 05			Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Roussetain	NON
83	ASPSB	Ass. Sauvegarde du Pays de la Sainte-Baume - Mont Aurélien - Plateau de l'Issole	juin 05	83470	St Maximin	Ass. Sauvegarde du Pays de la Sainte-Baume - Mont Aurélien - Plateau de l'Issole	NON
83	ASEC	Ass. Sauvegarde Environnement Cugeois	juin 05	13780	Cuges les Pins	Association Sauvegarde Environnement Cugeois	OUI mais
83	STN	Ass. Stop Nuisances Cuers	fév 05	83390	Cuers	Stop Nuisances Cuers	NON
83	TGV Dév	Ass. TGV Développement	fév 05	83270	St Cyr sur Mer	TGV Développement	OUI
83	TACV	Ass. Train Avenir du Centre Var	fév 05	83170	Brignoles	Le Train Avenir du Centre Var	OUI mais
83	AUGAD	Ass. Usagers de la gare Les Arcs-Draquignan	juin 05	83460	Les Arcs sur Argens	Ass. Usagers de la gare Les Arcs-Draquignan	OUI
83	Gemenos	Ass. Vivre à Gemenos	fév 05	13420	Gemenos	Vivre à Gemenos	OUI mais
83	VRPaca	Ass. Voyageurs de la région Paca	juin 05	75015	Paris	Voyageurs de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	NON
83	AVMV	Ass. Voyageurs du Moyen-Var	mai 05	53340	Le Thoronet	Ass. Voyageurs du Moyen-Var	OUI
83	CAPRE	Coordination Associative Provençale pour le Respect de l'Environnement	mai 05	83170	Brignoles	CAPRE, Coordination Associative Provençale pour le Respect de l'Environnement	NON
83	Indépendant	Christian BEAUVAL	fév 05	83000	Toulon	Christian Beauval - Pour une LGV littorale desservant Toulon centre	OUI
83	Indépendant	Jacques MATTEODO	juin 05			Jacques Matteodo, ingénieur DGA en retraite	OUI
Paca	LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA	juin 05	83400	Hyères	Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA	NON
Paca	SNPN	Société Nationale de Protection de la Nature	juin 05	83000	Toulon	Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)	NON
Région						Région	
Paca	CR Paca	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	fév 05	13002	Marseille	Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	
Paca	CESR Paca	Conseil Economique et Social Régional PACA	juin 05			Conseil Economique et Social Régional (CESR) PACA	
Départements						Départements	
06	ADAAM 06	Agence des Déplacements et d'Aménagement des A-Mmes	mai 05	06200	Nice	Agence des Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM 06)	
04	CI 04	Chambre Interconsulaire des Alpes de Haute Provence	juin 05	04000	Digne-les-Bains	Chambre Interconsulaire des Alpes de Haute Provence	
13	CI 13	Chambre Interconsulaire des Bouches-du-Rhône				Chambre Interconsulaire Départementale des Bouches-du-Rhône	
04	CG 04	Conseil Général des Alpes de Haute Provence	juin 05	04000	Digne-les-Bains	Conseil Général des Alpes de Haute Provence	
13	CG 13	Conseil Général des Bouches du Rhône	mai 05	13256	Marseille cedex 20	Conseil Général des Bouches-du-Rhône	
83	CG 83	Conseil Général du Var	mai 05	83076	Toulon cx	Conseil général du Var	
06	CCI 06	Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	juin 05	06005	Nice Cedex 1	Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	
13	CCI 13	Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence	juin 05	13221	Marseille cedex 01	Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence	
Députés						Députés	
06		Jean ICART Conseiller Général Nice	avr 05	06000	Nice	Mon Etiquette c'est Nice	
06		Rudy SALLES, député des A-Mmes Conseiller Régional Paca	juin 05	06000	Nice	Rudy Sales, député des A-Mmes Conseiller Régional Paca	
13		Bernard DEFLESSELLES député 13, conseiller régional Paca	mai 05	13400	Aubagne	Bernard Deflesselles, député des Bouches-du-Rhône, conseiller régional	

F.2.1. Cahiers d'acteurs [2/2]

13		Groupe Verts au Conseil régional PACA	mai 05	13002	Marseille	Sébastien BARLES	Groupe Verts au Conseil Régional PACA		
		Collectivités						Collectivités	
06	CDD Casa	Conseil de Développement de la Casa	mai 05	06901	Sophia Antipolis	Jean HOULGATTE	Conseil de Développement de la communauté d'agglomération Sophia-Antipolis		
13	CAPA	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	mai 05	13611	Aix-en-Provence		Communauté d'agglomération du Pays d'Aix		
13	CUMPM	Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	mai 05	13001	Marseille		Communauté urbaine Marseille Provence Métropole		
83	CATPM	Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	juin 05	83041	Toulon cedex 9	Michel BARRIAU	Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée		
83	CAD	Communauté d'Agglomération Dracénoise	juin 05	83004	Draguignan cedex		Communauté d'Agglomération Dracénoise		
83	Scot PM	Syndicat Mixte du SCOT Provence Méditerranée	juin 05	83041	Toulon cedex 9	Michel BARRIAU	Syndicat Mixte du SCOT Provence Méditerranée		
06		Ville de Cannes	juin 05	06400	Cannes		Ville de Cannes		
06		Ville de Villeneuve-Loubet	juin 05	06270	Villeneuve-Loubet		Ville de Villeneuve-Loubet		
13		Commune de Gèmenos		13420	Gèmenos		Mairie de Gèmenos		
13		Commune de Rousset	juin 05	13 790	Rousset		Commune de Rousset		
		Syndicats						Syndicats	
83		Syndicat des vins Côte de Provence	mai 05	83460	Les Arcs		Syndicat des vins Côte de Provence		

F.2.2. Contributions diverses

(a) Solutions alternatives présentées le 16 juin à Marseille

Jean-Paul DEO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

Bernard DESTROST, Secrétaire de l'Association Sauvegarde Environnement Cugeois

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

[>> Télécharger la présentation](#)

Jean-Pierre FOUQUET, Groupe Les Verts, Conseil municipal ville de Marseille

[>> Télécharger la contribution \(6.5 Mo\)](#)

Louis GERMAIN, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Roussetain

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

[>> Télécharger la présentation \(6 Mo\)](#)

Jean-Marc MAURIC, Confédération Paysanne du Var

[>> Télécharger la contribution](#)

Jacques MOLINARI, Secrétaire général du GIR MARALPIN

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

[>> Télécharger la contribution](#)

[>> Proposition du GIR Maralpin pour la traversée des Alpes-Maritimes \(5 Mo\)](#)

[>> Proposition GIR – Notice explicative](#)

[>> Proposition GIR – Note de synthèse](#)

Jean-Claude PERNOUD, Président du Train Avenir du Centre Var

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

Robert BENEVENTI, Président du SCOT Provence Méditerranée

[>> Télécharger le cahier d'acteur du SCOT Provence](#)

[>> Télécharger le cahier d'acteur de TPM](#)

[>> Télécharger la contribution de l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise](#)

[>> Télécharger la présentation \(2.6 Mo\)](#)

Jacques MATTEODO, Ingénieur retraité

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

[>> Télécharger la présentation](#)

Claude VALLETTE, Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

Pierre QUILLIET, Président de l'Association des voyageurs du Moyen-Var, FNAUT PACA

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

[>> Télécharger la présentation](#)

Christine CESARI-GEIGER, Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes

[>> Télécharger le cahier d'acteur](#)

[>> Télécharger la présentation](#)

Etienne HANNECART, UDVN 84 - LGV et nuisances sonores

[>> Télécharger la présentation \(5 Mo\)](#)

(b) Opération avec les scolaires

1. Lycée professionnel hôtelier Paul Valéry - Menton

[>> Télécharger la contribution](#)

(c) Pétitions

- [1. Association syndicale libre des propriétaires du Boulard - Cabriès : 71 signatures](#)
- [2. Association Signes Protection Environnement : 2287 signatures](#)
- [3. Ecole primaire de Signes \(83\) : 81 signatures](#)
- [4. CCI Nice Côte d'Azur : 16000 signatures](#)
- [5. Les Amis de la Barre de Cuers : 388 signatures](#)
- [6. Rassemblement spontané des citoyens hors partis politiques : 400 signatures](#)
- [7. Chambre interconsulaire des Alpes de Haute Provence : 346 signatures](#)
- [8. Oui à la desserte du bassin cannois : 1078 signatures](#)
- [9. Habitants de Cuges-les-Pins : 1104 signatures](#)
- [10. Acteurs gonfaronnais pour la protection de l'environnement : 307 signatures](#)
- [11. Odile Cornille : 64 signatures](#)
- [12. Association de Sauvegarde du pays de la Sainte-Baume, Monts Auréliens, plateau de l'Issole : 2115 signatures](#)
- [13. Collectif TGV Sud Var : 486 signatures](#)
- [14. Association de Défense de l'environnement pierrefeucaïn : 1357 signatures](#)

F.2.3. Réactions des acteurs du débat au communiqué de M. Estrosi, Ministre délégué à l'aménagement du territoire

Le 29 juin 2005, à la veille de la clôture du débat fixée au 8 juillet, le Cabinet de M. Christian Estrosi portait à connaissance un communiqué faisant état d'une décision conjointe du gouvernement et des maires de trois villes de Marseille, Toulon et Nice

[Communiqué de M. Estrosi, Ministre délégué à l'aménagement du territoire](#)

Réactions des acteurs du débat

- [Association de Sauvegarde de l'Environnement Cugeois](#)
- [Nicole Manéra](#)
- [La CAPRE](#)
- [Collectif TGV Sud Var](#)
- [Stop Nuisances Cuers](#)
- [Mairie de Gémenos](#)
- [Mairie de Cuges-les-Pins](#)

Réponse de la CPDP

[Réponse de la CPDP](#)

F.2.4. Consultation par la CPDP sur le déroulement du débat et les suites à lui donner

Dans le cadre des réunions de synthèse qu'elle organise en fin de débat sur la LGV Paca les 5, 6 et 7 juillet 2005, la Commission particulière du débat public (CPDP) a adressé le 28 mai aux acteurs de ce débat un questionnaire auquel il a été demandé de répondre avant le 17 juin.

Le questionnaire de la CPDP était formulé de la manière suivante :

1. Que reprenez-vous du débat qui se termine ?
2. Qu'attendez-vous de la publication par le maître d'ouvrage du principe et des conditions de poursuite du projet ?
3. Quelles sont vos attentes et vos propositions sur les modalités d'information et de participation des acteurs et du public, tout au long de l'élaboration du projet, s'il se poursuit ?

[cf. Tableaux pages suivantes]

F.2.4. Consultation CPDP "post-débat" – Planche 1/2

Dept	Désignation			Avis [lien avec le document & contenu (mots clés)]
06	Ass. pour la Défense de l'Environnement d'Antibes et sa Région	ADEAR	R. VALLERAND	ADEAR (LGV par 3ème voie + semi enterré)
06	Ass. Défense des Habitants de l'Est du Cros	ADHEC	B. GOURMANEL	ADHEC intérêt Européen - fret - Aléas climatiques - risques naturels - Comité de suivi
06	Ass. Défense Environnement Villeneuve	ADEV	S. JOVER	Association Défense Environnement Villeneuve (ADEV) - Serge JOVER transparence - suivi
06	Ass. Défense des Sites du Pays Vençois	ADSPV	C. VIALATTE	Association Défense Sites Pays Vençois (ADSPV) - Christine VIALATTE Italie - alternatives - souterrain
06	Ass. Citoyens Laurentins	ACL	C. COUSINIE	Association des Citoyens Laurentins (ACL) - Christianne COUSINIE Non 3ème voie - Italie - comité de suivi - transparence financière
06	Ass. Marina Unit	Marina Unit	L. ROBIN	Association Marina Unit - Louis ROBIN suivi - consultation
06	Ass. Pour le Développement Concerté et Harmonieux d'Antibes Juan les Pins	ADECOHA	M. SAUVAN	Association pour le Développement Concerté et Harmonieux d'Antibes Juan les Pins (ADECOHA) suivi - mixte - Italie - concertation
06	Groupement Interdisciplinaire de Réflexion pour le territoire Maralpin	GIR Maralpin	J. MOLINARI	GIR MARALPIN - Jacques MOLINARI Italie - vitesse - fret - tunnels - suivi
06	Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement Côte d'Azur	GADSECA	F. MAQUARD	Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement Côte d'Azur (GADSECA) - F. MAQUARD concertation - environnement
06	Union Régionale Sud-Est pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement	URVN Paca	P. GIUDICELLI	Union Régionale du Sud-Est pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement (URVN PACA) - Philippe GIUDICELLI Gadseca - suivi - aménagement du territoire
13	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Roussetain	ASPR	L. GERMAIN	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Roussetain - Louis GERMAIN suivi
13	Association pour le Développement des Transports Collectifs, des Voies Cyclables et Piétonnes de l'Aire Marseillaise		C. NOBLE	Association pour le Développement des Transports Collectifs, des Voies cyclables et piétonnes - Aire Marseillaise - Claude NOBLE intermodalité - pollution - LGV sur autoroute
13	Ass. Sauvegarde Environnement Cugeois	ASEC	B. DESTROST	Association Sauvegarde Environnement Cugeois - Bernard DESTROST suivi

F.2.4. Consultation CPDP "post-débat" – Planche 2/2

13	Ass. Venelles Environnement et CIQ de Venelles		L. PAGANI - S. LAMOUROUX	Association Venelles Environnement et CIQ de Venelles - Luc PAGANI et Suzanne LAMOUROUX Assos Nord Aix - 3ème voie - TER GV - suivi permanent
13	Convergence Ecologique du Pays de Gardanne	CEPG	D. GUFFROY	Convergence écologique du pays de Gardanne - Daniel GUFFROY environnement - Italie - gares centre - suivi
13	Union Départementale pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement des Bouches du Rhône	UDVN 13	P. DI ROMA	Union Départementale des Bouches-du-Rhône pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement (UDVN 13) - Paul DI ROMA fret - financement - gares et urbanisation - concertation
83	Ass. Sauvegarde du Jardin d'Elie Alexis			Association de sauvegarde du jardin d'Elie Alexis Non LGV - Oui alternatives (TER, ferroutage et services de cars).
83	Ass. Sauvegarde du Pays de la Ste Baume - Monts Auréliens - Plateau d'Issole		J.-C. PIPINO	Association de sauvegarde du Pays de la Sainte-Baume - Monts Auréliens - Plateau d'Issole - Jean-Charles PIPINO environnement
83	Ass. Train Avenir Centre Var	TACV	J.-C. PERNOD	Association Le Train Avenir du Centre Var - Jean-Claude PERNOD suivi - aménagement du territoire
83	Ass. Protection de l'Environnement sur la commune de Vidauban et dans le Var	APEV	R. GIRAUDO	Association pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Vidauban et dans le Var - Robert GIRAUDO suivi - environnement - LGV pas réponse aux besoins 06
83	Collectif TGV Sud Var	TGV Sud Var	Y. FABRE - M. CHAIX	Collectif TGV Sud Var - Nadyne CHEVRET, Michel BOUISSON, Yves FABRE, Michèle CHAIX Non LGV - suivi
83	Coordination Associative Provençale pour le Respect de l'Environnement	CAPRE	E. POURCHIER	Coordination Associative Provençale pour le Respect de l'Environnement (CAPRE) - Eric POURCHIER NON - comité suivi
84	Union Départementale pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement du Vaucluse	UDVN 84	E. HANNECART	Union Départementale du Vaucluse pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement (UDVN 84) - Etienne HANNECART 1 r Bourguet 84000 AVIGNON - insiste sur protections contre bruit

F. POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE - Cahier 3 Sa place et son rôle dans le suivi d'avancement du projet

Encadré F.3.

Le dispositif de consultation des acteurs et d'information du public lors des études complémentaires (2006-2008)

Une nouvelle phase du projet : les études complémentaires

Cette nouvelle phase du projet a été ouverte le 29 juin 2006, avec l'approbation par le comité d'orientation (CODOR), du programme des études complémentaires (pour un montant total de 3,6 millions d'Euros et une durée de 18 mois), ainsi que les modalités de son financement par les différents partenaires institutionnels (auxquels s'est associée la Principauté de Monaco).

Dès le 6 juillet 2006, RFF présentait à Marseille, à l'attention des acteurs du débat public une synthèse de ce programme d'études [cf. Planche A.2.2.(b)] ainsi que le dispositif qui lui est associé, lequel prévoit un dispositif complémentaire, celui de consultation des acteurs et d'information du public.

Le dispositif des études complémentaires

Ces études doivent s'accompagner des dispositions suivantes :

- **CONCERTATION** avec les partenaires co-financeurs *membres du comité d'orientation sur la bonne avancée du projet et la définition du projet optimal*
- **CONSULTATION** sur les conditions d'inscription du projet avec des groupes de travail thématiques regroupant les acteurs ; *"la consultation s'adresse aux collectivités territoriales, aux services et aux commissions consultatives de l'État, aux associations et aux chambres consulaires qui souhaitent contribuer à l'élaboration d'un projet mieux partagé"* (sic).
- **INFORMATION** du public sur l'avancée du projet : site Internet, journal d'information, etc.

La consultation des acteurs et l'information du public

Les objectifs de la consultation des acteurs sont les suivants

- Poursuivre le dialogue et la réflexion
- Éclairer RFF et ses partenaires
- Informer sur le programme d'études
- Recueillir des informations pour alimenter le programme d'études

L'ensemble de la démarche s'inscrit dans une **Charte de la concertation et de l'information** visant à préciser

- Les *règles du jeu* de la consultation
- Un *cadre de travail* précis, assorti d'engagements préalables
- Des *groupes de travail thématiques*
- Une *représentation équilibrée* avec désignation d'un représentant et d'un suppléant par acteur
- Des réunions périodiques et une réunion annuelle des acteurs
- Un *secrétariat technique* piloté par RFF pour le suivi et l'animation de la démarche

[Source : RFF - Réunion des Acteurs ; Marseille, 6 juillet 2006 ; in www.gir-maralpin.org]

[http://www.gir-maralpin.org/debats_publics/DP_LgvPaca/LgvPacaRffReunionActeurs607.pdf]

F.3.1. Le dispositif de la consultation [http://www.lgvpaca.fr/pdf/charte_consultation.pdf]

Ces acteurs sont représentés de manière équilibrée au sein de chaque instance de travail mise en place dans le cadre de la consultation.

Le dispositif de consultation s'articule autour de trois types d'instance de travail :

- Des "groupes de travail thématiques" réunissant chacun une vingtaine de participants,
- Une "réunion des acteurs" afin de faire un point sur l'avancée des groupes de travail thématiques,
- Un "secrétariat technique" représentant chaque type d'acteur (collectivités territoriales, services et commissions consultatives de l'État, associations et chambres consulaires), mis en place par RFF, chargé de la coordination de la consultation. Il veille à la bonne mise en œuvre et au respect de la présente charte.

(a) Le Secrétariat Technique

Cette instance réunit des *membres du Comité technique LGV-Paca et certains acteurs institutionnels et associatifs* à l'échelle régionale.

Dans un premier temps et sur la base des propositions de RFF, son travail a consisté à préciser les thèmes de travail, le nombre, la composition et le programme de travail de chaque groupe, notamment au regard des questionnements essentiels à éclairer et des expertises à mobiliser.

Comme le précise le Tableau F.3.1.(a) ci-dessous, le Comité technique a tenu six réunions depuis sa constitution, ce qui correspond sensiblement aux engagements que RFF s'était fixés.

<i>Comptes rendus de réunion</i>	<i>Supports de réunion</i>
compte-rendu de la réunion du 08/04/08	
compte-rendu de la réunion du 23/01/08	
compte-rendu de la réunion du 27/09/07	
compte-rendu de la réunion du 06/06/07	support de la réunion du 06/06/07
compte-rendu de la réunion du 25/01/07	support de la réunion du 25/01/07
compte-rendu de la réunion du 14/09/06	support de la réunion du 14/09/06
Source : RFF [http://www.lgvpaca.fr/concertation/le-secretariat-technique.html]	

(b) Les Groupes de travail thématiques

Ces groupes de travail ont été créés à la lumière du contenu des débats et constitués par cooptation en tenant compte des contributions à en attendre

- *Milieu humain* (ou "comment protéger les populations contre les nuisances ?")
- *Agriculture et viticulture* (ou "comment limiter ou compenser l'impact du projet sur ces activités ?")
- *Biodiversité et milieu naturel* (ou "comment limiter ou compenser l'impact du projet ?")
- *Aménagement du territoire* (ou "comment prendre en compte les effets socio-économique du projet sur les territoires ?")

La périodicité des réunions, dont on accèdera aux comptes rendus par le tableau ci-dessous, s'est révélée sensiblement bisannuelle, soit légèrement moins que prévu.

<i>Milieu humain</i>	<i>Agriculture et viticulture</i>	<i>Biodiversité et milieu naturel</i>	<i>Aménagement du territoire</i>
C.R. réunion du 14/02/08	C.R. réunion du 14/02/08	C.R. réunion du 21/02/08	C.R. réunion du 21/02/08
C.R. réunion du 29/06/07	C.R. réunion du 03/07/07	C.R. réunion du 05/07/07	C.R. réunion du 04/07/07
C.R. réunion du 19/02/07	C.R. réunion du 21/02/07	C.R. réunion du 20/02/07	C.R. réunion du 22/02/07
C.R. réunion du 14/11/06	C.R. réunion du 20/11/06	C.R. réunion du 23/11/06	C.R. réunion du 30/11/06
Source : RFF [http://www.lgvpaca.fr/concertation/les-groupes-de-travail-thematiques.html]			

Leurs travaux concourent, à travers les fiches d'engagements du Maître d'ouvrage qu'ils contribuent à élaborer, au parachèvement de la *Charte* qui constitue le cadre de cette démarche de consultation et d'information et dont elle assure la cohérence

F.3.2. Regards sur le Secrétariat Technique

(a) Composition du Secrétariat technique

Selon la charte soumise aux acteurs par RFF [http://www.lgvpaca.fr/pdf/charte_consultation.pdf], le "Secrétariat technique" mis en place par RFF, est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre et au respect de cette charte "en représentant chaque type d'acteur (collectivités territoriales, services et commissions consultatives de l'État, associations et chambres consulaires)".

Le Tableau F.3.2. ci-dessous dénote une composition qui répond sensiblement à cet objectif, encore que l'on puisse regretter que, du fait de leur niveau de représentativité, toutes les instances institutionnelles ou civiles sont géographiquement localisées dans l'aire marseillaise.

Tableau F.3.2. Secrétariat Technique - Composition et participation aux réunions										
Organismes	Représentants		Réunions						Assiduité	
	Libellé	Prénom	Nom	1	2	3	4	5		6
<u>Acteurs Institutionnels</u>										
SGAR	Renaud	BALAGUER	■	exc	exc	exc	exc	exc	exc	1
DRE	Michel	MARTIN	■	■	■	■	■	■	■	6
DIREN	Sylvie	BASSUEL							■	1
DRAF	Claude	GUERIN			■	■				
	Jean-Marie	SEILLAN	■	○				■	■	5
CR Paca	Bertrand	WOLKOWITSCH	■	exc	exc	exc				1
CRCI	Luc	CORSO	■	■	■	■	■			
	Jean-Pierre	HUCHON			■			■	■	
	Christophe	GLORIAN	■	■	■	■	■	■	■	6
CRA Paca	Virginie	DAVID	exc	○	○	■	exc	exc		
	André	VILLENEUVE				■				1
<u>Associations</u>										
Ass. TGV PCA	Robert	HENAFF	■	exc	■	■			■	4
Ass. TGV Développement	Alain	PATOUILLARD	■	■	■	■	■	■	■	6
FNAUT Paca	Claude	JULLIEN	■	■	■	■	■	■	■	6
LPO	Benjamin	KABOUCHE	exc	exc	exc	exc				0
URVN (FNE)	Jean	DOUCET			■	■	■		exc	
	André	GARNAULT	exc	■						
	Philippe	GIUDICELLI			■					4
<u>SNCF</u>										
Dir. Marseille	Alain	SEGUIN	exc	○						
	Damien	LATHUILLE				exc				
SNCF/PSE	Dominique	LÉCLUSE	■	■	exc	exc				
	François	QUETIN					■	exc		3
<u>RFF</u>										
RFF	Bernard	GYSSELS	■	■	■	■	■	■	■	
RFF	Joël	CONSTANS	■	○						
RFF	Sandrine	RABASEDA		■	■	■	■	■	■	
	Jean-Marc	DZIEDZICKI	■	■	■	■				6
<u>AMO RFF</u>										
KFH (AMO RFF)	Alain	DESSAGNE	■	■	■	■	■	■	■	6
Louis Berger France	Eddy	FACON							■	
Semaphores	Joël	KRIKORIAN							■	
Acteurs Présents			10	7	10	9	9	8		
Acteurs Excusés			4	3	3	1	2	3		

Précisons au passage que la candidature du GIR Maralpin, qui eut pu apporter un éclairage transfrontalier spécifique, n'a pas été retenue par le maître d'ouvrage.

(b) Fonctionnement du Secrétariat technique

On ne peut préjuger du rôle qu'a pu jouer le Secrétariat technique sur la mise en forme des comptes rendus des groupes de travail dont on a constaté, quoi qu'il en soit, qu'ils avaient été rédigés dans un esprit plus que consensuel à l'égard du maître d'ouvrage.

L'examen du Tableau F.3.2. établit en tous cas que le cénacle ainsi constitué était à la fois étoffé et équilibré pour ce qui concerne les enjeux d'infrastructure [CRCI ↔ TGV Développement] mais ne semble pas avoir reflété les plus grands enjeux de territoire et d'environnement soulevés par le projet. Ainsi, y a-t-il lieu d'être surpris de l'absence d'intérêt de la LPO (qui eut pu céder sa place à l'une au moins des fédérations gérant les espaces naturels ou aquatiques), la quasi absence de la DIREN, et la présence épisodique de l'URVN.

L'assiduité de la DRE mérite en revanche d'être soulignée en regard du désintérêt affiché du CR Paca qui s'en remet sans doute à ses porte-parole (notamment celui de l'Association TGV-Développement).

F.3.3. Regards sur les Groupes de travail thématiques

(a) Composition des Groupes de travail

Un simple coup d'œil aux quatre tableaux synoptiques de participation à chacun des Groupes de travail révèle l'intérêt porté au quatrième de ces groupes "*Aménagement du territoire*", non prévu initialement par RFF et dont la mise en place a été retenue sur une proposition du GIR Maralpin formulée lors de la présentation publique du 6 juillet 2006.

D'ailleurs, ces quatre groupes ne diffèrent pas seulement par leur effectif mais plus encore par leur composition, ainsi :

- Le Groupe n° 1 "*Milieu humain*" [14 entités] a réuni des associations locales, tant du milieu urbain (essentiellement 06) que rural (essentiellement 83), ainsi que deux collectivités du Var ;
- Le Groupe n° 2 "*Agriculture Viticulture*" [16 entités] s'est révélé particulièrement représentatif puisqu'il rassemblait l'INAO (Institut national Origine Qualité), les directions départementales de l'agriculture, les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles et des associations ;
- Le Groupe n° 3 "*Biodiversité et Milieux naturels*" [11 entités] a été le seul à bénéficier d'une représentation de la DIREN-Paca sans pour autant rallier les nombreuses entités censées se préoccuper des atteintes au patrimoine naturel et de la fragmentation de l'espace ;
- Le Groupe n° 4 "*Aménagement du territoire*" [25 entités], le seul à rallier l'ensemble des chambres consulaires de commerce et d'industrie, a rassemblé outre 3 EPCI et la quasi totalité des acteurs associatifs s'étant impliqués dans les aspects techniques du projet.

(b) Fonctionnement des groupes de travail

L'évolution décroissante de la participation aux réunions telle qu'elle apparaît sur chacun des quatre tableaux ne peut surprendre : l'intérêt de ces dernières s'émoissant devant les réticences du maître d'ouvrage à prendre en compte requêtes et propositions et à concéder quelques informations ne serait-ce que relativement aux termes de références retenus pour les études complémentaires en cours.

On saura cependant gré au maître d'ouvrage d'avoir invité le GIR Maralpin à exposer l'état d'avancement des gares souterraines AV/AC italiennes de Bologne et Florence et d'avoir organisé à l'attention des membres des Groupes une visite de terrain sur le tracé de la LGV-Méditerranée.

Tableau F.3.3.1. Groupe de travail n° 1 - Milieu Humain								
Organismes		Représentants		Ateliers				
Libellé	Sigle	Prénom	Nom	1	2	3	4	Assiduité
Collectivités								
Agglomération dracénoise		Marc	DUCHENNE	○	■	■	○	2
Commune des Arcs		René	MEISSONNIER	exc	○	○	○	0
Fédérations								
FNAUT Paca		Claude	JULIEN	○	○	■	○	1
Associations								
Ass. A7C	A7C	Catherine	ALINAT	exc	exc	○	○	0
Ass. ACGP	ACGP	Jean Paul	CHARBONNIAUD	■	■	■	■	4
Ass. ADECOHA	ADECOHA	Marcel	SAUVAN	■	■	■	■	4
Ass. ADEV	ADEV	Serge	JOVER	exc	■	■	exc	2
Ass. ADSPV	ADSPV	Pierre	PERESSINI	○	○	■	○	1
		Christine	VIALATTE	■	■	○	exc	2
Ass. ASPE	ASPE	Joseph	FABRIS	■	■	■	exc	3
Ass. ASSEC	ASSEC	Bernard	DESTROST	■	■	■	■	4
Ass. Stop Nuisance Cuers		Michelle	CHAIX	■	■	■	■	4
Ass. Stop TGV Coudon		Olivier	LESAGE	■	■	exc	exc	2
		Raphael	MOUREN	■	○	○	■	2
Ass. TGV Développement		Jean Claude	SAPPA	○	○	■	○	1
Ass. Vivre à Gémenos		René	CHAIX	■	■	■	■	4
RFF								
RFF	RFF	Bernard	GYSSSELS	■	■	■	■	4
		Joël	CONSTANS :	■	■	○	○	2
		Sandrine	RABASEDA	○	■	■	■	3
		Eric	GILBERT	○	○	■	○	1
AMO RFF								
KFH (AMO RFF)	KFH	Alain	DESSAGNE	○	■	■	■	3
BERGER France (AMO RFF)		Eddy	FACON LOUIS	○	○	○	■	1
Interventions								
EGIS Rail (études environnement)	EGIS Rail	Caroline	FOLLIET	○	■	○	○	1
CIA (bruit ferroviaire)	CIA	Pierre-Yves	NADEAU	○	■	○	○	1
LRPC-Aix	LRPC-Aix	Pierre	AZEMARD	○	○	■	○	1
INEXIA	INEXIA	Guy	CLAVERIE	○	○	■	○	1
CSTB	CSTB	Dirk	VAN MAERCKE	○	○	■	○	1
Acteurs présents				9	10	11	6	
Acteurs excusés				3	1	1	4	

Tableau F.3.3.2. Groupe de travail n° 2 - Agriculture Viticulture								
Organismes		Représentants		Ateliers				
Libellé	Sigle	Prénom	Nom	1	2	3	4	Assiduité
Etat								
DDAF 13	DDAF 13	Marc	BEAUCHAIN	■	○	○	○	1
DDAF 13	DDAF 13	Marie-Françoise	LAÏ	○	■	■	■	3
DDAF 83	DDAF 83	Gérard	FLEURIOT	■	■	■	exc	3
SAFER PACA	SAFER Paca	Philippe	RUAMPS	○	■	■	■	3
	SAFER Paca	Bruno	VIEUVILLE	■	○	○	○	1
INAO	INAO	Patrice	JADAULT	○	■	■	exc	2
	INAO	Jean-Louis	ARTUFEL	○	○	■	exc	1
	INAO	Isabelle	FERNANDEZ	○	○	○	■	1
Chambres consulaires								
Chambre d'agriculture 13	CA13	Corinne	ACHARD	○	■	exc	exc	1
Chambre d'agriculture 13	CA13	André	VILLENEUVE	○	■	■	exc	2
Chambre d'agriculture 83	CA83	Alain	BACCINO	■	■	■	exc	3
	CA83	Virginie	DAVID	○	○	■	exc	1
	CA83	Bernard	FANTON	○	○	○	■	1
Syndicats								
Confédération Paysanne 83		Jean-Marc	MAURIC	■	■	■	exc	3
Jeunes Agriculteurs 83		Sylvain	AUDEMARD	○	■	○	exc	1
		Mathieu	NARBONNE	○	○	■	exc	1
FDSEA	FDSEA	Christine	DE SALVO	○	■	○	exc	1
	FDSEA	Cédric	GAL	○	○	■	exc	1
Syndicat Côtes de Provence		Guy	GASPERINI	■	■	■	■	4
		René	BERNARD	■	■	■	■	4
Vins de Bandol		Soledad	TARI	○	○	○	exc	0
Syndicat Pté Privée Rurale		Jacqueline	GRIMAUD	■	■	■	exc	3
Associations								
Ass. Défense Environnement Pierrefeucaïn	ADEP	Christian	BACCINO	■	■	■	■	4
Ass. Vignerons Cuers Pierrefeu Puget-Ville		Nicolas	MONTEPAGANO	■	○	○	○	1
Ass. ADIPA	ADIPA	Frédéric	FABRE	■	■	■	exc	3
Ass. LGV Paca	LGV Paca	Robert	HENAFF	○	○	■	exc	1
RFF								
RFF	RFF	Bernard	GYSELS	■	■	■	■	4
	RFF	Joël	CONSTANS :	■	■	○	○	2
	RFF	Sandrine	RABASEDA	○	■	■	■	3
	RFF	Eric	GILBERT	○	○	■	○	1
AMO RFF								
KFH (AMO RFF)	KFH	Alain	DESSAGNE	■	■	■	■	4
BERGER France (AMO RFF)		Eddy	FACON LOUIS	○	○	○	■	1
Interventions								
RFF (LGV Est)	RFF	Jean François	DANCOURT	○	■	○	○	1
SNCF (Foncier)	SNCF	Patrick	LINSALE	○	■	○	○	1
DDAF 83	DDAF 83	Gérard	FLEURIOT	○	○	■	○	1
EGIS Rail (études environnement)	EFIS Rail	Caroline	FOLLIET	○	○	■	○	1
Acteurs présents				11	15	17	7	
Acteurs excusés				0	0	1	16	

Tableau F.3.3.3. Groupe de Travail n° 3 - Biodiversité Milieu Naturel								
Organismes		Représentants		Ateliers				
Libellé	Sigle	Prénom	Nom	1	2	3	4	Assiduité
État & Région								
DIREN PACA	DIREN Paca	Sylvie	BASSUEL	○	○	○	■	1
	DIREN Paca	Martine	GENDRE	■	■	■	○	3
Centre Régional Pté Forestière	CRPF	Michel	DARD	■	■	exc	○	2
Syndicats								
Syndicat Prop. Forestiers Sylviculteurs 83	SPFS 83	Louis	VALENTIN	■	○	○	○	1
	SPFS 83	Nathalie d'	ESTIENNE d'ORVE	○	■	exc	exc	1
Fédérations								
CEEP 83	CEEP 83	Jean	BOUTIN	○	■	■	○	2
CEEP 83	CEEP 83	Antoine	CATARD	○	■	■	○	2
Sté Nat Protect Nature 83	SNPN 83	Thomas	HERMANS	■	■	exc	○	2
Ligue Protect Oiseaux	LPO	Benjamin	KABOUCHE :	exc	exc	exc	○	0
Associations								
Ass. Unies Nord Aix-en-Provence	AUNA	Suzanne	LAMOUREUX	■	■	exc	exc	2
Ass. Venelles Environnement	AVE	Luc	PAGANI	■	■	■	■	4
Ass. Environnement Var	AEV	Jérôme	PICAVET :	■	exc	■	exc	1
Ass. Sauvegarde Sud-Ste-Baume-Var		Nathalie	RAUX	■	■	■	○	3
Ass. Ensemble (La Garde)		Ange	ETTORI	○	■	■	○	2
RFF								
RFF	RFF	Bernard	GYSELS	■	■	■	■	4
	RFF	Joël	CONSTANS :	■	■	○	○	2
	RFF	Sandrine	RABASEDA	○	■	■	■	3
	RFF	Eric	GILBERT	○	○	■	○	1
	RFF	Jean-Marc	DZIEDZICKI	○	○	■	○	1
AMO RFF								
KFH (AMO RFF)	KFH	Alain	DESSAGNE	■	■	■	■	4
LOUIS BERGER France (AMO RFF)		Michel	NOLEO	○	○	○	■	1
Intervenants								
INEXIA (LGV Méditerranée et milieu naturel)	INEXIA	Guy	CLAVERIE	○	■	○	○	1
EGIS Rail (études environnement)	EGIS Rail	Caroline	FOLLIET	○	■	■	○	2
ANTEA (tunnels et eaux souterraines)	ANTEA	Jean	PIRAUD	○	■	○	○	1
SETEC (Géologie)	SETEC	Pierre Christophe	VELASQUE	○	■	○	○	1
Géologue		Ion	ARGYRIADIS	○	○	■	○	1
Acteurs présents				8	10	7	2	
Acteurs excusés				1	2	5	3	

Tableau F.3.3.4. Groupe de Travail n° 4 - Aménagement du Territoire								
Organismes		Représentants		Ateliers				
Libellé	Sigle	Prénom	Nom	1	2	3	4	Assiduité
Chambres consulaires								
Conseil Economique et Social Régional	CESR	Jacques	KUPELIAN	■	○	○	○	1
CRCI Paca	CRCI Paca	Jean-Pierre	HUCHON	■	○	■	■	3
CCI 06	CCI 06	Anne	GIOFFREDO	■	○	○	○	1
CCI 13	CCI 13	Jean-Baptiste	DAVID	○	○	○	■	1
CCI 83	CCI 83	Robert	GIORDANO	■	■	exc	exc	2
CCI 83	CCI 83	Sylvie	PARCINEAU	■	■	exc	exc	2
EPCI - Collectivités								
Toulon Provence Médit. Transp. TPM	TPM	Olivier	CROUZIER	■	○	○	○	1
Agglo Aire Marseillaise AGAM	AGAM	Xavier	MOIROUX	○	■	■	○	2
Commune de Mouans-Sartoux		Jean-Philippe	ISNARD	○	○	exc	exc	0
Fédérations								
Mouv. Nat. Lutte Env. Paca	MNLE Paca	Jean-Pierre	ESTELA	■	■	■	■	4
FNAUT Paca	FNAUT Paca	Claude	JULLIEN	■	■	exc	exc	2
FNAUT Var	FNAUT Var	Pierre	QUILLIET	■	exc	■	exc	2
Fédérat° Act° Rég. Env.	FARE SUD	Jean	GONELLA	■	■	■	■	4
Associations								
Ass. LGV Paca	LGV Paca	Robert	HENAFF	○	○	■	exc	1
Ass. Amis du rail azuréen	AARA	Jean-Paul	MENARD	■	■	exc	exc	2
Ass. Amis du rail azuréen	AARA	Germain	NALLINO	■	○	■	■	3
Ass. Cadde 06	Cadde 06	Brigitte	GOURMANEL	■	■	exc	■	3
Ass. Collectif TGV Sud Var		Michel	BOUISSON	■	■	■	exc	3
Ass. Développement Transports Publics	ADTP	Jean-Philippe	ISNARD	■	■	○	○	2
Ass. Développement Transports Publics	ADTP	Gérard	ROBERT	○	■	■	exc	2
Ass. GIR MARALPIN	GIR	Jacques	MOLINARI	■	■	○	■	3
Ass. Hyéroise Transport Ferroviaire		Philippe	CRETIN	■	exc	exc	exc	1
Ass. TGV Développement		Alain	PATOUILLARD	○	■	○	○	1
Ass. TGV Développement		Jean-Claude	SAPPA	■	○	■	■	3
Ass. Train Avenir Centre Var	TACV	Jean	ALLIOT	○	○	exc	exc	1
Ass. Train Avenir Centre Var	TACV	Gaston	GARENNE	○	○	■	■	2
Ass. Train Avenir Centre Var	TACV	Jean-Claude	PERNOUD	■	■	exc	■	3
Ass. Train Avenir Centre Var	TACV	Philippe	SUBRENAT	○	○	○	■	1
Ass. Un train entre Gardanne et Var		Henri	WIRTH	○	○	○	■	1
Ass. Usagers Gare Arcs-Dracagnan		René	DEFURNE	■	exc	exc	exc	1
Indépendant Géographe		Jean-Paul	FERRIER	exc	■	■	exc	2
Indépendant		Frédéric-Georges	ROUX	■	■	■	■	4
SNCF								
SNCF	SNCF	Dominique	LECLUSE	■	■	○	○	2
	SNCF	Marine	GRIMOLDI	○	■	○	○	1
	SNCF	François	QUETIN	○	○	○	■	1
RFF								
RFF	RFF	Bernard	GYSELS	■	■	■	■	4
	RFF	Joël	CONSTANS :	■	■	○	○	2
	RFF	Sandrine	RABASEDA	■	■	■	■	4
	RFF	Eric	GILBERT	○	○	■	○	1
	RFF	Jean-Marc	DZIEDZICKI	■	○	○	○	1
AMO RFF								
KFH (AMO RFF)	KFH	Alain	DESSAGNE	■	■	■	■	4
LOUIS BERGER France (AMO RFF)		Michel	NOLEO	○	○	○	■	1
Intervenants :								
INSEE		François	CLANCHE	○	■	○	○	1
Direction Régionale de l'Équipement	DRE	Jean Claude	JAGER	○	■	○	○	1
Consultant		Charles	LAMBERT	○	○	■	○	1
GIR MARALPIN	GIR	Jacques	MOLINARI	○	○	■	○	1
Agence d'urbanisme d'Avignon (AURA)	AURA	Dominique	MUSSLIN	○	■	○	○	1
Acteurs présents				27	26	19	18	
Acteurs excusés				1	3	10	13	

